



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 154 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 12 mars 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mars 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

•(1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTE PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 17^e rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 26, intitulé «Santé Canada—Le régime de réglementation des produits biologiques», et le chapitre 27, intitulé «Commission canadienne de sûreté nucléaire—La réglementation des centrales nucléaires», du rapport de décembre 2000 du vérificateur général du Canada.

J'ai également le plaisir de présenter le 18^e rapport du Comité permanent des comptes publics sur l'étude des Comptes publics du Canada 2000-2001.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ces deux rapports.

* * *

PÉTITIONS

LE PROGRAMME DE DÉFENSE ANTIMISSILES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle un très grand nombre de Canadiens disent craindre que le gouvernement du Canada soit invité à appuyer le programme national de défense antimissiles des États-Unis, que doit appliquer le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le système NMD, tel qu'il est désigné, soit une initiative unilatérale des États-Unis, qu'il

représente un pas vers le déploiement d'armes spatiales et qu'il aboutisse à une nouvelle course aux armements.

Les pétitionnaires craignent aussi que le système NMD soit en contradiction avec le Traité sur les missiles antimissiles balistiques de 1972 et l'engagement du Canada, en tant que signataire du Traité de non-prolifération, de promouvoir le désarmement nucléaire complet.

Compte tenu de tout cela, les pétitionnaires prient le Parlement de déclarer que le Canada est opposé au programme national de défense antimissiles des États-Unis et ils invitent le Parlement à jouer un rôle de premier plan pour interdire les armes nucléaires et les vols d'essai de missiles.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD) propose:

Que cette Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité nationale en vue de régler les nombreux problèmes de sécurité, notamment celui des points d'entrée et des frontières du Canada, et qu'elle le presse de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

Recours au Règlement

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je désire me prévaloir de mon droit de recourir au Règlement. Vous me permettrez quelques instants, j'en suis sûr, pour porter à votre attention quelques faits qui méritent la plus haute considération de votre part et que je souhaite soulever à la suite de votre décision d'hier, à savoir d'accorder au Parti conservateur la possibilité de voter sur la motion.

Avant d'aborder les conséquences de la décision que vous avez rendue hier, quant au caractère votable de cette journée, je pense qu'il convient d'identifier quelques éléments qui ont préséance à cette décision, des éléments qui ont fait l'objet de discussions préalables entre les leaders.

Il faut se rappeler que le nombre de journées votables est divisé de façon informelle entre les leaders parlementaires de chacune des formations politiques reconnues à la Chambre, et cela, au début de chacune des législatures.

Cette division des journées a été faite lors des premiers jours de la 37^e législature. Tous les partis politiques, tous les leaders se sont entendus pour arriver à une répartition quant au nombre de jours alloués à l'opposition et quant au nombre de journées qui pourraient être votables.

Au moment où nous avons fait le travail, cette division reflétait la représentation des partis politiques, ici, à la Chambre des communes. Il a été convenu entre les divers partis d'opposition que la division serait la suivante: l'Alliance canadienne, 11 journées, dont huit votables; le Bloc québécois, six journées, dont quatre votables; le NPD, deux journées, dont une votable; et le PC/RD, deux journées, dont une votable.

Au moment où l'on se parle, une utilisation a été faite de ces journées, parce que l'utilisation n'est pas encore complète. Jusqu'au 11 mars, l'Alliance canadienne avait utilisé quatre journées, dont trois votables; le Bloc québécois: trois journées, dont trois votables; le NPD: deux journées, dont une votable; et le PC/RD: une journée, dont une votable. Il reste donc au Parti conservateur—il faut le noter—une journée non votable.

Or, hier, vous avez décidé d'accorder au Parti conservateur une journée votable, à moins que les leaders des partis politiques ne s'entendent unanimement sur une autre décision que celle que vous avez rendue.

Les discussions qui ont été faites entre les leaders parlementaires au début de la législature ne sont pas l'objet de changement, à moins qu'il n'y ait un consensus entre l'ensemble des leaders pour revenir sur une décision.

Dans le passé, vous avez rendu une décision concernant le fait que le Parti conservateur était maintenant associé en quelque sorte à un regroupement de députés et que les deux associations formaient un groupe parlementaire. Mais, dans votre sage décision, vous avez aussi demandé que tout changement quant au nombre de questions ou quant à l'attribution du droit de parole en Chambre soit fait après consensus des leaders. C'était une décision qui vous honorait, et nous avons eu des discussions à la suite de cette décision de votre part.

Nous ne nous sommes pas entendus sur la répartition des questions à la Chambre. Toutefois, après de très longues discussions, après avoir fait certains compromis, après une manifestation d'ouverture d'esprit de la part des députés de l'Alliance canadienne,

vous avez pu modifier le nombre de questions qui étaient accordées au Parti conservateur et au regroupement des députés indépendants.

Cependant, l'esprit de votre première décision était bien clair. Les leaders parlementaires devront s'entendre, sinon c'est le statu quo qui s'applique, et nous reconsidérerons les faits après les discussions.

Or, dans votre décision d'hier, vous avez complètement renversé le fardeau de la preuve, si vous me permettez l'expression. Vous avez accepté que le Parti conservateur ait une journée additionnelle votable, au nombre de jours déjà prévu dans le Règlement, à moins que les leaders parlementaires ne s'entendent pour décréter que cette journée ne serait pas votable et décréter qu'on resterait dans le cadre qui avait été décidé au début de la 37^e législature.

• (1010)

L'article 81(16) du Règlement est clair. Il stipule que:

Au plus quatorze motions de l'opposition au total peuvent être des motions à mettre aux voix durant les trois périodes des subsides prévues conformément au paragraphe (10) du présent article.

Le Règlement est très clair: il y a 14 motions de l'opposition qui peuvent faire l'objet d'un vote. Ce n'est pas 15, pas 16, mais 14. La décision du Président de faire de la motion du Parti conservateur une motion votable porte donc *de facto* le nombre de motions votables de 14 à 15, à l'encontre du Règlement. Ce faisant, la présidence modifie unilatéralement le Règlement de la Chambre des communes qui en prévoit 14 selon l'article 81(16). Cet article est très clair.

Dans le Marleau-Montpetit, il est stipulé, à la page 726, premier paragraphe, que:

La présidence ne peut déterminer si une motion devrait être votable ou non sauf lorsqu'on a atteint la limite des motions votables autorisées pour une période de subsides ou une année donnée.

Or, cette limite n'a pas été atteinte. Le Règlement stipule 14 journées. Marleau-Montpetit nous indique que le Président ne peut changer cette partie du Règlement à moins que l'ensemble des journées aient été épuisées, et ce n'est pas le cas.

En statuant de la façon dont elle l'a fait, la présidence a fait en sorte de s'autoriser un pouvoir que ni le Règlement, ni la doctrine, ni la pratique ne lui reconnaissent.

Qui plus est, l'invitation que vous avez faite aux leaders parlementaires d'en arriver à une entente si on ne souhaitait pas que cette journée devienne votable, c'est-à-dire cette obligation que vous nous faites de s'entendre entre tous les leaders pour que le Règlement soit respecté, attribue au leader parlementaire du Parti conservateur un droit de veto. Il est inutile de penser que ce leader parlementaire, qui fait la demande d'avoir une journée votable supplémentaire, va établir un consensus avec ses collègues pour dire: «On va respecter le Règlement.» Vous lui avez donc donné, monsieur le Président, un pouvoir qui excède nettement le pouvoir de leader parlementaire. De plus, vous êtes allé vous-même au-delà du Règlement en attribuant ce pouvoir au leader du Parti conservateur.

Recours au Règlement

Je m'excuse, mais votre décision ne s'appuie sur aucun article du Règlement, sur aucun usage et sur aucune interprétation faite dans Marleau-Montpetit. Dans ces circonstances, je ne vois pas vraiment pourquoi nous pourrions accepter une décision comme celle qui est rendue parce qu'elle excède nettement le pouvoir de la présidence.

Je me permets de vous rappeler qu'en tant que gardienne de la loi et du Règlement, la présidence doit veiller à son application, notamment à l'article 81(16), le tout en conformité avec une doctrine bien établie qu'on reconnaît. Le rôle du Président de la Chambre des communes est de respecter scrupuleusement le Règlement et d'apporter à l'occasion des éclaircissements suite aux situations que nous vivons.

En donnant au Parti conservateur une journée de plus, vous n'aurez d'autre choix que de continuer dans votre décision et d'enlever à une autre formation politique une journée d'opposition. Or, monsieur le Président, ce pouvoir ne vous appartient pas non plus. Nul Président n'a le droit de prendre cette décision. Les leaders parlementaires se sont entendus en vertu du respect du Règlement. L'esprit que je crois comprendre derrière votre décision, c'est de permettre à la Coalition et au Parti conservateur un meilleur équilibre dans l'utilisation des journées. C'est ce que je crois comprendre derrière cette décision. Mais lorsqu'on a dû discuter de la période des questions orales, vous n'avez pas pris cette décision.

• (1015)

Vous avez dit: «À la lumière de ma décision de Président, je demande aux leaders de s'entendre. S'il y a entente, il y aura transfert de questions ou de droit de parole à la Coalition. S'il n'y a pas entente, c'est le statu quo qui s'applique.»

Pourquoi, dans le cas des journées d'opposition, vous renversez le fardeau de la preuve? Pourquoi, dans le cas des journées d'opposition, vous l'accordez «à moins qu'on ne s'entende»? Or, on ne s'entendra pas, car une des parties parmi les leaders est la partie demanderesse. Alors, dire cela, c'est émettre un voeu qui ne pourra jamais se réaliser.

Dans l'esprit de la décision que vous avez rendue la première fois et dans l'esprit de l'application de votre première décision pour la période des questions et pour le temps de parole, où les leaders ont dû s'entendre et ont dû faire consensus, je pense que pour les journées d'opposition, ce devrait être exactement la même chose. Vous devriez continuer dans votre logique, monsieur le Président, et décréter qu'il pourrait y avoir un autre partage de journées d'opposition si les leaders s'entendent. Mais s'il n'y a pas entente entre les leaders, il ne vous appartient pas de changer cette entente, monsieur le Président, malgré tout le respect que je vous dois.

Qui plus est, en rendant une telle décision, vous inscrivez dans la jurisprudence du droit parlementaire une approche qui n'a jamais été utilisée, qui va à l'encontre du Règlement et sur laquelle des gens, ultérieurement, pourraient s'appuyer pour violer le Règlement.

En effet, alors que les journées d'opposition ne sont pas toutes épuisées, si vous maintenez votre décision d'accorder une journée additionnelle au Parti conservateur et au regroupement des députés indépendants, vous devrez donc accueillir avec la même chaleur et la même ouverture d'esprit les demandes de mes amis de l'Alliance canadienne ou de moi-même, du Bloc québécois. Vous en recevrez certainement de mes amis du Nouveau Parti démocratique. Quand on ouvre une porte comme celle-là, quand on ouvre l'écouille d'un sous-marin en plongée, qui peut la fermer?

Or, je vous demande donc sincèrement, dans le plus grand respect du Parlement, dans le plus grand respect du Règlement, dans le plus grand respect des interprétations qui ont été faites à ce jour, et dans le

plus grand respect des leaders parlementaires, de revoir cette décision jusqu'à ce que les leaders parlementaires se soient rencontrés cet après-midi et aient discuté de la question. S'il n'y a pas entente, je pense que votre devoir serait sincèrement d'aller dans le même sens que votre première décision concernant les questions et le temps de parole, c'est-à-dire de laisser les leaders faire le travail de discussion, de déblayage qui s'impose pour, après cela, reconnaître une situation nouvelle.

Je vous demande de respecter les leaders parlementaires, je vous demande de me respecter, je vous demande de respecter mon ami de l'Alliance canadienne, mon ami du Nouveau Parti démocratique, et le leader du gouvernement également. Je vous demande de respecter la tradition, les usages, ce qui s'est toujours fait. Je vous demande également de garder ce qui est votre place, c'est-à-dire d'être le gardien du Règlement et de revoir votre décision, parce que nous ne pouvons pas, en aucune façon, nous appuyant sur le Règlement, accepter une telle décision.

J'espère que les quelques propos que j'ai tenus auront été suffisants pour vous convaincre que, peut-être, il y a eu une mauvaise interprétation des faits et que vous devez revenir là-dessus.

En toute honnêteté et en tout respect, monsieur le Président, je vous demande d'exercer votre rôle de Président qui est celui de faire respecter le Règlement. Le Règlement est clair: cette journée n'a pas à être votable.

• (1020)

Le Président: J'ai une question pour l'honorable député de Roberval. Est-ce que c'est sa position que l'accord auquel les leaders en Chambre ont agréé était celui décrit dans la lettre en date du 6 février 2001 que M. Strahl m'a envoyée?

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, je n'ai pas en main la lettre à laquelle vous réferez. Mais l'accord conclu par les leaders au début de la 37^e législature était très clair. À ce moment-là, le député de Glengarry—Prescott—Russell était le leader du gouvernement à la Chambre et il vous a transmis les attentes des leaders.

L'entente disait spécifiquement ceci: «Alliance canadienne, 11 journées, dont 8 votables; Bloc québécois, 6 journées, dont 4 votables; Nouveau Parti démocratique, 2 journées, dont 1 votable; et PC/RD, 2 journées, dont 1 votable.»

C'est ce que prévoyait l'entente et, que je sache, elle n'a pas été changée entre les leaders. Elle devrait être changée si vous vouliez donner suite à votre décision.

Le Président: En citant ces chiffres, est-ce que l'honorable député de Roberval a en sa possession une lettre du leader du gouvernement à la Chambre ou quelque chose qu'il a cité, ou était-ce simplement un document écrit?

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, vous connaissez la façon dont on procède. Quand les leaders parlementaires font consensus et en arrivent à une décision, celle-ci vous est transmise par le leader du gouvernement à la Chambre au nom de l'ensemble des leaders. Cette décision vous a été transmise au début de la 37^e législature. Tous les leaders de la Chambre pourront témoigner de ce que je dis. C'était l'esprit et les chiffres réels de l'entente qui avait été convenue à ce moment-là. Je présume que c'est probablement le leader du gouvernement qui vous l'a transmise par lettre, verbalement ou autrement.

Recours au Règlement

Mais depuis le début, tous les leaders ont travaillé—on n'en est d'ailleurs pas au premier jour de la session—avec cette option. Cela n'a pas été changé au cours des derniers jours. C'est exactement ce qui vous a été transmis.

De quelle façon le leader du gouvernement vous l'a-t-il transmis? Je ne le sais pas. Cela ne m'appartient pas de le savoir, mais je sais que depuis le début de la 37^e législature, soit depuis deux ans où l'on siège ici, on applique cette entente.

•(1025)

[Traduction]

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue bloquants et je crois que la présidence et le Bureau savent combien de jours de crédits ont été attribués à chacun des partis et combien de motions peuvent faire l'objet d'un vote. Si vous consultez la liste à cet effet, vous verrez que le NPD dispose de deux jours aux cours desquels il peut présenter des motions de l'opposition, dont l'une peut faire l'objet d'un vote, et que le Parti progressiste-conservateur dispose lui aussi de deux jours au cours desquels il peut présenter des motions de l'opposition, dont l'une peut faire l'objet d'un vote. Modifier l'entente établie risque de perturber l'équilibre atteint à la Chambre pour ce qui concerne la répartition de ces jours entre les différents partis, et ce, depuis le premier jour de séance de la présente législature.

Hier, vous avez déclaré que, au vu du désaccord suscité par la répartition des motions pouvant faire l'objet d'un vote, vous ne pouviez pas empêcher les conservateurs de désigner leur motion comme pouvant faire l'objet d'un vote. Or nous avons une entente au début. C'est une question de parole d'honneur, car l'entente en question n'a pas été couchée sur papier.

Vous avez pris votre décision en tenant pour acquis que les partis ne semblaient pas s'entendre sur la question. Vous avez fait référence à deux lettres, l'une du leader parlementaire de l'opposition officielle disant qu'un accord était intervenu et l'autre, du leader parlementaire du cinquième parti qui soutenait le contraire. La lettre du leader parlementaire des conservateurs concernait le nombre des jours des crédits répartis l'année dernière entre les différents partis, et l'on sait que les choses ne se sont pas passées normalement cette année-là, la session ayant commencé tardivement du fait des élections. La répartition de ces journées a été contestée uniquement pour cette année-là et le problème a été résolu par les leaders parlementaires. Il n'y a jamais eu de désaccord concernant cette répartition pendant une année normale. Le désaccord de cette année est chose nouvelle et il viole l'entente initiale.

Il est regrettable que la Chambre n'ait pas adopté un ordre pour officialiser cette entente. En temps normal, les leaders parlementaires honorent leurs engagements. Voilà un excellent exemple de la façon dont des lois sont adoptées, en ce sens qu'elles le sont non pas pour empêcher des gens honnêtes de profiter des autres, mais plutôt pour empêcher les gens malhonnêtes de le faire. Mais voilà qu'aujourd'hui on a rompu l'entente qui avait fait l'unanimité.

J'aborde la définition d'entente dont vous avez parlé hier. Je m'en tiens à l'entente verbale de l'opposition officielle. Je pense que vous aurez bientôt une confirmation. D'autres députés de la Chambre, dont le leader parlementaire du gouvernement devraient vraisemblablement intervenir pour l'appuyer. Nous nous attendons à ce que tous les partis à la Chambre soient d'accord, à l'exception d'un seul. En effet, il se peut que les douze députés du cinquième parti ne donnent pas leur assentiment. Quelle que soit la position des

conservateurs, il y avait et il y a toujours consensus et, par conséquent, il y a entente.

Suite à votre décision d'hier, vous ne pouvez insister pour obtenir l'unanimité. Si vous essayez, il n'y aura jamais d'entente. Vous n'obtiendrez jamais de consentement unanime de la part des conservateurs parce qu'une entente, quelle qu'elle soit, les empêcherait de présenter davantage de motions pouvant faire l'objet d'un vote. Je suis certain que vous ne voulez pas que votre décision devienne un obstacle à une entente. Vous devez par conséquent faire une interprétation juste de la notion d'entente et mettre un terme à l'impasse afin de rétablir le bon fonctionnement de la Chambre.

En dernier lieu, j'aborde l'argument invoqué selon lequel les sept députés indépendants devraient pouvoir assister avec les conservateurs. Les indépendants ne bénéficient pas de journées d'opposition. De ce fait, il n'est pas possible de réclamer davantage de journées d'opposition pour présenter des motions pouvant faire l'objet d'un vote, comme a tenté de le faire hier le leader parlementaire du Parti conservateur.

Comme vous l'avez signalé dans votre décision, les députés indépendants au sein de la Coalition n'ont pas fait en sorte que celle-ci puisse se présenter comme un parti à la Chambre. Pour les députés qui ont de la difficulté à comprendre, permettez-moi d'exposer le concept autrement.

Comparons la Coalition à un petit déjeuner aux oeufs et au bacon. Les oeufs et le bacon se retrouvent dans la même assiette, mais la poule et le porc ne partagent pas la même détermination. La poule ne fait qu'acte de présence tandis que le porc est un partisan convaincu. Tant que les sept poules qui restent ne sauteront pas la clôture pour suivre les porcs dans le fumoir, le PC restera le cinquième parti à la Chambre. Le cinquième parti ne peut être autorisé à présenter davantage de motions pouvant faire l'objet d'un vote que le quatrième parti.

•(1030)

La Coalition ne mérite pas ce qu'elle a. Je peux comprendre que les députés à l'autre bout soient en colère, mais il s'agit de l'intégrité de la Chambre et non du bonheur du cinquième parti.

Une entente est intervenue. Il n'y a pas de désaccord pendant une année normale. La lettre du leader parlementaire des conservateurs ne concernait pas une année normale, car l'année dernière était exceptionnellement courte. Malgré l'absence d'unanimité, l'entente qui était intervenue entre la majorité des partis constitue une entente obtenue par consensus.

Monsieur le Président, j'espère que vous respecterez l'entente comme nous l'avons fait. La situation ne devrait pas changer sans l'accord de tous les leaders parlementaires. Faute d'un tel accord, le statu quo demeure.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai moi aussi un commentaire à faire au sujet du recours au Règlement fait par le leader parlementaire du Bloc québécois parce que je partage son inquiétude concernant la décision que vous avez rendue hier. C'est une décision regrettable qui pourrait avoir une foule de conséquences négatives si vous ne trouvez pas un moyen de la revoir et de considérer sous un autre angle la façon dont ces choses devraient être réglées.

Recours au Règlement

J'estime, en tant que leader du NPD à la Chambre, qu'il y avait eu accord sur la répartition des journées d'opposition avec la possibilité de présenter des motions pouvant faire l'objet d'un vote, ou plus précisément sur la façon de répartir entre les divers partis les journées d'opposition en général et, parmi elles, celles avec la possibilité de présenter des motions pouvant faire l'objet d'un vote.

J'utiliserai comme preuve non seulement mon souvenir de cette entente, mais aussi le fait que le NPD, qui a utilisé ses deux journées réservées à l'opposition, n'avait la possibilité de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote que pendant une seule de ces deux journées. Nous avons eu droit à une journée d'opposition sans possibilité de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote, puis à une journée d'opposition avec cette possibilité, celle où nous présentons la motion qui va faire l'objet d'un vote ce soir. Si nous avions songé qu'il existait une entente qui nous aurait permis d'obtenir deux journées d'opposition avec la possibilité de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote, nous aurions certainement cherché à obtenir toutes les deux.

Par conséquent, il est clair, du moins à notre avis, qu'il y avait eu accord à ce sujet. Il semble cependant que le caucus de la Coalition PC/RD ait commis ce que j'appellerais avec indulgence une sorte de faute parlementaire, monsieur le Président, et je ne pense pas que vous devriez vous y laisser prendre. Ce qui me dérange, c'est que depuis que vous avez rendu votre décision hier, vous risquez de vous faire accuser d'avoir participé à la faute commise par le caucus que je viens de nommer.

Monsieur le Président, la preuve s'en trouve dans le harsard d'hier, même si vous vous êtes empressé de nier avoir la moindre intention de rendre une décision concernant l'aspect plus général de la question. Le fait est que la tentative des députés du caucus PC/RD de faire en sorte que leur motion puisse être mise aux voix était liée, dans leur esprit, à la question plus générale de leur statut et de leurs droits à la Chambre des communes. Commentant votre réponse au recours au Règlement, le leader parlementaire du Parti progressiste-conservateur a dit:

Cette question se rattache à une autre question plus générale dont vous connaissez l'existence et sur laquelle vous vous êtes déjà prononcé. C'est le fait que la Coalition compte maintenant 19 membres, des membres du caucus de la représentation démocratique et des membres du caucus conservateur. C'était différent lorsque l'entente originale était...

Vous l'avez interrompu à ce moment-là, monsieur le Président. Le leader parlementaire des conservateurs a peut-être par inadvertance fait référence à l'entente qui existait concernant les motions d'opposition pouvant faire l'objet d'un vote quand il a parlé de l'entente originale.

Monsieur le Président, le leader parlementaire du Parti conservateur vous a envoyé une lettre en mars 2001 niant toute participation à un accord concernant les motions pouvant faire l'objet d'un vote, néanmoins je vois ici la preuve qu'une telle entente était de notoriété publique. L'an dernier, il n'y a eu à la Chambre des communes aucun différend de ce genre concernant les journées d'opposition et les motions pouvant faire l'objet d'un vote.

S'il s'agissait d'une question devant être soulevée indépendamment de la nouvelle situation dans laquelle se trouve le leader parlementaire des conservateurs, pourquoi ne l'a-t-il pas soulevée l'an dernier? Il ne l'a pas fait, et ce, parce qu'il y avait une entente. Il y avait un arrangement, une entente de principe à laquelle le caucus néo-démocrate s'est tenu, autrement nous n'aurions pas de plein gré renoncé à la possibilité de présenter une autre motion d'opposition pouvant faire l'objet d'un vote.

Monsieur le Président, je vous exhorte à trouver une manière de vous tirer, vous et la Chambre aussi d'ailleurs, de ce mauvais pas dans lequel nous sommes en ce qui concerne la valeur et la fiabilité des ententes conclues entre leaders parlementaires.

• (1035)

Accepter la logique de la décision rendue hier, c'est-à-dire que lorsque quelqu'un veut rompre une entente, il doit y avoir accord, sinon, la personne qui rompt l'entente fait à sa tête sans tenir compte des autres, me semble inacceptable sur le plan de la procédure; à mon avis, c'est une logique un peu tordue qui serait dévastatrice par rapport à cette décision-là et à d'autres.

Comme l'a signalé le leader parlementaire du Bloc québécois, il serait étonnant que son homologue du Parti conservateur reconnaisse qu'il a eu tort de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote. Pourquoi accorderiez-vous le veto, monsieur le Président, à ceux qui ont été, en premier lieu, à l'origine du tort causé, à ceux qui essayaient de transcender, d'outrepasser ou de rompre, si vous préférez, l'accord qui existait? Cela est insensé et crée un très dangereux précédent.

Peut-être n'étiez-vous pas pleinement au courant de l'entente ou du fait qu'elle était entente intervenue entre tous les partis à la Chambre, sauf les conservateurs? J'irais même jusqu'à dire qu'à un moment donné, ceux-ci savaient qu'il y avait entente même s'ils ne l'aimaient pas trop. Quoi qu'il en soit, il y avait une entente. Si vous n'étiez pas au courant des faits ni de l'opinion générale selon laquelle il y avait une entente, votre décision serait compréhensible et vous pourriez dire que, maintenant que vous êtes parfaitement au courant des faits, vous pouvez rendre une décision différente. Si vous ne le faites pas, je crois que vous aurez établi un précédent très curieux sur le plan de la procédure, celui selon lequel quiconque rompt une entente doit être d'accord. C'est tellement curieux que je ne sais même pas comment le formuler.

En réalité, monsieur le Président, vous avez accordé un veto à ceux qui tentent de rompre les accords, et je ne crois pas que ce soit une bonne idée à quelque moment que ce soit.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour des raisons évidentes, le gouvernement ne participe pas directement à la répartition des journées d'opposition entre les divers partis. Toutefois, pour aider la Chambre à organiser ses affaires, le gouvernement a participé à des discussions avec les partis sur ces questions.

J'ai entendu la description de l'entente présentée par le député de Roberval. À mon avis, sa façon de présenter les choses est assez juste.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires moralisateurs et vertueux portant sur les membres de la Coalition et sur moi-même. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que j'ai entendu.

Je suis franchement très étonné des commentaires formulés par mon collègue néo-démocrate, mais au fond je ne devrais peut-être pas l'être. Il semble évident qu'il y a ici une autre motivation dont il faut tenir compte. Il n'est pas nécessaire que j'entre dans les détails, mais les documents que vous avez en main démontrent clairement, monsieur le Président, qu'il n'y avait pas d'entente. J'ai pris la peine de consigner tout cela par écrit pour qu'il existe des preuves si une situation comme celle-ci venait à se produire.

Recours au Règlement

La situation est bien sûr un peu ironique, et il n'est pas nécessaire que je le souligne, mais le député qui a d'abord présenté la demande siège maintenant au sein de la Coalition. On pourrait presque dire qu'il y a un certain contre-intérêt en l'occurrence.

Comme j'ai mentionné directement le député néo-démocrate, je suppose que je devrais aussi mentionner, et je le dis sous toute réserve, mon collègue de l'Alliance. Il y a une vieille expression qui me vient à l'esprit. On dit souvent qu'on ne peut s'attendre à autre chose qu'à un grognement de la part d'un cochon. Je suis très froissé de ses commentaires et de sa façon de déprécier notre parti. Dans ce contexte, nous discutons ici de cette question pendant 45 minutes, au cours d'une journée de l'opposition...

• (1040)

Le Président: Je crois qu'on a entendu ce matin beaucoup d'allusions bovines, allusions qu'il vaudrait mieux éviter. Les députés savent cela. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

M. Peter MacKay: Porcines, en fait, monsieur le Président.

Mon collègue, le député du Bloc québécois, fait allusion au fardeau de la preuve et laisse fondamentalement entendre, je crois, que ce fardeau devrait être inversé. Le fait est, monsieur le Président, que vous avez rendu une décision. J'estime qu'on ne peut pas simplement revenir maintenant sur cette décision parce qu'il existe un différend sur la question de savoir s'il y a eu entente ou pas.

Selon mon collègue, le député néo-démocrate, son parti n'a eu qu'une seule journée avec la possibilité de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote et une autre qu'il aurait pu considérer comme ayant cette même possibilité. Nous étions exactement dans la même situation. J'estime que nous avons décidé de faire de cette journée une journée avec la possibilité de présenter une motion pouvant faire l'objet d'un vote, étant entendu que nous aurions une autre journée de ce genre avant que le Parlement n'ajourne ses travaux pour l'été.

Pour ce qui est du nombre réduit de journées de l'opposition pendant cette année abrégée, c'est en fait la dernière fois que nous avons eu cette discussion. C'est au cours de cette année abrégée que l'opposition officielle a essayé de limiter le nombre de journées de l'opposition attribuées au Parti conservateur. Il y avait alors eu des discussions.

Depuis, je crois qu'ils ont acquiescé, ce qui laissait en quelque sorte croire que tout était entendu, que nous pouvions tout simplement oublier la question du nombre de jour des crédits et qu'il était possible de réduire ce nombre de jours en fonction de ce que l'opposition officielle et les autres leaders à la Chambre considèrent maintenant comme une entente. À mon avis, il n'y a pas eu d'entente. J'ai pris la peine de passer en revue la correspondance au bureau et de m'entretenir avec les membres de mon personnel qui étaient présents à toutes les réunions des leaders de la Chambre auxquelles j'ai assisté. J'ai bien peur que nous en soyons arrivés au point où c'est la parole des uns contre celles des autres.

Je n'apprécie guère que mon intégrité soit remise en question et qu'on prétende que j'essaie de semer la discorde ou que j'essaie ni plus ni moins d'obtenir une chose à laquelle ce parti n'a pas droit. À mon avis, pour l'instant nous perdons notre temps, ce qui est à l'avantage et à la satisfaction du gouvernement. Je trouve cette tactique vraiment vicieuse.

Certaines de mes conversations m'ont permis de constater que les efforts des députés des divers partis à la Chambre, en l'occurrence le second, le troisième et le quatrième partis, qui ciblent maintenant le

cinquième parti, seraient bien mieux investis s'ils servaient à critiquer, en ce jour très important des crédits, le rendement du gouvernement au chapitre de la sécurité. À la place, le leader intérimaire de l'Alliance canadienne à la Chambre consacre toute son attention à un parti par lequel il se sent menacé, de toute évidence.

Monsieur le Président, je crois que votre décision initiale devrait être maintenue. Aucun nouvel élément ne vous a été soumis pour justifier le renversement de cette décision. En fait, les mentions initiales au Règlement et aux règles d'engagement à la Chambre des communes devraient être appliquées et respectées.

Le Président: Il n'y a sans doute pas grand-chose d'utile que je puisse ajouter à ce moment-ci. Je suis disposé à revoir la question à la lumière des observations que j'ai entendues aujourd'hui et je suis disposé à le faire dès maintenant.

J'ai une question à l'intention du député de Pictou—Antigonish—Guysborough. Au terme du débat sur le recours au Règlement hier, après que j'ai rendu ma décision et qu'on a soulevé une objection, j'ai suggéré aux leaders parlementaires de se réunir pour en discuter. Pourrait-il me dire si une telle réunion a eu lieu depuis?

• (1045)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, il n'y a pas eu de réunion des leaders parlementaires et personne n'en a demandé non plus. J'ajouterai qu'à d'autres occasions, quand par exemple nous plaiderions à propos du statut de notre parti à la Chambre, lorsque j'ai tenté d'obtenir la tenue d'une réunion des leaders parlementaires auprès de l'actuel chef de l'opposition, je n'ai trouvé chez lui absolument aucun effort en ce sens ni aucune coopération.

Il n'y a eu absolument aucune démarche ni aucune tentative pour convoquer une réunion des leaders parlementaires. Je n'ai pas pu déterminer d'après votre suggestion et votre décision d'hier qui devrait prendre l'initiative d'une telle réunion.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, malgré ce que vient de dire le vertueux député siégeant à l'autre bout de la Chambre, il n'y avait aucun besoin hier soir de tenir une réunion des leaders parlementaires, parce que nous savions que vous seriez saisi de cette question aujourd'hui, et je crois que vous en étiez prévenu. Si une réunion des leaders parlementaires s'impose, on peut certes en tenir une aujourd'hui. Il y en a d'ailleurs une de prévue pour 14 h 30 cet après-midi.

Nonobstant la question de savoir si une réunion a eu lieu ou non, telle n'est pas la véritable question qui se pose. Il s'agit plutôt de savoir si quatre partis sur cinq à la Chambre, qui ont tous la même entente, se trompent ou non, ou si tout le monde à la Chambre a tort tandis que l'honorable député arrogant siégeant là-bas chez les progressistes-conservateurs a raison.

Le Président: Ce n'est pas là la façon dont la présidence entrevoit cette question. Voici ce que l'on trouve à la page 725 de Marleau et Montpetit:

Le gouvernement désigne les jours qui seront consacrés aux travaux des subsides, mais ce sont les partis de l'opposition qui déterminent entre eux quel parti présentera la motion et si cette motion sera assujettie à un vote, compte tenu des dispositions du Règlement.

Ce qui ressort clairement des discussions que nous venons d'avoir et du recours au Règlement d'hier, c'est que l'accord est rompu, si tant est qu'il en existait un. Il n'est pas en vigueur. La présidence se trouve donc dans une situation où elle doit prendre des décisions fondées sur le précédent que j'ai mentionné dans les décisions hier.

Si les partis concluent un autre accord, c'est leur droit. Il ne me revient pas de conclure cet accord à moins que les partis ne réussissent pas à s'entendre. Le cas échéant, selon moi, la présidence peut avoir l'obligation d'intervenir et d'agir.

Comme je l'ai souligné, je suis disposé à prendre cette question en délibéré. J'exhorte les quatre leaders de l'opposition à la Chambre à se réunir afin de déterminer s'ils peuvent aboutir à un accord. Si je peux être de quelque utilité que ce soit, je serai ravi de leur venir en aide, mais, à mon avis, c'est un accord que le Règlement exige vraiment dans les circonstances. Si je me fonde sur tout ce que j'ai entendu aujourd'hui et hier, il me semble que si un accord a existé à quelque moment que ce soit, ce qui semble être contesté, celui-ci n'est plus considéré comme étant exécutoire.

La présidence est placée dans une situation embarrassante. Je suis disposé à faire tout en mon pouvoir pour que l'on aboutisse à un accord. S'il faut pour cela participer à une réunion en fin d'avant-midi ou en début d'après-midi, selon ce qui convient le mieux aux leaders à la Chambre, la présidence se fera un plaisir de le faire. Toutefois, je propose qu'ils se réunissent tout d'abord entre eux afin de déterminer s'ils peuvent aboutir à un accord, et cet accord pourrait porter sur la motion d'aujourd'hui.

Entre-temps, je propose que nous passions aux points à l'ordre du jour. Je me prononcerai plus tard sur la décision d'hier. Toutefois, dans les circonstances, je ne crois pas que je puisse faire beaucoup mieux pour le moment.

M. Randy White: Monsieur le Président, je voudrais simplement clarifier ce que vous venez de dire. Est-ce que cela signifie alors que si les membres de l'Alliance canadienne, par exemple, ne sont plus d'accord avec la formule de la période des questions ou de la période des déclarations, nous pouvons conclure un nouvel accord avec vous?

Je veux clarifier cela, car si nous avons un accord de longue date et que quelqu'un affirme maintenant que l'accord ne tient plus, cela s'applique à pratiquement tout ce que nous faisons à la Chambre et en toute franchise, je suppose que la période des questions serait remise en question également.

[Français]

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, avant que nous n'allions plus loin dans ce type de discussion, permettez-moi de vous soumettre très respectueusement des considérations qui sont du même ordre que celles que vient de vous soumettre mon collègue.

À partir du moment où, dans cette Chambre, la présidence se place en situation de trancher tout désaccord qui survient entre les leaders parlementaires des formations politiques, vous créez un précédent, à compter de maintenant, dont quiconque occupant le fauteuil de la présidence ne pourra se sortir.

J'aime autant vous dire qu'il y a eu une entente, et que tant que la présidence n'est pas informée qu'il y a un large consensus des leaders ou l'unanimité des leaders pour revoir une question, cette entente vaut. C'est une question de respect à l'endroit des partis politiques dans cette Chambre.

À mon avis, tout président qui déciderait, à la suite d'une demande d'un leader parlementaire se disant tout à coup insatisfait des ententes qui ont été conclues, de s'immiscer dans la décision, ne serait-ce que pour présider une réunion des leaders parlementaires—ce qui n'est pas du tout le rôle du président—cela m'apparaîtrait nettement exagéré et déplacé.

Je pense que cette Chambre a pu fonctionner, pendant toutes ces années, parce que les leaders ont joué leur rôle de leader et les

Recours au Règlement

présidents, leur rôle de président. Cette Chambre continuera de fonctionner quand tout le monde gardera sa place.

Alors que les leaders parlementaires sont unanimes, sauf un, celui qui fait la requête, pour dire qu'il y a une entente—on a les chiffres, on a les documents, tout a été fait, tout a été respecté jusqu'à maintenant, pendant deux ans de législature—si la présidence décidait d'intervenir à un moment donné parce que l'un des leaders parlementaires a exprimé un mécontentement, vous vous placeriez et vous placeriez vos successeurs dans une situation extrêmement délicate.

Je préfère vous le dire, je considère cela comme une question de respect. Je respecte la présidence, tous mes collègues respectent la présidence, et la présidence a toujours respecté les leaders parlementaires jusqu'à ce jour, et j'ai l'impression que cela continuera.

• (1050)

[Traduction]

Le Président: Je ne veux pas poursuivre cela inutilement. Je crois avoir entendu tous les intéressés au moins deux fois maintenant. Le député de Winnipeg—Transcona a-t-il quelque chose d'important et de très bref à dire?

M. Bill Blaikie: Je l'espère, monsieur le Président.

Le Président: Je l'espère également. Je ne veux pas entendre les mêmes propos.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, vous avez demandé à la Chambre si les leaders parlementaires s'étaient réunis. Je voulais simplement revenir sur ce que je vous ai dit plus tôt. À mon avis, vous avez présenté le problème d'une façon telle qu'il ne servait à rien que les leaders parlementaires se réunissent hier. Étant donné que vous avez présenté les choses exactement de la même façon aujourd'hui, il est inutile que les leaders parlementaires se réunissent à ce sujet tant qu'un parti à la Chambre, qui a décidé pour une raison quelconque d'aller au-delà d'un accord que nous avons, sait qu'il a la carte maîtresse dans son jeu du fait de votre décision.

Si vous continuez d'insister pour que ceux qui vont au-delà d'accords, avec de bonnes intentions ou des mauvaises, avec une interprétation différente ou pour tout autre raison, aient la carte maîtresse, s'ils savent que le Président va rendre une décision favorable à la personne qui va au-delà de l'accord, pourquoi nous réunirions-nous? Pourquoi conclure des accords en fait, car on serait libre de ne pas les respecter en sachant que la présidence serait de notre côté?

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté vos observations et je voudrais obtenir certains éclaircissements. Je crois que vous avez dit qu'il y avait un accord et qu'il n'y a plus d'accord maintenant entre les partis d'opposition. Laissez-vous entendre qu'un parti peut estimer qu'il n'est plus lié par cet accord et le violer? Est-ce là votre conclusion? Je voudrais comprendre ce que vous avez déclaré.

Le Président: Je n'ai tiré aucune conclusion. J'ai simplement dit qu'il semble qu'il n'y ait pas d'entente. Que l'entente n'ait pas été respectée par un parti donné ou qu'il n'y ait pas eu d'entente pour commencer, je l'ignore. Il me semble que les déclarations sont contradictoires.

Dans les circonstances, ce n'est pas à la présidence de décider comment l'entente a pris fin. Ce qui m'apparaît clair, c'est qu'il semble qu'elle ait pris fin. C'est tout ce que je peux dire en réponse au député.

Les crédits

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je devrais porter à votre attention le fait que cet incident, qui semble favoriser le Parti conservateur, établit un précédent. Il établit un précédent concernant toutes les ententes entre leaders parlementaires qui ne sont pas coulées dans le béton ou couchées sur papier.

Comme vous le savez, la coutume veut que les leaders parlementaires se réunissent et parviennent à une entente. C'est une entente à l'amiable dont on s'attend qu'elle soit respectée. Désormais et à tout jamais, toute entente conclue à l'amiable par les leaders parlementaires pourrait être reniée par n'importe quel parti qui dirait plus tard qu'il n'a jamais accepté un tel arrangement et qu'il préférerait que les choses se fassent différemment. Quelle que soit la manière dont on en débâte, il y aura toujours ce précédent dont nous parlons aujourd'hui.

Que dire de la répartition des sièges? Elle se fait généralement à l'amiable. Nous ne signons pas de document écrit spécifiant quel sera le plan de salle. Nous pourrions très bien un jour nous lever et dire que le leader parlementaire de l'opposition officielle n'a jamais accepté la répartition des sièges, que nous voulons qu'elle soit entièrement revue et que peut-être nous l'accepterons et que peut-être nous ne l'accepterons pas.

Il faut que vous compreniez quel genre de précédent est établi ici. Bien qu'on s'attende à ce que les députés respectent leur parole d'honneur, à tous les égards, il semble que lorsque ça ne leur conviendra pas, ils pourront revenir sur celle-ci, à cause du précédent qui est établi ici, et dire qu'ils n'ont pas réellement donné leur accord et que l'entente est annulée.

J'aimerais que vous preniez cela en considération et que vous compreniez que nous risquons de nous engager sur une voie très dangereuse. Cela menace toute entente future entre leaders parlementaires. Ces ententes seront menacées et il faut éviter que cela arrive car autrement la Chambre deviendra encore plus dysfonctionnelle qu'elle ne l'est parfois actuellement.

• (1055)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, le député de Prince George—Bulkley Valley oublie que des différends se produisent parfois dans cette enceinte, n'en déplaise à nombre d'entre nous. Il a été décidé que cette motion de l'opposition peut faire l'objet d'un vote.

Ainsi que mon collègue du NPD l'a dit, ce n'est pas une question partisane. C'est une décision qui est conforme au Règlement et aux règles régissant les précédents. Ce n'est pas un précédent. Il est tout simplement alarmiste et inexact d'affirmer que toutes les ententes n'ont plus cours et que la Chambre tombera dans le chaos.

Le Président: Je vais prendre la question en délibéré et nous allons reprendre l'ordre du jour.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion de l'opposition, que j'ai proposée, appuyé par la députée d'Edmonton-Nord. J'informe d'entrée de jeu la présidence que je partagerai mon temps de parole avec la députée.

Je voudrais souligner le travail inestimable accompli par la députée et d'autres, comme le sénateur Lowell Murray de l'autre endroit, dans le domaine de la réforme de la démocratie parlementaire et du mode de fonctionnement du Parlement. Leurs efforts ont porté sur la façon de rendre davantage comptables non seulement le gouvernement, mais encore tous les parlementaires en relevant le niveau des débats, le niveau de participation et le niveau de démocratie dans cette importante institution qu'est le Parlement.

Cette motion de l'opposition condamne le gouvernement libéral pour avoir échoué dans un certain nombre de dossiers, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité qu'il a mises en oeuvre, non seulement après le 11 septembre dernier, mais encore relativement au niveau de démocratie dans cette importante institution qu'est le Parlement.

Le gouvernement a joué un rôle prépondérant dans le démantèlement d'un certain nombre d'institutions importantes, dont la Chambre des communes elle-même.

Je veux parler plus précisément ici du démantèlement de la police portuaire canadienne. Cette décision a été prise officiellement en 1997 et a été mise à exécution presque immédiatement. Après son accession au pouvoir en 1993, le gouvernement a mis en place un plan visant à réduire graduellement les ressources, l'importance et la pertinence de la police portuaire canadienne.

On a fait subir un peu le même sort à nos forces armées, et nous avons vu les coûts associés à cela. Selon moi et selon d'autres aussi, y compris les auteurs d'un rapport du Sénat publié la semaine dernière, nous en sommes maintenant arrivés à un point où les ports du Canada sont devenus très vulnérables. Nos points d'entrée par voie maritime, qui forment une partie importante des frontières de notre pays, sont désormais exposés à une forte menace.

Si, aujourd'hui, des personnes aux intentions douteuses désirent faire entrer au Canada des marchandises de contrebande, des migrants illégaux ou des explosifs de tous genres, il est clair qu'ils auront moins de chances de réussir en passant par un poste frontalier ou un aéroport. Malheureusement, et je ne dis pas cela pour être alarmiste ou pessimiste quant aux menaces qui pourraient peser sur le Canada à l'avenir, nos frontières maritimes sont clairement vulnérables et elles ne sont pratiquement pas patrouillées actuellement.

Si nous en sommes là, c'est en grande partie à cause de la décision malheureuse et injustifiée que le gouvernement a prise d'abolir la police portuaire. La situation a été encore aggravée par les compressions budgétaires imposées à la Garde côtière canadienne, qui est maintenant incapable de maintenir les patrouilles dans une grande partie de nos eaux. À l'heure actuelle, 50 p. 100 de notre capacité navale est déployée, ce qui laisse nos eaux côtières et nos ports vulnérables à n'importe quelle attaque ou tentative de contrebande.

La Coalition de la représentation démocratique progressiste conservatrice est depuis un certain temps au premier plan dans le débat sur la sécurité. Après les attentats du 11 septembre, tandis que le gouvernement libéral tentait de faire bonne figure en disant aux Canadiens que tout allait bien, qu'il n'y aurait pas de problèmes, notre coalition a élaboré un plan complet de sécurité et de gestion aux frontières dont l'application renforcerait la sécurité et la sûreté de tous les Canadiens.

Les crédits

Il est clair, et cela a été répété du reste bien des fois à la Chambre et ailleurs, que nous avons avec les États-Unis la plus longue frontière non défendue du monde. Il est tout aussi clair que, en ce moment, les États-Unis semblent être la cible d'une grande partie de l'agressivité ressentie ailleurs dans le monde.

Chaque année, les échanges de biens et de services entre nos deux pays se chiffrent par centaines de milliards de dollars. Sans un plan complet de gestion des frontières qui porte expressément sur tous les aspects de cette gestion, ports compris, la sécurité des Canadiens pourrait être menacée et notre commerce avec nos voisins du Sud pourrait beaucoup en souffrir.

• (1100)

Compte tenu des préparatifs et des tentatives très rigoureuses de nos cousins américains pour mettre de l'ordre dans leurs mesures de sécurité, je crois que, dans un avenir très rapproché, ils vont tourner leur attention vers le Canada et évaluer nos moyens de sécurité et notre capacité de garantir que les produits et services qui entrent dans notre pays ne leur feront pas courir le risque d'une attaque quelconque.

Je viens de la côte est où, très souvent, on voit des navires de guerre américains dans le port de Halifax ou au large de la côte des Maritimes. Ce fait même, selon moi, est une chose dont on doit vraiment tenir compte dans nos préparatifs et dans nos tentatives pour assurer la sécurité dans nos ports et à nos frontières côtières. De même, l'augmentation du trafic des navires de croisière fait que des citoyens américains et d'autres nationalités entrent au Canada par nos ports. Malheureusement, il s'est produit dans le passé des événements tragiques à l'extérieur du Canada où des citoyens américains ont été attaqués alors qu'ils se trouvaient à l'étranger.

C'est une situation alarmante qui a été signalée non seulement par les députés de l'opposition, mais aussi dans un rapport exhaustif publié la semaine dernière par le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense. Je cite ce rapport sénatorial et plus particulièrement la partie portant sur les ports. On y dit que, selon le comité, des niveaux inadéquats de sécurité aux points d'entrée au Canada, et des lacunes au plan des capacités de renseignement et de la capacité d'intervention en cas d'urgence qui commence à peine à s'améliorer, constituent une menace au bien-être physique et économique des Canadiens.

Le rapport ajoute, et je me reporte plus particulièrement à la question du crime organisé qui est actif et qui a une influence de plus en plus alarmante dans nos ports, que les atteintes à la sécurité encouragées par le crime organisé ainsi que par de petits criminels dans les ports du Canada donnent des possibilités accrues aux terroristes potentiels et que le manque de sécurité aux ports canadiens constitue une menace pour la sécurité et le bien-être des Canadiens.

C'est extrêmement inquiétant étant donné la volatilité de l'époque dans laquelle nous vivons. Nous faisons face à une menace active et notoire de la part du crime organisé et il ne s'agit pas simplement de la mafia traditionnelle. Nous savons que le crime organisé et la mafia du bloc de l'Est deviennent très actifs dans ce domaine. Sur la côte ouest, à Vancouver, des gangs asiatiques sont très actifs dans les ports de cette région du pays.

Bien sûr, cela ne se limite pas aux points d'entrée maritimes. Il faut aussi accorder aux aéroports et à la frontière une place prépondérante dans la stratégie globale à mettre en oeuvre, car ils doivent être gardés avec vigilance par le gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi nous profitons de l'occasion pour entamer ce débat, pour sensibiliser

les Canadiens et pour mettre au premier plan des préoccupations de la Chambre des communes les difficultés qui se posent.

Malheureusement, ces problèmes et les doutes exprimés par les Canadiens à l'égard de la politique gouvernementale ne semblent pas être entendus, et je pense que c'est en partie à cause de la structure qui entoure la démocratie. Même la possibilité de poser des questions diminue sans cesse; on l'a vu hier lorsque le gouvernement a décidé de mettre un terme aux discussions sur le budget et, pour la 75^e fois, a invoqué la clôture ou l'allocation de temps. Cela cadre mal avec une institution démocratique.

Je voudrais insister un peu plus sur la question des ports. À cette fin, je me reporte à un document très révélateur et, à certains égards, annonciateur issu d'un atelier international sur les aéroports et la police des ports de mer, qui a eu lieu en mars 1995. Il était question dans ce rapport de la privatisation de la police.

• (1105)

L'honorable René J. Marin a déclaré au sujet de la police municipale qui doit assumer le rôle de la police des ports:

Comprimer les coûts sans égard au risque que cela comporte traduit une obsession imprudente. Ne pas assurer pas ses biens personnels permet d'économiser, mais on ne court pas ce risque; ce serait pure imprudence.

Il a ensuite traité de l'incapacité des agents, tant de la police municipale que de la GRC, de s'acquitter du travail très spécialisé de la police des ports au Canada.

Mon temps de parole est écoulé. J'espère que tous les députés participeront à ce débat et que le gouvernement nous donnera l'assurance qu'il sera très prudent et qu'il s'efforcera d'améliorer la sécurité à la frontière et aux points d'entrée du Canada.

[Français]

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, je vous demande de vérifier s'il y a quorum.

Et les députés ayant été comptés:

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a pas quorum. La sonnerie retentira pendant au plus 15 minutes. Que l'on convoque les députés.

• (1115)

[Français]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Bélair): Nous avons maintenant quorum et nous reprenons le débat.

[Traduction]

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, n'est-il pas curieux qu'au moment même où nous parlons de la pertinence du Parlement, la moindre banquette de l'opposition soit vide, sauf pour la Coalition qui parraine ce débat aujourd'hui?

M. Grant McNally: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre ma collègue d'Edmonton-Nord, mais je crois que nous en étions aux questions et observations avant que l'on demande le quorum. Est-ce exact?

Les crédits

Le président suppléant (M. Bélair): J'ai consulté les greffiers lorsque le quorum a été demandé. En effet, si le quorum est demandé, les cinq minutes allouées sont supprimées.

Nous reprenons le débat. La députée d'Edmonton-Nord a la parole.

• (1120)

[Français]

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la députée d'Edmonton-Nord a beaucoup d'expérience à la Chambre des communes et elle doit savoir qu'elle ne peut parler de l'absence des députés à la Chambre. Je crois donc qu'elle devrait retirer ce qu'elle disait tout à l'heure au sujet des absences à la Chambre.

[Traduction]

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, je ne parlais pas d'une absence en particulier.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable député de Repentigny a exposé son point de vue. Il n'est pas recommandé en tout temps de faire allusion à l'absence ou à la présence d'un député en particulier. Quand c'est une question de groupe, à ce moment-là, c'est laissé à la discrétion de la présidence.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, les absences que la députée voulait souligner concernent peut-être des membres de son parti ou de sa coalition, parce qu'ils n'ont pas réussi à avoir quorum.

Le président suppléant (M. Bélair): Voilà. La partie vient d'être remise. Nous sommes à égalité.

[Traduction]

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, j'enseigne l'anglais. Je ne suis pas bonne en calcul, mais il sont 19 dans la Coalition, et nous avons besoin de 20 députés pour obtenir le quorum.

Nous parlions de la pertinence du Parlement. Si on doit parler de la pertinence du Parlement, c'est bien ce matin. Nous avons perdu une heure et 22 minutes à voir les partis de l'opposition s'attaquer l'un l'autre et le gouvernement trouver cela drôle. Je trouve pathétique que l'on puisse s'attarder à autant de pinaillage, de mesquinerie et d'étroitesse d'esprit alors que nous avons un pays à gouverner et de sérieux problèmes à régler.

En ce qui concerne la pertinence du Parlement, force est de constater que cet endroit est dysfonctionnel. La meilleure preuve nous en a d'ailleurs été fournie au cours des 24 dernières heures. Au cours de cette période, nous avons vu le gouvernement recourir pour la 75^e fois à l'attribution de temps et à la clôture, alors que nous devrions l'obliger à rendre des comptes, car, si je ne m'abuse, c'est là le rôle de l'opposition. En fait, l'opposition officielle est censée être prête à former un gouvernement, le vouloir et en être capable, si le gouvernement est défait. Or, l'opposition officielle ne fait que des digressions et des colères...

Le président suppléant (M. Bélair): J'allais intervenir pour avertir la députée d'Edmonton-Nord de parler du sujet à l'étude, soit la sécurité nationale et au même moment le député de Prince George—Bulkley Valley a invoqué le Règlement.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'allais vous prier de demander à la députée de s'en tenir à la motion. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Bélair): Je passe le message. La députée d'Edmonton-Nord a la parole.

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, j'ai bien reçu le message. Je vais lire la motion à l'intention de tous les députés:

Que cette Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité nationale en vue de régler les nombreux problèmes de sécurité, notamment celui des points d'entrée et des frontières du Canada, et qu'elle le presse de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

Je m'excuse, mais je croyais que la pertinence du Parlement dont il est question dans la motion signifie la pertinence du Parlement, et je suis heureuse d'intervenir à ce sujet. Je sais que certains d'entre vous m'écouteront avec un grand intérêt.

Je vais discourir encore un peu sur toute la question de la pertinence du Parlement dans le contexte de la sécurité nationale. Nous voyons ce qu'il en est depuis le 11 septembre, date à laquelle les ministériels sont demeurés figés sans savoir quoi faire. Devaient-ils ou non se rendre à New York? Devaient-ils rappeler ou non le Parlement? Je ne sais pas pourquoi ils s'en seraient préoccupés, car il ne se passe à peu près rien ici. Les 24 dernières heures ainsi que la dernière heure et demie ont expressément témoigné de cette triste réalité.

Accepteraient-ils de convoquer une réunion de prières? Absolument pas, car c'est bien trop dangereux pour eux. Accepteraient-ils de tenir un service commémoratif? Oui, mais uniquement si cela ne présentait pas de danger. Nous avons été témoins du protocole lamentable ou du manque de protocole à l'occasion du service commémoratif ayant suivi les événements du 11 septembre.

Il y a ensuite la question de la législation. La police des ports est en mauvais état. J'étais hier à Windsor. Cinq agents de la GRC tentent de patrouiller le corridor Windsor-Détroit et de surveiller les gens qui franchissent la frontière en bateau. Quelle est la pertinence du Parlement par rapport à cette situation? Il devrait y avoir là 18 personnes en service. Ils essaient d'arranger les choses, mais ils n'y arrivent pas. Il n'y a pas assez d'effectifs. Il n'y a pas assez d'argent. Il n'y a pas assez de matériel. Si le gouvernement prend au sérieux tout le volet des patrouilles frontalières et de la sécurité nationale, il fait montre de tristes lacunes.

Quand on songe à quel point les choses auraient pu être mieux dans la période préalable ou postérieure au 11 septembre, cet endroit fonctionnerait de façon un peu plus pertinente. C'est là le triste sujet que j'aborde aujourd'hui. C'est écrit noir sur blanc dans la motion. Je ne vois pas comment une personne peut éprouver de la difficulté à comprendre. Le Parlement manque de pertinence.

Un excellent rapport sénatorial a été publié récemment par les deux partis représentés au Sénat. Les sénateurs libéraux, conservateurs et indépendants étaient d'accord sur toutes les recommandations. Je crois qu'il s'agissait d'un rapport unanime. Néanmoins, cela montre qu'il y a des libéraux quelque part qui sont prêts à faire des recommandations et à dire que nous avons de graves problèmes de sécurité nationale. Le Sénat s'en est rendu compte. Les sénateurs ont travaillé ensemble à ce dossier.

Les crédits

Ici, au Parlement, nous devons être capables de travailler ensemble. Ce que nous avons vu ici aujourd'hui n'est rien d'autre que de l'étréitesse d'esprit à son comble du côté des partis de l'opposition, pas même du côté du gouvernement. Quelque chose ne va pas. Nous devons unir nos efforts. Peu m'importe qui éprouve un peu de rancune. Peu m'importe qui croit devoir faire valoir son point. Peu m'importe qui pense pouvoir gagner une guerre d'attrition. Cela fera 13 ans demain que je suis ici, et je ne suis pas certaine d'avoir déjà vu cette institution tomber à un niveau aussi bas, et j'en ai vu des choses ici. Je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que certains autres députés, mais je suis ici depuis plus longtemps que certains, et j'ai honte de ce que je vois.

J'ai parlé à quelqu'un hier qui m'a demandé ce qu'était un député et ce que faisait un député. J'ai essayé d'expliquer le processus législatif et le rôle que nous jouons dans cette institution, qui est le plus haut tribunal du pays. Après quelques minutes de conversation, la personne m'a dit: «Et on vous paie pour cela?» Nous sommes bien payés pour faire notre travail ici. J'ai honte, en cette veille du 13^e anniversaire de mon arrivée à la Chambre, de voir toutes ces choses ridicules qui se passent ici.

Quand allons-nous trouver la bonne façon de travailler? Quand allons-nous nous battre ensemble au lieu de nous battre les uns contre les autres? Ce n'est même pas ici un problème entre les ministériels et les députés de l'opposition, car on pourrait penser qu'il serait normal qu'il y ait certaines éclaboussures entre eux, mais si nous sommes tous du côté de l'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou de l'opposition non officielle, notre rôle est de tenir le gouvernement responsable. Nous devrions tous avoir honte, parce que tout ceci est absolument ridicule.

• (1125)

Lorsque je vois certaines des choses qu'ont faites les sénateurs, je me dis qu'ils ont le bonheur de pouvoir travailler ensemble. Les sénateurs du parti au pouvoir et ceux des partis d'opposition travaillent ensemble pour le bien des Canadiens. Leur rapport était excellent.

La Coalition a présenté le rapport d'un groupe de travail démocratique qui, si je me fie à mon expérience politique dans cette Chambre, est quelque chose à quoi croient et que soutiennent mes anciens collègues. Pas un d'entre eux ne dira qu'il n'est pas d'accord avec le fait d'avoir des votes libres et des comités de la Chambre des communes plus efficaces. Au cours des dernières semaines, nous avons eu droit à un véritable spectacle.

Permettez-moi de parler des rapports qui existent entre le Parlement et les tribunaux. Mes anciens collègues pourraient nous dire pendant combien de temps nous avons discuté de cela, et pendant combien de temps nous avons été d'accord là-dessus. Combien de fois avons-nous affirmé que le Parlement devrait dire aux tribunaux qu'il crée les lois et qu'eux les interprètent? Nous avons été d'accord à ce sujet pendant de nombreuses années.

Y a-t-il un seul de ces députés qui osera prétendre qu'il n'est pas d'accord avec l'idée d'une réforme du Sénat? Nous partageons le même avis sur cette question.

C'en est assez. Nous devons nous entendre sur ce qui est le mieux pour notre pays, et non pour ma carrière politique ou celle de quelqu'un d'autre. Nos intérêts personnels devraient figurer très loin dans l'ordre de priorité.

Il nous faut mettre de côté tout ce non-sens et cette mesquinerie et travailler ensemble avec le gouvernement et les autres députés de l'opposition. Nous allons collaborer avec quiconque souhaite rendre le Canada encore meilleur. Tous ceux parmi les 301 députés de la

Chambre qui ne pensent qu'à être réélus et qui placent leur carrière politique au-dessus des intérêts des Canadiens devraient avoir honte. Si c'est ce que nous pensons, nous devrions tous avoir honte.

• (1130)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, ma collègue d'Edmonton-Nord a abordé quelques questions importantes.

Cela fait longtemps que nous prônons la collaboration entre députés en cet endroit. Si les députés de l'opposition arrivent à s'entendre pour obliger le gouvernement à rendre des comptes, c'est une bonne chose pour le pays. C'est également une bonne chose pour le pays que les députés de l'opposition collaborent avec les ministériels.

Ma collègue d'Edmonton-Nord est une députée d'expérience. Comme elle l'a dit, cela fait presque 13 ans qu'elle est ici. Elle célébrera cet anniversaire demain. Je me demande si elle pourrait développer un peu plus cette partie de son discours où elle a décrit la nécessité pour les députés de l'opposition de collaborer afin d'obliger le gouvernement à rendre des comptes, non seulement sur cette importante question de la sécurité nationale que nous soulevons aujourd'hui, mais aussi dans d'autres domaines. Pourrait-elle développer cet aspect?

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, les députés passent beaucoup de temps dans les avions. Nous passons beaucoup de temps loin de notre famille. Nous passons beaucoup de temps en cet endroit, et les choses ne fonctionnent pas. Elles ne fonctionnent pas aussi bien qu'elles le devraient. Je pense que tout le monde, des deux côtés de la Chambre, s'entend avec moi là-dessus.

Il y a des députés libéraux de l'arrière-ban ici, à la Chambre. Il y a aussi des libéraux de Windsor. J'ai mentionné les frustrations des gens de Windsor à cause de l'eau. C'est incroyable. Les gens peuvent juste débarquer. Il y a des libéraux qui sont frustrés par cette question, mais ils sont enchaînés, au sens figuré, et ils ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent.

Nous avons vu ce qui est arrivé il y a une quinzaine de jours aux comités. Quelqu'un qui avait été un excellent secrétaire parlementaire et qui aurait fait un président de comité très efficace a été bouté, évincé, tout ça par étroitesse d'esprit et mesquinerie politique. La course à la direction n'a même pas encore commencé, bon sang. Quand on voit ce genre de bêtise, et tout le lobbying, les machinations et les manipulations qui se passent ici, on se demande en quoi cela améliore notre sort à tous ici, au Parlement.

Il est facile de tempêter et de décocher des flèches, mais ce qui est pertinent ici, c'est que cet endroit ne l'est pas. Là est le problème.

Quelqu'un qui en veut à quelqu'un se venge en vendant la mèche. Quand quelqu'un dit quelque chose dans la sacro-sainte salle du caucus et ensuite le rapporte à la tribune de la presse, il y a pertinence. Essayer de faire passer ça pour de l'altruisme est inacceptable.

Il faudra tôt ou tard que nous tirions les enseignements de ces pénibles leçons. Il y en aura d'autres, si nous ne prenons pas garde.

• (1135)

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens avant toutes choses à féliciter la députée pour ses 13 années de bons et loyaux services.

Les crédits

Il est cependant totalement injuste pour tous les députés qui se consacrent avec diligence aux affaires nationales de dire qu'il ne s'est rien passé. Plus de 100 000 Canadiens sont venus sur la Colline après le 11 septembre. Un déjeuner-prière a été organisé dans l'édifice de l'Ouest. La salle était comble, tous les députés s'y étant rassemblés pour prier aux côtés de leurs collègues.

Vu son expérience, son attitude faussement vertueuse et la cacophonie à laquelle elle s'est livrée aujourd'hui sont regrettables. J'ai été attristé par son dénigrement. La députée devrait avoir honte du message négatif qu'elle transmet ainsi aux Canadiens.

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, je serai ravie d'en discuter avec le député, mais je vais certainement soumettre la question aux autres. J'ose espérer qu'il suivra l'affaire à la télé.

Je sais qu'on a organisé sur la Colline un service commémoratif qui en a imposé. Je n'ai pas pu y assister faute d'avoir pu prendre l'avion pour m'y rendre. Ma circonscription est à des milliers de kilomètres d'ici. J'ai cependant suivi ce service sur le petit écran. C'était poignant. J'en ai ressenti de la fierté, car beaucoup de Canadiens y sont allés. On les a cependant prévenus de ne pas mentionner le nom de Dieu. Ils voulaient comprendre le pourquoi de cet événement cataclysmique et recherchaient un certain réconfort spirituel.

Le député a fait référence à une manifestation ayant eu lieu à l'édifice de l'Ouest, et je m'en félicite tout autant que lui. Je sais que ce déjeuner-prière a ému les gens et qu'ils avaient eu envie de crier leur désarroi. Nous avons organisé dans l'édifice de l'Est une cérémonie de prières, qui était plutôt intime, mais nous avons néanmoins fait de notre mieux.

Je remercie le député de l'avoir rappelé. Je remercie les Canadiens qui sont venus sur place; ils auraient voulu faire davantage, mais on les en a empêchés.

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la sécurité nationale, qui demeure, je crois, une préoccupation fondamentale pour tous les Canadiens. Je partagerai le temps mis à ma disposition avec le député de Scarborough—Rouge River.

Au nom du solliciteur général, je vous assure, monsieur le Président, et j'assure à tous les députés que la sécurité nationale et la sécurité publique demeurent la toute première priorité du gouvernement fédéral.

Au sein du gouvernement fédéral, c'est au solliciteur général qu'il incombe de protéger les Canadiens et de les aider à maintenir une société pacifique et sûre.

Beaucoup d'autres ministres du gouvernement, y compris les ministres d'État et ceux chargés d'organismes, sont aussi des partenaires clés dans ce domaine très important de la lutte contre le terrorisme; je citerai notamment mes honorables collègues à la Justice, à l'ADRC, à CIC, au MAECI, à la Défense nationale, à Transports Canada et à Santé Canada. Nous collaborons tous étroitement chaque jour avec nos partenaires fédéraux dans le cadre de diverses réunions, informelles et régulières, afin de nous assurer que la stratégie générale du gouvernement en matière de sécurité publique est coordonnée et efficace.

Le comité spécial des ministres sur la sécurité publique et la lutte au terrorisme, de même que le comité spécial des sous-ministres sur la sécurité publique, illustre parfaitement cette coordination interministérielle.

Le solliciteur général du Canada collabore également de diverses manières avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour partager l'information, établir des consultations sur les grands projets et conclure des ententes sur les réformes proposées au système de justice pénale. Je pense par exemple aux ministres et aux sous-ministres responsables de la justice, aux comités de coordination composés de hauts fonctionnaires et à divers sous-comités et groupes de travail chargés d'examiner certaines questions stratégiques.

Un nouveau comité composé de sous-ministres des niveaux fédéral, provincial et territorial vient d'être mis sur pied pour assurer la coordination entre tous les secteurs de compétence de la façon de traiter les diverses questions portant sur la lutte au terrorisme et la sécurité publique.

Pour bien faire son travail, le ministère du solliciteur général du Canada doit pouvoir compter sur une association forte avec tous les intéressés. Nous préconisons et appuyons activement la collaboration avec nos partenaires non gouvernementaux, y compris les services de police provinciaux et municipaux et les intervenants d'urgence de première ligne grâce à la consultation, au partage de renseignements, à l'échange de connaissances générales et spécialisées, à la formation et à l'offre de ressources.

Il est évident que depuis les événements du 11 septembre dernier, la lutte contre le terrorisme est passée au premier plan des priorités de tous les services de police et de sécurité au monde. C'est une grande priorité au Canada également, tant pour la GRC, le SCRS et tous les responsables de l'application de la loi au pays.

Le principal rôle du gouvernement du Canada est de mener la lutte contre le terrorisme à l'échelle nationale et internationale. Dans cette optique, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures législatives et annoncé bon nombre d'initiatives importantes dans les deux derniers budgets qu'il a déposés.

Depuis l'an 2000, le gouvernement du Canada a consacré 9,5 milliards de dollars aux programmes de sécurité publique et nationale, dont une somme de 7,7 milliards de dollars dans le budget déposé en décembre dernier. Les mesures globales prévues dans le budget de 2001 sont conçues pour assurer la sécurité du Canada, éloigner les terroristes et maintenir l'accès à nos frontières. Dans cette optique, nous avons prévu des investissements majeurs pour affecter et équiper davantage d'agents chargés du renseignement et des enquêtes de première ligne, améliorer la collaboration entre les services d'application de la loi, de renseignement et de sécurité nationale et pour accroître la sûreté et la sécurité maritimes, affectant 1,6 million de dollars dans ce domaine. Nous avons également amélioré les méthodes de contrôle des immigrants, des revendicateurs du statut de réfugié et des visiteurs en affectant 1 milliard de dollars à cette fin, créé un nouvel organisme de sécurité aérienne, affecté des policiers armés en civil dans les avions, acheté des détecteurs d'explosifs et amélioré les services de police, affectant 2,2 milliards de dollars dans ce domaine. Enfin, nous avons accru la sécurité à la frontière et amélioré l'infrastructure qui appuie les principaux postes frontaliers pour garantir la circulation légitime des biens et des personnes qui est si importante pour notre économie, affectant 1,2 milliard de dollars dans ce but.

De plus, dans le cadre du plan national de lutte contre le terrorisme, les principales agences fédérales responsables de la sécurité publique, dont le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada, auront droit à une augmentation substantielle de leur budget pour accroître leur capacité de lutte contre le terrorisme et mieux cibler leurs priorités.

Les crédits

•(1140)

Le SCRS va recevoir 334 millions de dollars de plus sur cinq ans, qui serviront à accroître sa capacité en matière de renseignement de sécurité de première ligne. La GRC recevra 576 millions de dollars de plus, ce qui lui donnera la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies et d'affecter plus d'agents aux questions de sécurité nationale.

Dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme du Canada, l'appui du gouvernement fédéral aux provinces, aux territoires et aux municipalités comprend la mise sur pied d'équipes intégrées de la sécurité nationale—les EISN—et de nouvelles équipes canadiennes intégrées de la police des frontières par la GRC, les salaires des membres des EISN qui viennent d'autres administrations étant prévus.

Ce sont toutes des mesures importantes et même si on met l'accent sur la lutte contre le terrorisme, les initiatives entreprises sur ce front ont des répercussions ailleurs qui profiteront aux enquêtes sur le crime organisé, à la police communautaire, au maintien de l'ordre et à l'application de la loi en général. Ces mesures établissent un cadre pour garantir un niveau élevé de sécurité publique aux Canadiens, où qu'ils vivent à l'intérieur d'un cadre de sécurité nationale.

Les initiatives fédérales de lutte contre le terrorisme vont manifesterment renforcer le système de justice pénale au niveau national. Toutes les administrations vont profiter des outils, des compétences ainsi que des nouveaux programmes et de la nouvelle infrastructure qui en découleront. Ces avantages continueront de se faire sentir pendant une longue période.

À la suite des événements du 11 septembre, le gouvernement du Canada et le gouvernement américain cherchent plus que jamais à assurer la sécurité à notre frontière commune. Les deux pays ont officiellement accepté de coopérer en matière de sécurité aux frontières et de migration régionale et ont signé une déclaration conjointe sur une frontière intelligente qui comprend un plan d'action en 30 points pour garantir une frontière sûre et efficace.

L'objectif est de faciliter la circulation des biens et des voyageurs légitimes tout en empêchant les terroristes et les indésirables d'entrer au Canada ou aux États-Unis.

Le gouvernement du Canada comprend depuis longtemps que la lutte contre le crime organisé n'est pas un combat qu'il peut mener seul. Depuis l'adoption de la déclaration conjointe sur le crime organisé en 1998, nous collaborons très étroitement avec nos homologues provinciaux et territoriaux pour nous attaquer à ce problème.

Le programme national de lutte contre le crime organisé prévoit une série de nouvelles initiatives législatives pour favoriser les enquêtes sur le crime organisé et la poursuite des membres du crime organisé. Le projet de loi C-24 était une première mesure importante, un excellent premier pas.

Les corps policiers ont dit aux décideurs qu'il fallait améliorer la loi, et c'est exactement ce qui est arrivé et ce que nous avons fait. Le projet de loi C-24 va aider à s'attaquer à de graves problèmes comme les bandes de motards et d'autres formes graves de criminalité.

Nous savons tous fort bien que les criminels tirent pleinement avantage des progrès technologiques pour faciliter et couvrir leurs activités. Pour réagir efficacement, nous devons capitaliser sur les nouveaux outils technologiques dont nous disposons.

Le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique constitue un excellent exemple d'outil conçu pour établir un lien entre les organismes de justice pénale à l'échelle de tout le pays afin

de détecter et de poursuivre plus efficacement les contrevenants. En octobre 2001, le solliciteur général du Canada a annoncé qu'un nouveau financement de 4,9 millions de dollars serait consenti pour améliorer ce programme.

Qui plus est, la technologie de chiffrement est devenue meilleur marché, plus performante, largement répandue et facile à utiliser. Les criminels et les terroristes ont de plus en plus recours à certaines formes de chiffrement ou de protection par mot de passe pour protéger leurs communications. C'est pour cette raison que le ministre du solliciteur général a mis en oeuvre un plan d'action visant à offrir des solutions techniques et à effectuer un examen législatif complet.

À ce chapitre, comme pour ce qui est du crime organisé, le défi est de faire évoluer nos lois au même rythme que la technologie et le crime.

Le gouvernement du Canada ne considère pas que la sûreté publique et la sécurité nationale sont acquises. Comme je viens de l'indiquer, nous avons mis en oeuvre diverses initiatives pour resserrer la sécurité, non seulement au niveau national mais également au niveau public.

Le Parlement et les comités du Parlement continuent à jouer un rôle considérable dans ce secteur. Il nous suffit de signaler les travaux du Parlement sur les projets de loi C-36, C-24, C-11 et le débat persistant sur les projets de loi C-42 et S-23.

Je compte sur la participation et sur la collaboration continues de tous les parlementaires aux travaux dans ce secteur très important. Je conclus en affirmant que la sécurité et la sûreté publiques demeurent une priorité de premier plan. Le gouvernement et les citoyens doivent collaborer dans ce domaine très important pour créer, partout au Canada, un environnement sûr où il fait bon vivre.

•(1145)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, après toutes ces belles paroles rédigées d'avance, j'étais heureux que le député s'écarte un peu du texte vers la fin pour dire qu'on pourrait peut-être faire plus.

Le secrétaire parlementaire appuie-t-il certaines décisions qu'il n'a pas mentionnées dans les observations préparées par le ministère? Est-il d'accord avec les 200 millions de dollars qui ont été retirés du budget de la GRC depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement en 1993? Est-il d'accord avec la décision d'annuler le programme des hélicoptères, laquelle nous a coûté plus de 500 millions de dollars et qui sait combien d'autres millions en emplois et en technologie disparus de l'autre côté de nos frontières, et en vulnérabilité accrue pour nos forces armées et nos patrouilles maritimes?

J'aimerais aussi savoir si le député appuie certaines autres décisions ridicules de son gouvernement, notamment l'enregistrement des armes à feu pour un coût de 700 millions de dollars. Si cet argent avait été consacré au maintien de l'ordre, il aurait fait bien davantage pour lutter contre les crimes de toutes sortes.

Le député est-il d'accord avec la décision de son gouvernement de démanteler les services de police des ports, une force policière spécialisée qui exerçait un pouvoir dissuasif aux ports canadiens comme ceux de Vancouver, Montréal et Halifax? Est-il d'accord avec toutes ces décisions et peut-il justifier ce que son gouvernement a fait?

Les crédits

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, en ce qui concerne nos polices des ports, je dois dire que nous prenons la sécurité très au sérieux et que nous avons travaillé en collaboration avec les organismes locaux pour veiller à ce que la sécurité soit assurée en fonction de l'intensité des activités à ces endroits en particuliers. La GRC et les gens des douanes interviennent encore dans le cas de certains crimes. Je suis convaincu que nous avons en place un bon système.

Quant aux autres points soulevés par le député, je souligne que son gouvernement nous a laissé un déficit de 42 milliards de dollars en 1993, ainsi qu'une dette colossale accumulée à cause des politiques que les progressistes-conservateurs avaient imposées au pays.

Il est donc ridicule qu'il parle ainsi aujourd'hui. Le présent gouvernement a instauré les mécanismes qui ont ramené le pays sur ses pieds. Nous constatons maintenant que les bases sont solides. Nous devons veiller à assurer la sécurité dans nos rues, nos collectivités et nos quartiers, et c'est exactement ce que nous faisons.

À titre de gouvernement, nous continuons de travailler efficacement dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, non pas pour mener le pays à la faillite comme les conservateurs ont tenté de le faire, mais pour bien nous assurer que nous avons en place les outils et les ressources dont les policiers partout au pays pourront être fiers; voilà exactement ce que nous faisons.

• (1150)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je me sens obligé à tout le moins de répliquer à l'affirmation faite au sujet de la dette qui a été laissée. Le député a parlé d'un déficit de 42 milliards de dollars dont a hérité son parti lorsqu'il a accédé au pouvoir. Va-t-il faire preuve d'honnêteté intellectuelle pour une fois du côté ministériel et reconnaître qu'il s'agissait plutôt de 38 milliards de dollars...

Le président suppléant (M. Bélair): Avant de donner la parole au député, je demanderais aux députés de bien vouloir choisir plus judicieusement leurs mots; honnêteté intellectuelle.

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, si j'avais été un conservateur, cela aurait été pour moi aussi une question délicate, car il reste que le gouvernement Mulroney a laissé à son successeur un terrible héritage, soit un pays littéralement acculé à la faillite.

Les conservateurs devraient être très sensibles au fait qu'ils ont presque ruiné le pays. Ce que nous avons fait quand nous leur avons succédé, c'est ressusciter le Canada et lui redonner de solides fondations conformes aux grandes valeurs propres à notre pays.

Il est franchement incroyable que le député ose rappeler une telle chose parce que, ce faisant, il rappelle aux Canadiens le désastre dont sont responsables M. Mulroney et le gouvernement conservateur.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais essayer de ramener le débat un peu plus près du sujet. L'auteur de la motion a proposé un sujet, mais nous semblons nous éparpiller dans toutes sortes de sujets différents, comme l'état du déficit il y a 5, 10, 15 et 20 ans, la législation sur les armes à feu et les achats d'hélicoptères.

Je rappelle à mes collègues, et peut-être aussi à l'auteur de la motion, que le débat porte sur la sécurité nationale en général. Comme c'est l'opposition qui a proposé la motion, le débat sera inévitablement théorique. Il sera inévitablement politique et parfois volontairement aveugle à certains des faits. Cependant, c'est ainsi que nous fonctionnons ici. Il nous faut tâcher d'apporter au débat des contributions pertinentes.

La sécurité nationale correspond pour beaucoup au défi de réagir au risque et de le gérer. Il est très clair pour tout le monde que le risque perçu avant le 11 septembre diffère de celui que nous percevons maintenant. La plupart des risques auxquels nous avons eu à faire face étaient des risques dirigés vers nos voisins américains.

Avant le 11 septembre, ces risques ne semblaient pas s'adresser directement au Canada, mais de nos jours, la sécurité nationale a un caractère international. Elle a une dynamique internationale. Elle n'est pas seulement intérieure. Nous devons coopérer avec nos partenaires à l'échelle internationale pour faire la gestion du risque. Quand un de nos partenaires internationaux est en danger, nos lois et notre politique nous obligent à présumer que nous sommes nous aussi en danger et que nous devons collaborer avec eux.

L'annonce, le 12 décembre, d'un plan d'action en 30 points par notre gouvernement et par le gouvernement des États-Unis reflète le fait que la sécurité en Amérique du Nord est en grande partie une affaire commune. Ce plan d'action en 30 points n'a pas été établi du jour au lendemain. Il s'agit d'une liste de souhaits dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années. Le plan en 30 points est devenu un plan beaucoup plus court en 8 points, sauf erreur, le 8 mars quand notre ministre a rencontré son homologue américain, M. Ridge.

Il y a beaucoup de choses qui se passent, et un des problèmes que pose la réaction du gouvernement à des menaces contre la sécurité, c'est que cette réaction n'est pas nécessairement rendue publique au moment où elle intervient. Les éléments qui composent les mesures de sécurité ne sont habituellement pas rendus publics, du moins pas de façon aussi transparente que dans un communiqué de presse.

L'annonce du 8 mars comprenait des améliorations aux activités d'examen à la frontière canado-américaine et un programme conjoint visant à évaluer le risque de violation des mesures de sécurité qui sont prises à l'égard de la circulation de conteneurs maritimes dans nos ports. Ces équipes conjointes vont élaborer des plans d'action pour les ports canadiens et américains situés dans la partie nord des États-Unis ou la partie sud du Canada.

Ces équipes découvriront des problèmes. Elles les connaissent. Le député d'en face qui a présenté la motion a parlé du problème que pose le crime organisé dans plusieurs de nos ports. Des représentants des services policiers ont dit à des comités de la Chambre et, apparemment, du Sénat, que nous ne contrôlons pas la circulation des conteneurs, et c'est un fait. Elle est contrôlée par les employés des ports. Selon les statistiques, dans certains de ces ports, environ la moitié des employés possèdent des casiers judiciaires, ce qui ne signifie pas qu'ils ne respectent pas les règles, mais cela soulève des préoccupations. Pour ma part, j'en suis arrivé à la conclusion que nous ne contrôlons pas suffisamment la circulation des conteneurs qui arrivent dans nos ports. Je ne dirai pas de quels ports il s'agit.

Nous avons un problème sérieux auquel seul le gouvernement peut s'attaquer. Les propos qu'ont tenus publiquement jusqu'ici les gestionnaires des ports ne sont pas exacts. Je présume que certains d'entre nous à la Chambre s'engageront dans un débat ultérieur à ce sujet.

• (1155)

L'une des difficultés, en matière de sécurité, c'est que les questions sont souvent isolées les unes des autres par sujet ou par domaine de compétence des ministères. Les distinctions que nous faisons entre santé, police, douanes et sécurité militaire constituent un défi à relever pour un gouvernement moderne.

Les crédits

Nous avons essayé d'aplanir cette difficulté en confiant à un ministre du Cabinet la présidence d'un comité spécial regroupant tous les ministres compétents. Les Américains ont essayé une formule différente, chargeant de la coordination un ministre qui ne fait pas partie du Cabinet. Il y avait des défis à relever des deux côtés de la frontière. D'un côté comme de l'autre, on prend acte de ces défis et on tente de mettre en sourdine les différends qui peuvent surgir entre divers organismes gouvernementaux.

Nos problèmes sont analogues à ceux qu'éprouvent nos voisins américains. Notre riposte au terrorisme comprend deux mesures. L'une d'elles, le projet de loi C-36 contre le terrorisme, a été adoptée par la Chambre, et l'autre, le projet de loi C-42, est maintenant à l'étude. Il fera certainement l'objet de débats plus poussés. Le gouvernement réagit ainsi de bonne foi et avec vigueur aux lacunes de nos lois dont nous n'étions peut-être pas conscients avant le 11 septembre. La même chose est arrivée dans bien d'autres pays, et nous essayons tous de rectifier nos lois pour faire face à des menaces très réelles.

Le gouvernement a remis sur pied le Sous-comité sur la sécurité nationale du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Il y a eu des appels téléphoniques dans les jours suivant le 11 septembre. Des députés travailleront au sein de ce comité pour tenter, à la Chambre, d'unifier les responsabilités à l'égard de la sécurité nationale, qui sont réparties, inévitablement, entre différents ministères et organismes.

J'estime que la motion à l'étude aujourd'hui n'est guère qu'une réflexion inepte demandant au gouvernement de rendre le Parlement plus pertinent. Ce n'est pas au gouvernement, mais aux parlementaires de réaffirmer la pertinence du Parlement. Arrêtons de demander au gouvernement, qui regroupe quelques centaines de milliers de personnes travaillant à l'extérieur de la Chambre, de rendre le Parlement plus pertinent. C'est notre boulot. Quiconque, à la Chambre, demande à quelque fonctionnaire anonyme de nous aider à rendre la Chambre pertinente rêve les yeux ouverts.

• (1200)

L'hon. Lorne Nystrom: Jean Chrétien.

M. Derek Lee: Malgré ses nombreuses années d'expérience, le député d'en face dit que c'est le rôle du premier ministre. Non, c'est le rôle du député d'en face. Ce dernier est parfaitement capable de faire preuve de leadership, si seulement il voulait le faire au lieu d'attendre que le premier ministre s'en charge. Le premier ministre est très occupé.

Pour ce qui est de la sécurité nationale, nous avons dit en décembre que nous déposions un budget de la sécurité, car c'était précisément cela. Comme le secrétaire parlementaire l'a souligné, 7,5 milliards de dollars ont été alloués aux postes concernant la sécurité nationale, un milliard de dollars ici et un demi-milliard de dollars là pour diverses fonctions ayant pour objet de réagir à la menace.

On a déjà fait état de la liste, mais je tiens à signaler que les mesures de sécurité aérienne incluent des modifications à des avions, la présence d'agents à bord des avions, 1,6 milliard de dollars pour la sécurité militaire, 2,2 milliards de dollars pour l'enveloppe des voyages aériens et un milliard de dollars pour assurer une meilleure vérification des personnes qui entrent au Canada aux ports de mer ou aux aéroports, peu importe s'ils le font en courant, en marchant en volant ou en faisant du parachute. C'est une nouvelle priorité pour nous.

Nous observons un programme commun. Bien que tout le monde soit au courant, je souligne que ce programme s'applique à toute

personne qui entre en Amérique du Nord, que ce soit pour une journée, une semaine ou une année. Nos voisins du Sud veulent savoir qui se pointe ici et nous voulons savoir qui se pointe chez eux.

Il se passe beaucoup de choses. On dépense beaucoup de fonds publics. Je remercie le député d'en face qui nous a permis de centrer l'attention sur ces dépenses et sur ces politiques.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, je formulerai quelques commentaires sur le discours du député, surtout sur la partie où il dit que tout ce que nous avons à faire est de nous lever pour le vote et que le Parlement sera transformé, que tout ce que nous avons à faire en tant que parlementaires est de nous lever et de prononcer les mots magiques pour que les choses changent.

Si nous nous étions seulement levés, je suppose que le gouvernement n'aurait pas pu recourir à 75 reprises à l'attribution de temps et à la clôture pour mettre fin aux débats. Et pour une réforme de la structure des comités, je suppose, pour reprendre les paroles du député, que nous n'avons qu'à nous lever et à dire que nous souhaitons que les comités soient présidés de façon adéquate et sans intervention de la part du gouvernement.

Je lui adresserai une question à ce sujet, qu'il a lui-même mis sur le tapis. Le printemps dernier, j'ai présenté un document intitulé *Une question de confiance*, dans lequel je faisais douze suggestions concrètes dans la voie de la réforme du Parlement. Cette année, nous avons préparé une proposition de réforme de l'ensemble du système parlementaire, notamment des éléments tels que le budget, les comités, notre mode de fonctionnement, les comités multipartites, les rapports sur la façon de traiter les crédits budgétaires, le budget et ainsi de suite.

Selon lui, que pouvons-nous faire de plus au juste? Une réforme s'impose, mais nous ne pouvons la mener seuls. Nous avons besoin du groupe ministériel de l'autre côté de la Chambre ou d'un nombre important de députés d'arrière-ban qui ont assez de courage pour nous aider. Nous avançons les propositions. Nous n'avons pas les votes nécessaires à leur adoption.

Le président suppléant (M. Bélair): Avant de donner la parole au député de Scarborough—Rouge River, j'invite les députés à faire l'effort de parler de la sécurité nationale à un moment donné.

M. Derek Lee: Monsieur le Président, vous m'avez volé les mots de la bouche. Les députés d'en face essaient d'orienter ce débat vers autre chose que le sujet de la motion. Nous voici en train de parler de réforme parlementaire.

Je reconnais que le député d'en face a fait des contributions à cet égard. J'ai essayé de faire de même, tout comme d'autres députés des deux côtés de la Chambre. C'est un processus continu. Nous modernisons le Règlement de la Chambre des communes depuis la naissance de cette institution en 1867. C'est une tâche qui n'est jamais achevée.

Je ne dis pas que nous ne pouvons pas améliorer les choses ici, mais de tels changements ne se font pas du jour au lendemain. Nous avons apporté des modifications au Règlement il y a environ un an, et elles ont été plutôt utiles. Il reste encore beaucoup à faire. Je publierai quelque chose sur ce même sujet d'ici quelques jours.

Je ne me plaindrai pas si on n'accepte pas mes changements. Un processus est en cours, et nous devrions tous y participer. Si nous devons avoir un débat sur la sécurité nationale aujourd'hui, je prierais simplement les députés de s'en tenir à cela. La question à l'étude aujourd'hui n'est pas la réforme parlementaire, mais bien la sécurité nationale.

Les crédits

M. Chuck Strahl: C'est vous qui avez soulevé la question.

M. Derek Lee: Monsieur le Président, le député dit que c'est moi qui ai soulevé la question. Je l'ai soulevée parce que je répondais à un point qui avait été soulevé par un député d'en face. Je vais m'arrêter ici. Il y en a peut-être qui ont des remarques à faire sur un sujet pertinent.

Le président suppléant (M. Bélair): Encore une fois, je demande aux députés de parler de sécurité nationale. Il semble qu'on soit parti sur une tangente dont on ne peut plus dévier.

• (1205)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle des députés présents sur le fait que la dernière partie de la motion devant être mise aux voix presse le gouvernement de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique. À mon avis, cela englobe toute la question de la réforme parlementaire.

Je tiens à me conformer aux instructions de la présidence et à rendre hommage au député de Scarborough—Rouge River, car je vois en lui un parlementaire très doué et talentueux qui a apporté une contribution importante aux travaux de cette Chambre. Je souligne tout l'intérêt qu'il porte non seulement à la réforme démocratique, mais à toutes les questions de sécurité, une chose à laquelle il a consacré bien des efforts.

Je reviens sur certaines des observations du rapport du Sénat auxquelles il a fait allusion, notamment aux inquiétudes exprimées par le Sénat au sujet du nombre de conteneurs qui entrent au pays et du nombre de ceux-ci qui sont inspectés. Les statistiques révèlent qu'aux principaux points d'entrée, soit Halifax, Vancouver et Montréal, de 1 à 3 p. 100 seulement des conteneurs sont inspectés.

C'est là un problème évident auquel il faut s'attaquer avec un meilleur équipement. Et c'est un problème que l'on doit solutionner avec les personnes chargées des inspections. Le député a fait état du nombre disproportionné d'inspecteurs et d'employés des ports détenteurs d'un casier judiciaire. Cela constitue une énorme source de préoccupation. Ajoutons à cela que ce ne sont pas les autorités portuaires qui effectuent les inspections, mais plutôt, dans bien des cas, des sociétés privées qui engagent des petites entreprises de sécurité.

Le député ne croit-il pas que l'on devrait faire un effort plus concerté pour accroître la capacité des services de police municipaux concernés et de la GRC à régler le problème, ou pour revoir le rôle spécialisé de la police ou des autorités portuaires?

Le président suppléant (M. Bélair): La période des questions et commentaires est écoulée. Je ferai cependant preuve d'indulgence en accordant au député de Scarborough—Rouge River une minute pour répondre.

M. Derek Lee: Monsieur le Président, je suis pleinement d'accord avec le député d'en face qui dit que l'on a perdu le contrôle dans le domaine du transport par conteneurs. Les administrations policières et portuaires l'ont dit clairement. Elles ne peuvent garantir que les conteneurs arrivant à bord des navires leur sont amenés pour inspection parce que les groupes criminels contrôlant les ports sont en mesure de modifier les numéros et les marques figurant sur ces conteneurs et de faire des substitutions en recourant à des leurres. La situation est chaotique.

Je suis au courant du problème, tout comme le député d'en face, d'autres députés et le gouvernement. J'espère qu'avec l'intervention

commune annoncée récemment par les États-Unis et le Canada, nous réussirons rapidement à reprendre la situation en main.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Langley—Abbotsford.

Je suis heureux d'intervenir de nouveau dans le débat au sujet de la sécurité nationale. C'est un débat pertinent, bien que les agissements dont nous sommes aujourd'hui témoins contribuent sans doute à atténuer le fait qu'un débat à ce sujet s'impose.

Quand nous, députés de l'Alliance canadienne, nous arrêtons à certains des points que nous voulons souligner aujourd'hui, nous comprenons encore mieux que la situation n'est pas réglée. La sécurité nationale n'est pas un thème au sujet duquel nous n'avons plus rien à dire. À notre avis, il existe toujours une menace à la sécurité nationale.

Je traiterai aujourd'hui d'une des choses qui préoccupent notre parti. Le député de Langley—Abbotsford abordera un autre point qui nous inquiète. Chaque député de l'Alliance canadienne interviendra au sujet d'une préoccupation précise en matière de sécurité nationale.

Comme nous le savons tous, cela faisait six mois hier qu'a eu lieu l'attaque du 11 septembre contre l'Amérique. Il est assez juste de souligner que c'est une journée qui ne sera jamais oubliée. Je n'ai pas eu l'occasion hier, à la date anniversaire de ces événements, d'offrir de nouveau mes sincères condoléances à toutes les familles ayant perdu des êtres chers lors de l'attaque lancée contre les tours jumelles, des citoyens des États-Unis, du Canada et d'autres pays. Je profite donc de l'occasion pour le faire aujourd'hui. Ils sont toujours présents dans nos pensées et nos prières.

Je profite de l'occasion pour exhorter le gouvernement à commémorer immédiatement les pertes de vie du 11 septembre 2001, comme le recommandait hier mon collègue de Medicine Hat.

La fin de semaine dernière, un agent supérieur du renseignement du Canada a déclaré que des douzaines de militants islamiques habitant déjà au Canada pourraient fort bien planifier des actes de terrorisme contre des Canadiens sur notre propre territoire. Cet avertissement n'a pas été lancé peu après le 11 septembre. Il a été servi la fin de semaine dernière. Michael Kelly, membre de la Direction du contre-terrorisme du SCRS, a déclaré devant les délégués d'un symposium tenu au Collège militaire royal que «la menace est réelle; elle est immédiate; elle est à nos portes.»

Pendant longtemps, nous avons pensé que le Canada était à l'abri des attentats comme ceux dont nous avons été témoins aux États-Unis. Même si nous avons reconnu que des groupes terroristes ont ourdi ou organisé à partir de notre pays des attentats contre nos voisins, nous nous croyions protégés contre pareils attentats. Nous avons encore une fois entendu de tels propos à cet endroit aujourd'hui.

Le Canada a été perçu pendant longtemps, notamment par des radicaux, comme un endroit tranquille pour falsifier des documents, prendre des dispositions de voyage, recueillir des fonds, faire du recrutement et participer à d'autres activités en vue de soutenir les réseaux terroristes à l'étranger. Depuis les attentats perpétrés contre les États-Unis, on a présenté bien des preuves pour étayer ces soupçons. Nous n'avons toutefois jamais cru que nous pourrions être une cible confirmée. Nous n'avons jamais envisagé la possibilité qu'un attentat puisse être perpétré contre nous. Comme l'a dit le représentant du SCRS le week-end dernier, le vent tourne.

Les crédits

Selon ce spécialiste des questions de sécurité, Israël et les États-Unis, qui sont les principales cibles de la haine vouée à l'Occident, deviendront des cibles moins faciles, parce qu'ils appliquent des règlements plus sévères et qu'ils prennent davantage de précautions. Comme le Canada participe plus à la lutte contre le terrorisme, notre pays et sa population feront l'objet d'importantes menaces. Il faut donc faire beaucoup plus pour protéger la vie et la liberté des Canadiens, notamment prendre davantage au sérieux la menace d'une guerre biologique.

Dans un discours que j'ai prononcé le 18 septembre dernier, j'ai parlé de la menace de la maladie du charbon. J'ai dit que, malgré les avertissements de 1998, le gouvernement n'avait rien fait pour nous préparer à d'éventuelles attaques biologiques ou chimiques.

Il y a un certain nombre d'années, les États-Unis ont craint que l'Irak ne fasse entrer en contrebande la bactérie mortelle du charbon dans leur pays. Ils ont mené une série d'exercices afin de déterminer comment ils pourraient réagir à l'échelle nationale. Donald Henderson, de l'Université John Hopkins de Baltimore, qui a mené à bien la campagne internationale d'éradication de la variole, a conclu que les États-Unis étaient mal préparés pour faire face à ce genre d'attaque. M. Henderson a recommandé au gouvernement des États-Unis de constituer des réserves de médicaments et de vaccins, de mettre au point et de distribuer des tests rapides afin de cerner les agents utilisés dans les armes biologiques et de trouver des façons efficaces d'isoler les personnes contaminées.

• (1210)

En dépit des avertissements et des recommandations du milieu des années 1990 et du long passé infâme de la guerre chimique, ni les États-Unis ni le Canada n'ont pris la menace au sérieux.

Nous pouvons tirer des leçons de l'histoire. Les cités-États de la Grèce antique écrasaient leurs adversaires avec des émanations délétères de goudron et de soufre fumants. Les guerriers chinois lançaient des écrans de fumée chargés d'arsenic contre leurs ennemis. Au Moyen Âge, des cadavres de pestiférés étaient projetés à l'intérieur des forteresses ennemies.

Le 22 avril 1915, des soldats allemands ont ouvert les valves de 5 000 bonbonnes de chlore, à Ypres, en Belgique. D'énormes nuages verts ont dérivé jusqu'aux forces alliées. En quelques minutes, des milliers de victimes en panique sont mortes. Les forces britanniques ont répliqué avec du gaz moutarde, du phosphine gazeux et d'autres poisons. On estime à 1,3 million tous côtés confondus les morts de la Première Guerre mondiale.

La guerre chimique moderne n'est pas une invention nouvelle. Les armes chimiques et biologiques sont considérées depuis longtemps comme des moyens efficaces de détruire l'ennemi. Et pourtant, nous n'y sommes pas préparés. Une centaine de kilogrammes de bacilles du charbon qui seraient éparpillés au-dessus de n'importe quelle ville canadienne par un avion d'épandage ou un petit avion léger pourraient entraîner la mort de plus de trois millions de personnes en un temps très bref.

Le Canada est au courant de ce simple fait parce que les recherches canadiennes ont mené au développement du bacille du charbon comme arme biologique. Une bactérie mortelle, le charbon, a été produite en masse à Grosse Île. Ce laboratoire a été la première station de guerre bactériologique du genre de l'hémisphère occidental. Nous sommes devenus les principaux fournisseurs de bacille du charbon des forces armées britanniques au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Les Canadiens ont été peu disposés à reconnaître que nous avions été des pionniers ou des innovateurs en guerre chimique allemande.

Mon collègue, le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, et auteur de l'ouvrage publié en 1989 sous le titre *Deadly Allies: Canada's Secret War 1937-1947* pourrait le confirmer.

Toutefois, avant le 11 septembre et en dépit de nos vastes connaissances et expérience de ce terrible type de guerre, nous n'étions pas prêts à y faire face jusqu'à ce que surviennent aux États-Unis un certain nombre d'alertes au charbon, dont deux ou trois ont été mortelles. Nous ne faisons que commencer à prendre la menace de la guerre biologique au sérieux. Peut-être faudrait-il poser la question: la prenons-nous au sérieux?

Dans un article paru au début de février dans le *Ottawa Citizen*, Carol Harrington, disait que le gouvernement préparait enfin le pays à réagir à des attentats terroristes, y compris des attentats à l'arme chimique et biologique. Mon bureau a essayé de confirmer l'exactitude de l'article de Mme Harrington, mais, à ce jour, le ministère de la Défense nationale ne l'a toujours pas confirmée.

Mes collaborateurs sur la Colline et à Crowfoot ont tenté à maintes reprises d'obtenir des renseignements au sujet de l'octroi d'une somme de 12 millions de dollars au Centre de recherches pour la défense Suffield afin de construire plusieurs bâtiments dans lesquels la police, les pompiers et le personnel médical apprendraient en salle de classe et sur le terrain comment réagir aux attentats terroristes et, plus précisément, à la guerre biologique et chimique. Cette information est extrêmement importante pour moi car Suffield se trouve à proximité de ma circonscription. J'ai essayé d'obtenir autant de renseignements que possible car des conseillers municipaux se sont adressés à moi pour savoir ce qui se passait à Suffield.

Pour son article paru dans le *Ottawa Citizen*, Mme Harrington a interviewé John Leggat, sous-ministre adjoint de la science et de la technologie au ministère de la Défense nationale, qui a dit: «Ce sera aux municipalités de désigner les personnes clés et leurs équipes qui devront recevoir ce genre de formation.»

Il semblerait que ce soit la directive du gouvernement. Toutefois, c'est comme le registre national des délinquants sexuels. Le gouvernement a accepté l'idée, mais il n'a toujours rien fait. Suffield a été choisi car c'est un centre canadien d'expertise en armes biologiques et chimiques. La construction est censée débiter l'an prochain.

Mme Harrington rapporte dans l'article du *Ottawa Citizen* que «le centre servira également de bibliothèque aux scientifiques qui devront conseiller les équipes de secours qui seront les premières à arriver sur les lieux d'un attentat à l'arme nucléaire, chimique ou biologique.»

• (1215)

À l'heure actuelle, le Canada n'a qu'une seule équipe militaire d'intervention formée pour réagir à ce genre d'attentats; elle est basée ici à la BFC Borden, en Ontario. Toutefois, il faut huit heures aux militaires pour quitter la base ou réagir à une attaque. Cela signifie qu'il faudrait 24 heures à un tel groupe pour arriver si l'attentat se produisait en Colombie-Britannique.

Je le répète, le gouvernement n'a pas encore confirmé la construction de tels centres de contre-terrorisme, mais nous sommes certainement en faveur de ces derniers. C'est notre parti, l'Alliance canadienne, qui deux jours après la reprise des travaux de la Chambre, a reconnu la nécessité de nous doter d'une loi anti-terrorisme et a présenté une motion d'opposition réclamant une telle loi.

Les crédits

Nous implorons le gouvernement de construire un plus grand nombre de centres de formation, de renforcer la sécurité nationale, et de redonner aux forces de sûreté le financement qui leur est nécessaire, comme le veulent et le réclament les Canadiens.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue qui, je le sais, s'intéresse aussi et particulièrement à la question du maintien de l'ordre au pays.

Nous savons que l'Association canadienne des policiers et l'Association des policiers de l'Ontario sont aujourd'hui sur la Colline, à l'occasion de leur campagne annuelle de lobbying. L'une des grandes questions qui les préoccupent, et qui me préoccupe tout autant, est le fait que le gouvernement canadien, c'est-à-dire l'actuelle administration libérale, ne fait pas suffisamment pour protéger les Canadiens après coup, c'est-à-dire après que la police soit intervenue, après qu'elle ait arrêté un criminel, après que ce dernier ait bénéficié de l'application régulière de la loi et après qu'il ait été incarcéré. Les services de l'ordre tiennent beaucoup à ce que nous fassions davantage pour nous assurer que toutes les précautions voulues seront prises avant de relâcher un individu.

Je voudrais également que le député nous donne son point de vue personnel en la matière et nous communique la position de son parti au sujet du démantèlement, en 1997, des services de police portuaire, du fait d'une décision du gouvernement libéral. La police portuaire offrait des services spécialisés en ce qu'elle examinait tous les cas, un à un, dans un but préventif, et non pas dans le but de procéder à des arrestations, ce qui est malheureusement souvent le cas avec les corps de police relevant des autorités fédérales, provinciales et municipales. Ces forces policières tendent souvent à privilégier la réaction, au lieu de mettre l'accent sur la prévention. Ce n'est pas une critique à leur endroit. C'est un simple constat de la réalité et des restrictions qui leur sont imposées faute de ressources suffisantes, ce qui est une autre des composantes du problème. Ils ont été tenus de faire plus malgré des moyens réduits du fait des coupes sombres opérées par le gouvernement. Les services de police portuaire assurés par les forces policières fédérales, provinciales et municipales représentent une responsabilité supplémentaire qui leur est imposée et qui s'ajoute à leurs responsabilités courantes déjà lourdes.

Le député pourrait-il me répondre là-dessus?

• (1220)

M. Kevin Sorenson: Madame la Présidente, oui, notre parti croit que nous avons besoin d'un engagement plus ferme à l'égard de nos forces nationales de police. Il faut un gouvernement prêt à montrer qu'il entend maintenir la paix. Cela commence lorsque les policiers font leur travail et arrêtent ceux qui sont accusés peut-être d'activités terroristes. Nous avons besoin d'un système pénal qui ne remet pas immédiatement en liberté les personnes soupçonnées d'activités criminelles.

Certaines des réponses rapides à la question que le député a soulevée résideraient dans l'élimination de l'article 745 du Code criminel, la disposition de la lueur d'espoir. Si un terroriste est trouvé coupable d'un meurtre au premier degré et s'il est incarcéré, nous voulons nous assurer qu'il sera en prison pour un minimum de 25 ans et qu'on ne le lui donnera pas la moindre lueur d'espoir après 15, 16 ou 17 ans.

Lorsque nous parlons de prison, nous voulons nous assurer de ne pas emprisonner les criminels dans des établissements où ils peuvent mener la belle vie. On a pu le constater à l'établissement de William Head où l'on trouve à l'heure actuelle des gens qui ont tué des policiers.

Nous voulons également qu'on se penche sur la libération d'office. Il y a tout un éventail de questions que l'Alliance canadienne ne cesse de soulever pour ramener la justice dans le système juridique, dans un système bien imparfait. Nous voulons nous assurer que notre corps policier national, la GRC, qui constitue la première ligne de défense contre les activités terroristes, reçoit les ressources voulues.

Nous avons même entendu le secrétaire parlementaire du solliciteur général lancer aujourd'hui des chiffres qu'on ne cesse de nous répéter. Il est constamment question de gros montants, mais nous nous apercevons ensuite qu'ils s'évaluent sur six ans.

Nous voulons qu'on passe des paroles à l'acte sur le plan financier à l'égard de notre corps policier national, du SCRS et de tous les autres corps policiers pertinents. Les montants qui ont été débloqués par le gouvernement montrent qu'il n'y a pas d'engagement réel: 200 millions de dollars pour la police; quelque 300 millions de dollars pour le SCRS; 200 millions pour la GRC; 700 millions de dollars pour s'attaquer aux propriétaires d'armes à feu du pays.

En ce qui concerne la police portuaire, nous croyons que peu importe le corps policier qui défend nos ports et nos régions portuaires, qu'il s'agisse de la police portuaire, de la GRC ou d'un autre corps policier, les intéressés doivent avoir accès aux ressources nécessaires. Cependant, nous ne pouvons continuer de retirer des forces à certains endroits, de les affecter à d'autres secteurs et nous attendre à ce que rien ne change dans les secteurs dont les intéressés s'occupaient auparavant.

Nous avons besoin de voir ces forces dans nos ports d'entrée avec les ressources voulues pour bien défendre nos ports.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe au débat sur cette motion. Je ne crois pas que l'on doive restreindre la mise en oeuvre de la politique nationale de sécurité aux points d'entrée, à la police aéroportuaire, aux services de police, au SCRS et autres éléments de ce genre. J'aimerais voir dans la politique de sécurité nationale des éléments tels une police aéroportuaire, les postes frontaliers eux-mêmes, la question des prisons, comme l'a souligné notre collègue, la façon de lutter contre les terroristes au Canada et la question des drogues au pays. Les tribunaux canadiens, le système de libération conditionnelle, la GRC et le SCRS sont tous des éléments de la sécurité nationale.

Je suis d'accord avec les conservateurs qui ont déposé cette motion pour dire que nous devons pouvoir compter sur des principes directeurs généraux. Il n'est pas nécessaire de définir précisément le fonctionnement de l'un ou l'autre de ces éléments, mais ces principes devraient prévoir les conditions générales selon lesquelles notre pays devrait fonctionner en matière de sécurité nationale.

Le dossier de Samir Mohamed en est un bon exemple. On pourrait dire qu'il s'agit d'un dossier d'immigration. Dans un certain sens c'est le cas, mais dans l'autre ce ne l'est pas. Il semble qu'il n'existe pas de principe directeur dans un dossier comme celui de Samir Mohamed. Cet homme est un terroriste. Il a été dénoncé comme tel par un témoin transfuge, Ahmed Ressay, qui a été arrêté alors qu'il tentait de passer aux États-Unis au poste frontière Peace Arch.

Samir Mohamed avait auparavant essayé d'entrer en Allemagne, mais il avait immédiatement été expulsé. Il avait par la suite tenté d'entrer en Grande-Bretagne, mais avait également été expulsé de ce pays. Il est venu au Canada en 1997. Nos responsables ont déterminé qu'il n'était pas un réfugié légitime, mais qu'il pouvait rester, ce qu'il a fait. Pendant son séjour chez nous, il a recueilli des fonds pour financer des activités terroristes. Il a participé à la distribution d'armes à feu au pays.

Les crédits

Puis, il a fait une nouvelle demande en vue d'obtenir le statut de réfugié l'an dernier. Après les événements du 11 septembre, les Américains ont fait savoir qu'ils le recherchaient et ont demandé au Canada son extradition de la Colombie-Britannique vers Washington ou tout autre endroit où il pourrait être détenu. Le Canada a répondu qu'il tiendrait une audience en matière d'extradition. L'audience a eu lieu et j'y ai assisté, mais elle a été différée.

Madame la Présidente, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour faire franchir toutes les étapes au projet de loi C-333, Loi établissant un registre national des délinquants sexuels afin de protéger les enfants et les collectivités du Canada, qui a été lu une première fois à la Chambre le 4 avril 2001. Ma demande est motivée par l'absentéisme scandaleux des libéraux à la Chambre. Je continuerai de le faire tant qu'ils continueront ce genre d'absentéisme.

• (1225)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Randy White: Madame la Présidente, les libéraux devraient faire attention quand leur absentéisme est tellement scandaleux...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député est à la Chambre depuis 1993. Il connaît la règle qui interdit de faire allusion à la présence ou à l'absence de députés à la Chambre. Le député a d'autres moyens à sa disposition pour stimuler la présence des députés.

M. Randy White: Madame la Présidente, après cette brève interruption, je reviens au cas de Samir Mohamed. Cet individu fait l'objet d'une mesure d'extradition par les Américains. Entre temps, il a encore une audience en matière d'extradition qui a été reportée de nouveau jusqu'en septembre. Les Américains disent: «Un instant. Cet individu est un terroriste. Il est dans votre pays. Vous savez que c'est un terroriste, mais vous ne l'expulsez pas.»

Voilà une des idées fondamentales qui expliquent pourquoi j'accepterais la mise en oeuvre d'une politique de sécurité nationale. Il y a sûrement quelqu'un au gouvernement qui peut dire que l'idéal, le but ultime du gouvernement est de voir à ce que les questions de sécurité nationale soient traitées.

Cet individu est un collègue d'un autre individu qui allait faire sauter l'aéroport de Los Angeles. Il est toujours au Canada, où il bénéficie de la protection d'avocats et du système des audiences en matière d'extradition. Je parierais ma chemise que cet individu sera encore ici dans cinq ans.

Le gouvernement ne se soucie-t-il pas de telles questions? Le gouvernement ne fixe-t-il aucun thème à son action? Ne pourrait-il pas élaborer un principe de sécurité nationale qui interdirait à cet individu de rester ici? Non seulement cet individu représente un risque pour le Canada, mais les Américains le veulent en rapport avec des activités terroristes.

Il y a aussi le jeune Laotien, un non-Canadien, qui a été emprisonné parce qu'il était impliqué lorsqu'un jeune a été frappé à mort avec une batte de base-ball. Pendant son séjour en prison, il a demandé le statut de réfugié au Canada et il l'a obtenu, au terme d'une audience de 15 minutes. Y a-t-il quelqu'un au gouvernement qui poursuit un thème de sécurité nationale et qui pense que de tels incidents ne devraient pas se produire? Quand il aura terminé son mandat, le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il devrait être bouté dehors? C'est pour cela qu'il faut un thème de sécurité nationale.

Madame la Présidente, dans l'intérêt de la Chambre, je demande le consentement unanime afin de faire franchir toutes les étapes du processus législatif au projet de loi C-333, Loi établissant un registre national des délinquants sexuels.

• (1230)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Les députés ont entendu la demande du député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Randy White: Madame la Présidente, les gens qui nous regardent pensent peut-être que je perds mon temps, mais j'ai demandé le consentement unanime pour mettre en oeuvre un registre des délinquants sexuels parce que cela fait plusieurs années que nous le demandons en vain au gouvernement. La seule façon d'y parvenir à la Chambre est de demander le consentement unanime lorsqu'il n'y a presque personne parce que l'ensemble de l'opposition semble être d'accord. Lorsque les députés d'en face sont absents, c'est la meilleure chose à faire.

M. Joseph Volpe: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous connaissez bien, madame la Présidente, la procédure et le protocole de la Chambre, notamment pour ce qui est des présences et des absences, et vous êtes au courant des pressions qui sont exercées sur tous les députés pour qu'ils soient présents à la Chambre. Je trouve plutôt embarrassant de voir le député attirer l'attention de la Chambre et des spectateurs sur l'absence de quelques-uns de nos députés et nous critiquer alors qu'il n'est lui-même accompagné que d'un seul représentant de son parti.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je crois avoir déjà fait mention de cela. Je signale néanmoins au député de ne pas se prêter au même manège.

M. Randy White: Madame la Présidente, il y a une grande différence entre l'absentéisme du côté de l'opposition et celui du côté ministériel.

J'appuie la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de sécurité comportant de nombreux éléments. Cette politique doit, entre autres, comprendre une philosophie de rejet des terroristes reconnus, un assainissement de notre système carcéral et une tentative d'éradiquer les problèmes de drogue au Canada. Le gouvernement n'a traité aucune de ces questions comme il se doit.

• (1235)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, dans son discours, mon collègue a illustré à l'aide de quelques exemples incroyables l'échec du gouvernement sur le plan de la sécurité nationale.

La circonscription de mon collègue touche la frontière avec les États-Unis. Elle n'est pas loin de la mienne. Les circonscriptions de mes collègues de South Surrey—White Rock—Langley et de Fraser Valley sont aussi très près de la frontière.

Il y a quelques années, j'ai fait une patrouille avec la GRC. Mon collègue aussi a fait ce type de patrouille. Il est ahurissant de voir que la surveillance de toute la frontière allant de White Rock sur la côte ouest de la Colombie-Britannique jusqu'à l'Alberta incombe à quatre agents de la GRC seulement. En effet, quatre agents de police couvrent toute cette zone.

Les crédits

C'est la même chose pour ce qui concerne l'activité terroriste dans ce fameux projet de loi. L'activité terroriste était définie très largement, et cela nous faisait peur, parce que nous trouvions que n'importe qui pouvait satisfaire à la définition de «terroriste», même quelqu'un qui lance une roche à un policier lors d'une manifestation. Il y a des collègues libéraux qui avaient étendu ce concept jusque-là. On s'est alors dit que cela allait trop loin. Donc, on a voté contre le projet de loi en troisième lecture.

En ce qui concerne le projet de loi C-42, c'est la même chose. C'est le fameux projet de loi omnibus qui a modifié 20 lois. Nous avons fait tout un plat concernant les zones de sécurité militaire, parce qu'on sait ce que cela veut dire. Nous avons été brimés, nous, à titre de société québécoise, par la Loi sur les mesures de guerre et nous n'avons pas l'intention qu'un projet de loi donne toute l'ouverture nécessaire à ce gouvernement pour faire un peu la même application servie à la moderne, aujourd'hui.

Donc, le projet de loi C-42, un projet de loi omnibus qui modifie 20 lois, est un exemple que je donne concernant les zones de sécurité militaire. Mais il y avait beaucoup d'autres éléments dans ce projet de loi qui nous donnaient à penser que les droits et libertés des Québécois et des Canadiens étaient brimés.

Maintenant, il n'y a pas que du négatif dans la proposition de nos amis de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique. Je suis aussi préoccupé par la sécurité dans les ports et les havres. D'ailleurs, un excellent rapport d'un comité sénatorial a vu le jour, stipulant leurs préoccupations à cet égard. Je pense qu'il faudra resserrer cela.

Est-ce que le fait qu'on vote sur une motion, aujourd'hui, telle qu'elle est libellée, amènera automatiquement cette mise en oeuvre? Je ne suis pas sûr de cela. Pour l'instant, ce qu'on a vu, c'est que le négatif l'emporte sur le positif. Toutefois, je me dois quand même, dans une attitude de positivisme, de dire à mes amis de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique qu'ils ont quand même soulevé des choses intéressantes. Cependant, c'est sur le plan de la rédaction de la motion comme telle que certains problèmes se posent.

• (1245)

Dans la motion, on parle aussi des frontières. Pas plus tard qu'hier, je donnais une entrevue à TVA, car dans ma région, nous sommes très préoccupés. Ma circonscription est voisine du Vermont et de l'État de New York.

On a appris qu'après un test très arbitraire, plusieurs douaniers réguliers, qui avaient toujours eu d'excellents rapports d'évaluation, ont été congédiés et remplacés par des étudiants. Il faut bien comprendre que je n'ai rien contre les étudiants, mais actuellement, l'attitude du gouvernement semble tendre à vouloir faire des économies de bouts de chandelles aux dépens de la sécurité.

En vertu de la loi, on avait accordé aux gens qui ont été mis à pied des pouvoirs accrus; ils pouvaient utiliser du poivre de Cayenne, entre autres, pour arrêter des terroristes, ils pouvaient utiliser des menottes ou une matraque, ce que ne peuvent faire les étudiants. Le gouvernement économise environ 10 \$ de l'heure par personne en remplaçant ces douaniers par des étudiants, car ils étaient payés 20 \$ de l'heure. Quand on met de côté la sécurité, il y a un problème. C'est ce que soulève la motion de notre collègue. Mais malheureusement, je pense que le côté positif ne l'emportera pas sur le négatif de la rédaction de la motion.

C'est la même chose pour ce qui est de la pertinence du Parlement. C'est très habile de l'inclure dans la motion, car, effectivement, les députés du Bloc québécois disent que ce gouvernement n'est pas

assez transparent. D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai fait remarquer à un journaliste du *Journal de Montréal* que j'en ai appris plus dans une séance de breffage de trois heures avec les Américains, à Tampa Bay, le mois dernier, que dans toute la période suivant le conflit du 11 septembre.

On a réuni les parlementaires, on leur a expliqué où était la force spéciale, combien y participaient et quelles étaient les opérations à venir. Nous n'avons pas cela ici. Le Parlement est tenu dans l'ombre. Quand je parle du Parlement, je ne parle pas de l'exécutif qu'est le Conseil des ministres, je parle des députés de l'opposition et des députés libéraux d'arrière-ban. Ils ne savent pas ce qui se passe, sauf quand ils assistent à un breffage comme celui qu'a donné le chef d'état-major de la Défense nationale, la semaine dernière, alors qu'il a expliqué très vaguement ce qui se passe.

C'est déplorable. C'est rendu que lorsque le ministre de la Défense nationale dit qu'on va envoyer des troupes quelque part, on nous appelle pour nous dire: «Demain, les troupes partent, mais demain soir, vous pourrez vous exprimer à la Chambre, car on va tenir ce qu'on appelle un débat exploratoire.» C'est un nouveau terme pour dire qu'on va débattre de façon oiseuse, sans avoir la chance de voter.

Il me semble que sur des enjeux aussi importants que le déploiement des troupes, il est essentiel que le Parlement soit saisi de ces questions, qu'on en débattre pleinement et que l'on permette aux députés de voter.

J'ai été élu député pour parler et faire avancer mon point de vue. Mais la façon de faire avancer un point de vue n'est pas seulement de l'exprimer, il faut aussi pouvoir se lever et dire de quelle façon on vote au nom de nos électeurs. C'est rarement fait, entre autres, dans le cas de la sécurité.

Du côté du gouvernement, on a encore la culture du secret. Le ministre de la Défense nationale, avec un petit groupe, s'octroie le droit exclusif de décider de la sécurité, et ensuite d'aviser. On nous avise de la décision prise et on nous dit: «Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez vous expliquer dans un débat qui n'aura pas de suite, puisqu'il n'y aura pas de vote.»

Je trouve que la motion de notre collègue est habile. Malheureusement, j'ai mentionné dans la première partie que la rédaction n'est pas assez claire en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une politique nationale, ce qui sous-tend toutes sortes de projets de loi qui vont beaucoup trop loin, comme les projets de loi C-36 et C-42. Malheureusement, je dois dire à mes collègues qu'il va falloir trouver d'autres façons pour régler ces problèmes.

Ce n'est pas avec cette motion que nous pourrions le faire, car elle sous-entend beaucoup d'impacts négatifs sur la restriction de la liberté des Canadiens et des Québécois.

• (1250)

[Traduction]

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, j'espère que les réserves de mon collègue ne l'empêchent pas d'appuyer la motion dans sa forme actuelle. Je crois que mon collègue, tous les députés de l'opposition, de nombreux députés d'arrière-ban et peut-être même des députés du parti ministériel s'entendront pour dire que le gouvernement n'a pas réussi à mettre en oeuvre une politique en matière de sécurité nationale qui permet de régler les nombreux problèmes à ce chapitre. Nous nous entendons certainement là-dessus.

Les crédits

Nous divergeons peut-être d'opinions sur la façon de mettre en oeuvre pareille politique. Dans la motion, les députés de la Coalition disent, d'entrée de jeu, que le gouvernement a refusé de mettre en place une politique de sécurité nationale d'une vaste portée.

J'espère que le député pourra s'attacher à cette partie de la motion et travailler ensuite à l'intérieur de ce cadre afin d'encourager le gouvernement à chercher des façons de nous permettre de résoudre ces problèmes au Parlement. La deuxième partie de la motion traite de la pertinence pour la Chambre de se pencher sur la sécurité et d'autres problèmes importants, de manière à ce que les députés, indépendamment de leur parti et de la région qu'ils représentent, puissent débattre de ces questions et influencer sur la politique gouvernementale. Le député partage-t-il mon avis à cet égard?

[Français]

M. Claude Bachand: Madame la Présidente, justement, c'est peut-être là que se trouve tout le problème. Le député qui vient d'intervenir n'est pas capable de me donner la définition exacte d'une politique nationale en matière de sécurité. À partir du moment où il est incapable de donner cette définition, tous les gens ici dans cette enceinte véhiculent le point de vue de leur parti ou leur point de vue collectif.

Tout à l'heure, je disais que mon collègue de Langley—Abbotsford s'est longuement attardé sur le registre des agresseurs sexuels. Un autre va longuement s'attarder sur un autre sujet et un autre sur le fait que les projets de loi C-36 ou C-42, que j'essayais de définir tout à l'heure, ne sont pas allés assez loin. Nous, nous disons que le gouvernement est allé trop loin.

Tant qu'on n'a pas une définition de ce qu'est la politique sur la sécurité, on a de la difficulté à donner notre accord à cet égard. On pourrait me demander: «Es-tu d'accord pour qu'on change la politique de la Défense nationale?» Ce n'est pas dans la motion, mais je pourrais inclure cette disposition parce que c'est effectivement une politique relative à la sécurité. Je dirais: «Oui, je suis d'accord pour qu'on fasse un nouveau livre blanc parce que le livre blanc actuel sur la Défense nationale est basé sur celui de 1994.» On est en 2002 et la situation a évolué extrêmement rapidement, comme en témoignent les événements du 11 septembre. On n'aurait jamais pu imaginer cela. On était dans une stratégie de défense nationale typique et la doctrine était basée sur des guerres antérieures.

Si la motion disait cela, je l'appuierais. Mais on ne sait pas ce qu'elle dit. Je peux également l'interpréter en disant: «Le ministre des Affaires étrangères devrait aussi mettre à jour sa politique avec celle de la Défense pour être en mesure de savoir comment intervenir dans différents conflits aujourd'hui.» C'est mon interprétation personnelle basée sur un passage de la motion de mes collègues, qui est suffisamment vague pour que tout le monde en donne l'interprétation qu'il veut.

Effectivement, le problème est qu'on est incapables de donner notre accord à une interprétation aussi large. Il aurait fallu que ce soit beaucoup plus précis. C'est d'ailleurs pour cela que je réitère qu'on ne peut pas appuyer cette motion.

• (1255)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Saint-Jean d'avoir livré en bonne partie la position du Bloc québécois sur les questions de liberté et de sécurité. Mon collègue a tout à fait raison.

Le grand défi d'une société démocratique, après les événements du 11 septembre, c'est d'essayer de protéger nos valeurs et nos libertés

tout en garantissant la sécurité à travers le pays, et au Québec, en ce qui nous concerne. C'était cela le grand défi.

Quand on lit la proposition qui est présentée par le Parti conservateur et la Coalition, on voit qu'elle veut mettre en oeuvre une politique nationale en matière de sécurité.

Si on regarde ce que le gouvernement a sur les tablettes, dont le projet de loi C-42 dont a si bien parlé mon collègue de Saint-Jean, on constate que c'est un projet de loi qui, quant à nous, brime nos droits et libertés. Quand un projet de loi permet au gouvernement fédéral de créer des zones de sécurité militaire sans même demander l'autorisation des provinces, c'est brimer les droits et libertés des citoyens de ces provinces, des Québécoises et des Québécois en l'occurrence, en ce qui nous concerne.

Quand on permet à un ministre de décréter une zone d'intervention spéciale dans un dossier qui relève de son ministère—on parle de plus de 12 ministres qui pourraient décréter de telles zones—et lorsqu'un décret est enclenché, cela passe outre aux obligations du Conseil privé quand on adopte un règlement, c'est-à-dire de vérifier s'il est conforme à la Charte des droits et libertés. On permet donc à des ministres d'adopter des décrets qui pourraient aller à l'encontre de la Charte, qui s'appliqueraient immédiatement et qui se verraient ultérieurement validés ou invalidés selon la Charte des droits et libertés. On donne beaucoup de pouvoirs à des administrations et à un ministre sans l'autorisation de cette Chambre, sans celle du Conseil privé et, en même temps, on donne des pouvoirs à des fonctionnaires qui conseillent les ministres. On a vu ce qui s'est passé avec le ministre de la Santé, qui avait autorisé des dépenses non conformes à la Loi sur les brevets.

C'est cela la dure réalité, à savoir de faire respecter les libertés des personnes et des individus dans la perspective de faire également respecter la sécurité. C'est ce qui n'est pas clair dans la proposition du Parti conservateur et de la Coalition.

Il faut se souvenir—et cela me permettra d'entrer dans une des parties de leurs interventions, qui est la sécurité accrue dans les ports et les havres du Canada—et ne jamais oublier qu'en 1987, c'est le Parti progressiste-conservateur qui avait déréglementé le transport à travers le Canada. Ce sont eux qui ont confié à des administrations portuaires ou aéroportuaires la gestion de la sécurité. On a décidé de confier la sécurité à l'entreprise privée et fait en sorte que le gouvernement n'injecte plus aucune somme d'argent en matière de sécurité.

Le gouvernement libéral actuel utilise la même stratégie. On a parlé de sécurité aérienne. On a décidé d'investir 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, mais on a encore une fois choisi une taxe de 12 \$, ou 24 \$ pour un aller-retour, laquelle sera payée par les usagers. Cette taxe a été décriée par toutes les associations touristiques à travers les régions du Canada et par l'industrie aérienne toute entière. C'est toutefois la stratégie qui avait été adoptée à l'époque par les conservateurs.

Aujourd'hui, il faudrait les croire. On veut refaire une nouvelle politique sur la sécurité, mais jamais on ne parle du fait que cela va prendre de l'argent de l'État pour véritablement être en mesure d'avoir une politique qui s'intègre.

On se fie, par les temps qui courent, sur le fameux rapport présenté par le Sénat. Celui-ci se fonde sur une analyse de 1996. On sort des pourcentages de travailleurs et travailleuses du domaine portuaire qui auraient des casiers judiciaires. Cependant, quand on fait de la recherche, on constate que les syndicats ne tiennent pas un registre des casiers judiciaires, et l'employeur non plus.

Les crédits

Il n'y a donc pas de structure mise en place pour tenir compte des casiers judiciaires de ceux et celles qui travaillent dans les ports. La simple et bonne raison est que ces gens sont ceux qui font du transbordement; ce ne sont pas ceux et celles qui sont en charge de la sécurité. Un rapport du Sénat est venu nous dire la semaine dernière qu'il y aurait des criminels parmi les employés, alors que depuis 20 ans, aucun employé qui a travaillé dans les ports n'a été accusé de trafic ou de quoi que ce soit.

• (1300)

Encore une fois, on s'acharne sur des travailleurs et des travailleuses. Inévitablement, la grande majorité, presque l'unanimité de ces travailleurs et travailleuses ne sont pas responsables de la situation. Ils ne sont coupables de rien. Depuis 20 ans, aucun travailleur des ports n'a été accusé de trafic. Aujourd'hui, le Sénat dit: «Il y a beaucoup de corruption, beaucoup d'infiltrations de ceux et celles qui travaillent aux ports, les débardeurs, ceux qui font du transbordement, mais qui ne sont pas en charge de la sécurité.»

Va-t-on faire porter aux employés l'odieux de tout un échec, qui a commencé en 1987, sous le règne des conservateurs? C'est ce qu'on a fait. Après les événements du 11 septembre, on a accusé les employés, les hommes et les femmes qui travaillent dans les aéroports de ne pas avoir fait leur travail. Depuis des décennies, année après année, on a coupé dans les services de sécurité. On a fait payer cela à l'entreprise privée, qui est allée au plus bas soumissionnaire. Eh bien, on en a eu pour l'argent qu'on y a investi. C'est ça, la réalité.

Rien dans la proposition du Parti conservateur ne vient dire que le gouvernement devrait investir des sommes importantes, qu'il devrait s'assurer d'augmenter le nombre de ceux qui travaillent dans les ports et les aéroports et qui sont en charge de la sécurité. Il faudrait leur payer des salaires décentes et leur fournir de la formation continue.

Il n'y avait pas de programme ISO en sécurité pour les employés de la sécurité, tant dans les ports que les aéroports. Ces gens n'ont pas de formation continue; il n'y avait aucun programme de formation continue. On y a pensé après les événements du 11 septembre.

Cela a débuté en 1987, lorsqu'on a commencé à déréglementer le transport. On a confié à l'entreprise privée la gestion des ports et des aéroports. Toutes les compagnies qui bénéficiaient de ces infrastructures ont eu à payer les coûts. Évidemment, ils ont opté pour le moindre coût, ce qui a eu pour effet d'offrir moins de sécurité et on sait ce qui s'est passé.

Aujourd'hui, on essaie de corriger cela. On veut des politiques nationales en matière de sécurité. Le Bloc québécois le répète: s'il y a une politique nationale en matière de sécurité, il ne faut pas qu'elle brime les droits et libertés si chèrement gagnés au cours de toute l'histoire du Canada, et du Québec en particulier.

C'est le défi d'un grand gouvernement. C'est ce qui me fait dire que le Parti libéral ne sera jamais un grand gouvernement. Il aura toujours gouverné le vent dans les voiles, sauf que ce qui le différenciera toujours d'un grand gouvernement, c'est qu'il n'aura jamais su prendre les bonnes décisions au bon moment.

Encore une fois, c'est ce que l'on fait par la motion présentée par le Parti conservateur et la Coalition. On ne sait pas encore, comme parti d'opposition, déposer une vraie motion qui aurait pu amener de l'argent dans tout le dossier de la sécurité, tant dans les ports que les aéroports. On pourrait alors confier plus de responsabilités aux travailleurs et travailleuses des ports et des aéroports, leur donner des salaires décentes avec une formation adéquate. Cela permettrait de s'assurer que tous ceux et celles qui travaillent dans les services de

sécurité des ports et des aéroports au Canada aient la chance de vivre dans un climat sûr, tout en respectant les droits et libertés des personnes.

C'est avec regret que le Bloc québécois votera contre la motion présentée par le Parti conservateur et la Coalition. Quant à nous, cette motion ne va pas assez loin dans la protection des droits et libertés des personnes. Elle ne va pas assez loin non plus dans la contribution que devrait faire le gouvernement du Canada qui accumule les milliards de dollars de surplus.

Aux questions posées par le Bloc québécois, hier, le ministre des Finances a été incapable de dire ce qu'il prévoyait comme surplus dans trois semaines. On le verra dans quelques semaines. Il a refusé de répondre à la question. On le sait très bien, c'est plus de neuf milliards de surplus. Cela aurait pu servir, entre autres, à la sécurité, du moins en bonne partie, et ainsi éviter d'imposer une taxe dans le domaine aérien de 12 \$ et 24 \$ qui, encore une fois, va plonger les régions du Québec et du Canada dans une surtaxation.

Je le répète encore: quand on veut décourager les gens de fumer, on augmente les taxes sur le tabac. Là, on augmente la taxe sur le transport aérien. On crée une taxe sur le transport aérien et on pense qu'on encouragera les gens à prendre l'avion.

Le Bloc québécois se verra donc dans l'obligation de voter contre la motion présentée aujourd'hui.

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Madame la Présidente, ma question sera fort simple. Mon collègue du Bloc québécois connaît très bien le rôle des municipalités dans l'aspect sécuritaire. Pense-t-il que les municipalités devraient jouer un rôle majeur en matière de sécurité, notamment dans les ports?

Est-il d'accord avec le comité sénatorial qui propose une enquête publique sur la sécurité? On sait que l'on parle de dossiers criminels dans le cas de certains employés. Est-ce que c'est vrai ou faux, dans quel pourcentage? Serait-il d'accord pour qu'une enquête publique formelle, parrainée par ce Parlement, puisse étudier toute la question de la sécurité dans les ports?

• (1305)

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, la question de mon collègue est pertinente. Il est évident que toute une structure devra être mise en place pour ceux et celles qui sont responsables de la sécurité dans les ports, de façon à rassurer la population. Il ne faut pas mettre dans le même panier tous les travailleurs et travailleuses des ports et des aéroports.

Pour ceux et celles qui doivent faire respecter la sécurité, il est normal d'avoir possiblement, ce serait acceptable, un comité permettant à tous les intervenants du milieu, autant la sûreté municipale, provinciale que nationale, constituée par la GRC ou le SCRS, de se réunir ensemble, avec le consentement des syndicats. Je ne pense pas que les syndicats des travailleurs des ports et des aéroports s'opposent à cela. Ils pourraient être présents dans un tel comité. Il ne faudrait pas qu'on fasse ce que le gouvernement a voulu faire hier, soit essayer de retirer les travailleurs des comités qui ont entre autres la responsabilité de la sécurité.

Si tout cela est fait avec la sécurité civile, municipale, provinciale et fédérale, avec les responsables des travailleurs, je pense qu'on peut arriver à avoir une politique faisant respecter un niveau d'efficacité et de probité de tous ceux et celles qui travaillent à la sécurité des ports et des aéroports.

Les crédits

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai une précision à ajouter à cette question: en ce qui concerne la sécurité actuelle ou, si vous préférez, le manque de sécurité, il est ressorti très clairement de l'étude présentée par le Sénat, mais aussi d'autres enquêtes sur la question de la sécurité dans les ports, que de nombreuses entreprises privées de sécurité, les administrations portuaires, les débardeurs et, comme le député l'a mentionné, les syndicats, comptent un nombre démesurément élevé d'employés ayant un casier judiciaire. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui ont un casier judiciaire sont une menace à notre sécurité. Cependant, cela fait certainement ressortir la nécessité d'appliquer des critères rigoureux, j'irais même jusqu'à dire à l'échelle nationale.

La crainte en l'occurrence, c'était que bon nombre de ces personnes puissent aussi faire l'objet d'intimidation parce que leur casier judiciaire pourrait être utilisé contre elles ou en raison de leurs possibles liens antérieurs avec des organisations criminelles. Je sais que le problème est assez grave dans le port de Montréal et dans d'autres ports, dont certains situés dans ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse.

Je pense que les corps policiers municipaux et la GRC peuvent jouer et jouent effectivement un rôle actif dans la vérification des antécédents, mais le député est-il d'accord pour dire qu'il faut mettre en place une norme nationale en ce qui concerne la vérification des antécédents de ceux qui travaillent dans les ports, que ce soit pour l'administration portuaire ou pour des entreprises privées, afin de veiller à ce que ces personnes ne puissent être contraintes, du fait de leurs activités criminelles passées ou de leurs liens antérieurs avec des organisations criminelles, à commettre des vols dans le port, à devenir complices de certains actes ou à accepter une rétribution pour ne pas se trouver à un endroit donné à un certain moment?

[Français]

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, je vais répéter ce que j'ai dit tantôt.

Il faut toujours mettre en perspective que dans les ports et les aéroports, il y a les employés affectés à la sécurité et il y a ceux et celles qui sont affectés à un autre travail. Si la question de mon collègue est de dire: doit-on s'assurer que les employés responsables de la sécurité sont probes, libres de tout casier judiciaire? Je pense qu'il y a lieu d'avoir un comité ou une mesure nationale pour s'assurer que tous les intervenants travaillant en sécurité—on sait ce que les agents de la Sûreté du Québec, les agents de la GRC ou autres ont à subir—dans les ports et les aéroports aient aussi cette obligation de montrer patte blanche en matière criminelle.

Il faut toujours mettre en perspective le travail des hommes et des femmes affectés aux tâches. Cela serait donc normal pour ceux qui sont responsables de la sécurité et nous donnerions notre accord à cela.

• (1310)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui au nom de mes collègues néo-démocrates.

Je commencerai par dire, à propos de la controverse du début de la séance sur la question de savoir si cette motion du Parti conservateur devrait ou non faire l'objet d'un vote, et en tant qu'intervenant contestant que la motion puisse faire l'objet d'un vote, qu'il faudrait plutôt nous demander si nous finirons par voter.

Cependant, nous voici saisis d'une motion et, sans préjuger de la question de savoir si nous devrions voter ou non sur la motion, je dirais qu'elle est beaucoup trop générale pour susciter le genre d'appui que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough espérait peut-être trouver chez tous les partis d'opposition.

Il y a certes des points sur lesquels nous voudrions critiquer le gouvernement et des critiques que nous partagerions peut-être avec le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, mais il pourrait y en avoir d'autres que nous ne partageons pas. Le député ne peut pas nous demander simplement de souscrire à une condamnation générale du gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité générale en vue de régler les nombreux problèmes de sécurité alors que nous ne connaissons pas la liste des problèmes que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough veut que le gouvernement règle. Je sais bien qu'il a exposé certains de ces problèmes dans son intervention, mais la motion, telle qu'elle est libellée et si elle devait être adoptée ou, quant à cela, être approuvée par quelque parti ou quelque personne que ce soit, prêterait à toutes sortes d'interprétations.

Par exemple, le NPD reprochait au gouvernement non pas de refuser de mettre en oeuvre une certaine politique de sécurité quand il a proposé son projet de loi antiterroriste, mais d'aller trop loin à cet égard. Il nous serait donc difficile d'appuyer la motion car elle semble laisser entendre qu'à l'égard de nombreux problèmes de sécurité, le gouvernement n'est pas allé assez loin.

Quand la Chambre a été saisie du projet de loi C-36, la loi antiterroriste, nous avons notamment fait valoir que le gouvernement allait trop loin. Nous étions du même avis en ce qui concerne le projet de loi C-35 et le projet de loi C-42, lequel semble maintenant avoir été mis en veilleuse, mais figure néanmoins au *Feuilleton*. Le Parti progressiste-conservateur a-t-il pour position que le projet de loi C-42 est un autre échec du gouvernement, qu'il ne va pas assez loin?

Ce sont toutes des interprétations qui pourraient être liées à cette motion parce qu'elle est si générale. C'est une des raisons pour lesquelles je ne vois pas comment nous pourrions appuyer la motion dans son libellé actuel.

Puisque la question a été soulevée au cours du débat, est-il prévu que la motion renvoie d'une manière codifiée au rapport sénatorial sur la sécurité? Si c'est le cas, il aurait mieux valu que soit présentée une motion portant adoption des récentes recommandations du Comité sénatorial de la sécurité. Nous aurions pu alors au moins débattre du contenu de ce rapport.

Ayant suivi un peu le débat d'aujourd'hui, il me semble que, de temps à autre, nous débattons indirectement le rapport présenté par le Sénat en matière de sécurité. L'allusion dans la motion aux points d'entrée et aux frontières, par exemple, constitue clairement un renvoi à une question préoccupante sur laquelle s'est penché le comité sénatorial.

Cela étant dit, en ce qui concerne les questions de sécurité liées aux ports, je voudrais préciser que le NPD estimait à ce moment-là, et il le croit toujours, que la privatisation des ports et la suppression de la police portuaire nationale était une grave erreur.

Les crédits

●(1315)

Afin de solutionner les problèmes de sécurité qui pourraient se poser dans nos ports, on devrait rétablir un corps de police spécialisé dans la sécurité portuaire, au lieu de laisser la police municipale et la GRC essayer d'effectuer un travail qui, selon nous, devrait être accompli par un service de police constitué à cette fin.

À mon avis, il est toujours bon d'avoir des gens qui se consacrent à une tâche en particulier. C'est ainsi, je crois, que fonctionnaient les membres de la police des ports nationaux à l'époque. Il ne s'agissait pas d'un corps de police municipal qui s'occupait de la sécurité portuaire une journée, de la moralité une autre journée et d'autre chose la journée suivante. Leur travail consistait à assurer la sécurité dans les ports, et ils étaient là constamment.

Cependant, on a pris l'habitude, depuis 10 ou 20 ans, de se débarrasser des services spécialisés de toutes sortes et de tout confier à des entreprises que je ne pourrais qualifier exactement, sauf que personne ne fait plus rien à long terme de nos jours. Quand on privatise des services, les sous-traitants sont là pour la durée du contrat. Dans le cas qui nous occupe, il n'existe plus de service de police qui se consacre uniquement à la sécurité des ports; il y a seulement des policiers appartenant à divers corps de police qui sont affectés de temps en temps à cette fonction. Je ne dis pas cela pour les critiquer. Ils se trouvent dans une situation très difficile et, comme l'ont indiqué avec raison le député de Pictou—Antigonish—Guysborough et d'autres députés, on leur demande souvent de faire un travail sans leur fournir les ressources adéquates.

Nous ne pouvons avoir la sécurité à rabais. En un sens, pourtant, nous récoltons aujourd'hui ce qui a été semé dans les 10, 15 ou 20 dernières années, puisque les gouvernements, par divers choix politiques et généralement par le biais de la déréglementation, de la privatisation, de l'impartition et de l'élimination de ce que l'État finançait directement, ont essayé de faire les choses à rabais au lieu de les faire avec sérieux et en y mettant le prix qu'il fallait pour bien faire le travail.

Il faut maintenant payer les pots cassés. Rien à redire tant que tout allait bien, évidemment, mais maintenant que tout ne va plus si bien, nous remarquons une multitude de lacunes dans le système.

Puisque nous faisons allusion au rapport du Sénat, il est inacceptable de mettre en doute l'intégrité d'une foule de gens qui travaillent dans les ports.

Un thème sous-jacent semble ressortir du rapport sénatorial, un thème qui nous préoccupe comme il en inquiète sans doute bien d'autres: d'une façon ou d'une autre, les travailleurs des ports seraient la cause du problème.

Un excellent article de Christina Montgomery paru dans le *Province* traite de certaines choses qui clochent dans le rapport du Sénat. Elle souligne par exemple l'élimination de la police portuaire, que j'ai déjà signalée. Elle dénonce aussi les insinuations du rapport, qui semble mettre au compte des syndicats les problèmes de sécurité qui existent peut-être dans nos ports. Je tenais à le signaler.

Pour en revenir à la question des ressources, il est vrai que les services policiers sont insuffisants dans beaucoup de nos ports. Que nous rétablissions la police nationale des ports ou prenions d'autres mesures, il demeure qu'il nous faudra beaucoup plus de ressources dans nos ports et le long des frontières. D'autres ont parlé de la plus longue frontière non défendue. C'est là que réside une partie du problème. Elle est non défendue contre bien des choses.

Je ne veux pas et je ne pense pas que quiconque veuille que la frontière devienne un endroit difficile à traverser pour les Canadiens

et les Américains ordinaires et une entrave aux échanges commerciaux. Le fait est que nous avons sous-équipé notre personnel chargé de la sûreté, partout où il opère; que ce soit à la douane, dans les ports, dans les rangs de la GRC ou partout où les Canadiens sont appelés à s'acquitter de tâches relatives à la sécurité du public, on retrouve depuis longtemps le même sous-financement et le même sous-équipement, qui reviennent maintenant nous hanter.

●(1320)

Si le gouvernement prend vraiment la sécurité au sérieux, je l'exhorterais à prendre au sérieux le financement de la sécurité. Jusqu'à maintenant, la seule initiative importante qu'il ait prise, et que je condamne, a été l'adoption de la Loi antiterroriste qui, selon moi, à certains égards, vise plus que les terroristes et rendra difficile la dissidence légitime et démocratique dans notre pays.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer, dans le cadre d'un forum, le Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique, qui a des milliers de membres dans l'industrie de la sécurité. Les Métallurgistes unis d'Amérique ont dit au vice-premier ministre, qui est responsable de la sécurité, qu'ils voulaient s'asseoir et parler de l'industrie de la sécurité et, plus particulièrement, de normes nationales en matière de formation, de reconnaissance professionnelle et de rémunération.

L'un des problèmes dans l'industrie de la sécurité, particulièrement en ce qui concerne l'industrie privée de la sécurité qui garde la majorité de notre infrastructure, dont on nous dit maintenant que nous devrions craindre qu'elle soit la cible d'attentats terroristes, est que, dans la majorité des cas, la sécurité est assurée par des compagnies privées à but lucratif. Elles n'offrent pas nécessairement la meilleure sécurité possible. Les gens qui travaillent dans l'industrie le savent. Ils aimeraient voir des normes plus strictes, une meilleure formation et une rémunération qui ferait en sorte que les gens seraient dévoués à cette tâche. S'ils étaient suffisamment bien payés, ils resteraient et feraient leur travail correctement. Ils ne sentiraient pas le besoin d'aller ailleurs parce qu'on leur a offert un travail mieux rémunéré.

Nous songeons à tout cela au moment où nous réfléchissons à la motion du Parti conservateur à l'étude aujourd'hui. Nous ne pouvons pas appuyer la motion dans sa forme actuelle. Nous réitérons notre conviction qu'une partie de la solution aux problèmes de sécurité dans nos ports constitue à réinstaller des services policiers dans les havres ou les ports nationaux.

Nous sommes d'accord avec d'autres personnes qui disent que les ressources constituent une grande partie du problème et que le gouvernement doit faire en sorte que nos services policiers et nos forces de sécurité, dans le sens le plus large de l'expression, disposent des ressources voulues pour accomplir le travail qu'ils sont appelés à faire.

Le NPD ne peut pas appuyer la motion, car nous la jugeons trop générale. Nous ne voulons ni dénoncer ni appuyer entièrement le gouvernement à ce sujet. Il a bien agi à certains égards et mal à d'autres. Présenter une motion dénonçant le gouvernement, sans dire pourquoi on le dénonce, n'offre pas l'occasion de tenir un débat détaillé, comme nous voudrions le faire à la Chambre.

Les crédits

Je rappelle aux députés que, même s'ils n'ont peut-être pas appuyé la motion du NPD pendant la semaine qui a précédé le congé, elle renfermait 12 points sur lesquels nous estimions que le gouvernement devrait se pencher. Les députés pouvaient être en désaccord sur ces 12 points, mais ils savaient de quoi nous parlions. Ce n'est pas le cas dans la motion à l'étude aujourd'hui.

En ce qui concerne le dernier passage de la motion demandant que la Chambre presse le gouvernement «de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces questions et d'autres relevant de la politique publique», je ne sais pas exactement ce que le député entend par là. S'il s'agit d'une demande générale visant à réformer le Parlement, ce qui rétablirait sa pertinence à l'égard de ces questions et d'autres relevant de la politique publique, nous sommes certes d'accord. Je dirais que, en tant que député, j'appuie cet effort depuis mon élection à la Chambre.

Toutefois, je ne sais pas exactement si cette dernière partie de la motion devait inciter les gens à voter en faveur du reste de la motion, malgré son maigre contenu, par amour pour la réforme parlementaire ou quel autre effet elle devait avoir sur nous. De toute façon, nous aimerions certainement voir le gouvernement réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

• (1325)

Sauf le respect que je dois aux députés de la Coalition PC/RD qui sont à la Chambre actuellement—et je sais qu'aucun d'entre eux n'était ici lorsque ce dont je suis sur le point de parler est arrivé—le manque de pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique est en partie attribuable aux dommages infligés au Parlement entre 1984 et 1993, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir.

Une bonne partie des problèmes que nous connaissons maintenant du côté de l'opposition, la frustration et l'impuissance, le sentiment d'être tenus à l'écart des décisions prises au cabinet du premier ministre et ailleurs, beaucoup de ces tendances ont été renforcées, sinon lancées, sous la direction du Parti progressiste-conservateur entre 1984 et 1993.

Ce qui est tragique, ironique et, en dernière analyse, méprisable, c'est que le parti qui s'opposait à ces mesures du temps où il formait l'opposition officielle est maintenant au pouvoir depuis neuf ans et n'a absolument rien fait pour réparer les dommages contre lesquels il a protesté si énergiquement.

Je suis certainement prêt à joindre ma voix à celles des députés de la Coalition PC/RD pour réclamer encore une fois qu'un autre gouvernement, à un autre moment, mais au même endroit, réaffirme la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, c'est toujours avec beaucoup d'intérêt que j'écoute mon collègue, le député de Winnipeg—Transcona. Dans sa très grande sagesse, il apporte toujours beaucoup au débat.

L'opposition est en plein désarroi en ce moment. Elle ne semble pas capable de s'organiser et les courses à la direction y sont peut-être pour quelque chose. Ce genre de motion de la part de la Coalition de la représentation démocratique progressiste-conservatrice est probablement un des échecs de l'opposition, car elle est tellement générale qu'on pourrait prendre la parole et parler d'à peu près n'importe quoi, comme l'a si bien dit le député.

Quand parlera-t-on de résoudre les problèmes de sécurité? À ma connaissance, personne, sauf peut-être le député de Saint-Jean, n'a parlé de défense. C'est là que se trouvent nombre de réponses aux activités terroristes.

Nous devrions être très fiers de notre réponse. Nous avons été parmi les premiers pays à nous engager dans la coalition américaine. Nous avons fourni cinq navires, quatre aéronefs de transport, deux aéronefs patrouilleurs, un élément de FOI 2, un groupement tactique et un cinquième navire, le NCSM *Ottawa*, qui est présentement en route vers la mer d'Oman, et plus de 2 500 hommes et femmes des Forces armées canadiennes déployés dans le cadre de l'opération Apollo.

Nous passons des paroles aux actes. Le gouvernement a bien précisé que le Canada combattra le terrorisme aux côtés de ses alliés. Nous accomplissons des progrès dans cette mission visant à identifier et à combattre les terroristes. Nous sommes en train de détruire leur réseau, de les traduire en justice et de travailler à améliorer les conditions humanitaires en Afghanistan.

Le député pourrait-il prendre le temps de nous en parler, car c'est quelque chose qui intéresse beaucoup les Canadiens et dont ils sont très fiers?

Il n'y a pas eu d'intervention militaire terroriste puisqu'on a détourné des avions qu'on a fait s'écraser dans des immeubles, mais c'était un acte terroriste. En réaction à cela, le Canada fait du bon travail, en grande partie à l'extérieur de son territoire. Nous devrions être fiers de notre participation militaire. Je me demande si le député pourrait nous en parler.

M. Bill Blaikie: Madame la Présidente, je tiens en tout premier lieu à préciser que je ne suis pas d'accord avec la description générale de l'opposition donnée par le député, qui prétend que celle-ci est désemparée. Il se peut que des partis d'opposition soient désemparés. Notre parti est peut-être de faible taille, mais il n'est pas désemparé. Je prie le député de ne pas attribuer à tous les partis d'opposition des caractéristiques qui s'appliquent manifestement à d'autres partis d'opposition. C'est une généralisation qui est injustifiée dans les circonstances. Toutefois, je conviens, comme il l'a dit, que cette motion dans son ensemble peut être le reflet d'une forme de désarroi au sein du caucus qui en est à l'origine.

Le député a évoqué ce que fait le Canada sur le plan militaire dans la lutte contre le terrorisme, soit participer à la coalition internationale dirigée par les Américains en Afghanistan contre Al-Qaïda et les Talibans. Le député connaît notre point de vue à ce sujet. Je ne sais trop pourquoi il veut faire bifurquer le débat, qui porte sur la sécurité nationale, vers la participation du Canada à cette coalition.

En dépit des désaccords que nous avons pu entretenir à la Chambre concernant la façon dont s'est décidée notre participation ainsi que les modalités de cette dernière, nous sommes tous fiers du dévouement, du travail et du courage des militaires des Forces armées canadiennes qui ont été chargés d'accomplir une tâche particulière par leur gouvernement, et d'après tous les renseignements rendus obtenus, ces hommes et ces femmes s'en acquittent très bien. Nous leur souhaitons bonne chance et nous leur souhaitons tous de revenir au pays sains et saufs. Venant de Winnipeg, ville à partir de laquelle les militaires du PPCLI sont récemment partis pour l'Afghanistan, je pense beaucoup à toutes les familles de Winnipeg et aux amis qui se préoccupent du sort de leurs êtres chers déployés dans une situation très dangereuse.

Les crédits

Je ne sais pas si c'est là ce que le député voulait. Nous pouvons certes entretenir ici des points de vue divergents sur la pertinence d'adopter certaines mesures et certaines décisions ainsi que sur la question de savoir de qui devraient relever ces mesures. Il y a certes désaccord entre nous et le gouvernement concernant le fait que les activités devraient se dérouler sous les auspices des Nations Unies plutôt que simplement sous celles de la Maison-Blanche.

C'est un désaccord qui pourrait continuer de se manifester pendant les semaines et les mois à venir si le gouvernement décide d'appuyer l'intervention des Américains contre l'Irak sans l'approbation du Conseil de sécurité des Nations Unies ou sans l'aval des Nations Unies, mais cela ne modifie en rien notre respect et notre point de vue à l'égard des hommes et des femmes faisant partie des Forces armées canadiennes et accomplissant le travail que leur a confié leur gouvernement.

• (1330)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Madame la Présidente, il y a plus de six mois, chaque fois que des députés prenaient la parole à la Chambre pour réclamer du gouvernement qu'il accroisse la sécurité et améliore la défense nationale, ils étaient accusés d'alarmisme. Voilà comment nous étions perçus chaque fois que nous demandions la moindre chose pour la défense nationale. On nous répondait clairement que, la guerre froide étant révolue, les précautions que nous préconisions s'avéraient inutiles. Comme on se trompait!

Il y a six mois, nous avons appris de la manière la plus cruelle qui soit combien a coûté notre manque de diligence. Le député qui vient de parler a voulu savoir si nos services de défense disposaient du matériel nécessaire pour mener à bien leur mission de sécurité. Je puis dire à la Chambre que nous n'avons pas l'équipement voulu. Nos militaires ne sont pas équipés pour assurer la surveillance de nos ports aux deux extrémités du Canada et ailleurs dans le pays.

Le vice-amiral a dit ne pas disposer des navires de ravitaillement dont il a un besoin immédiat. Depuis 1993, nous réclamons, du moins je le fais, le remplacement des hélicoptères Sea King. Qu'est-il arrivé à ces hélicoptères? Ils sont dépassés. Certains pilotes ont perdu la vie à cause de ces appareils qui ne peuvent d'ailleurs plus assurer la protection de nos ports. À Terre-Neuve, par exemple, ils ne peuvent pas se rendre jusqu'à l'extrémité de la zone de 200 milles pour patrouiller. Nous savons aussi que, en Colombie-Britannique, ils ne sont pas non plus en mesure de surveiller nos frontières. C'est scandaleux.

En 1999, j'ai appris que le SCRS avait demandé au gouvernement d'augmenter son budget parce que 350 terroristes étaient présumés se trouver au Canada. Cet organisme se voyait obligé d'augmenter ses effectifs. Comment a réagi le gouvernement? Il a sabré dans le budget du SCRS et ne lui a pas accordé un sou. Et qu'a fait le gouvernement dans le dernier budget? Il a fait volte-face et a consenti des fonds au SCRS, mais pas suffisamment.

Je viens de recevoir dans mon bureau les porte-parole de l'Association canadienne des policiers. Ils m'ont fait comprendre qu'il faut plus d'argent pour les services de police et la GRC. Ils ne sont pas venus défendre leur cause, mais bien celle du Canada dont la sécurité et la sûreté passent par une dotation appropriée des services policiers.

Quand j'étais mairesse de Saint John, au Nouveau-Brunswick, je me suis battue avec acharnement pour sauver la police du port. Quand j'ai appris que le gouvernement voulait la faire disparaître, je n'y croyais pas. Ayant été mairesse d'une ville portuaire et étant

maintenant la députée de cette ville, je sais exactement ce qu'il faut pour assurer la sécurité.

Les services de police, par suite des compressions qui leur ont été imposées à cause de la réduction des paiements de transfert aux provinces, compressions qui ont été reflées aux municipalités, ont dû faire eux aussi des coupes. Au lieu de charger des hommes et des femmes de la sécurité des ports, ils ont un véhicule qui fait le tour une ou deux fois par jour. Voilà pour la sécurité.

Permettez-moi de dire ceci à la Chambre. Je tiens à en faire part à madame la Présidente et à mes collègues. Les membres du service de police portuaire doivent suivre sept cours. Toute personne qui veut faire partie de ce service doit suivre ces sept cours et y réussir. La formation des membres de la police portuaire est différente. Je ne veux pas dire par là que les agents de notre police locale ne reçoivent pas de formation. Ce n'est pas le cas. Mais la police portuaire suit des cours différents. Ses membres savent quoi chercher lorsqu'un cargo arrive. Ils savent que des personnes peuvent se cacher dans les conteneurs maritimes. C'était ma principale préoccupation dans le cas du port de Saint John.

Notre police portuaire a maintenant disparu. Nos bassins, nos quais et notre bord de mer sont devenus les points d'accès favoris des cartels de la drogue, des réseaux de contrebande et des immigrants clandestins. Il n'y a pas de doute que, dès l'instant où la police portuaire a plié bagages, il y a eu plus de drogue en ville et dans toute la région qu'il n'y en avait jamais eu auparavant.

• (1335)

Il fut un temps, il y a seulement un siècle, où les ports étaient l'endroit où arrivaient les gens qui voulaient bâtir le Canada. Aujourd'hui, ils servent à ceux qui veulent démolir tout ce qui a été construit. La police locale, la GRC et même la Garde côtière ont été durement touchées par les coupes. Elles sont maintenant incapables de trouver les ressources nécessaires pour remplacer la première ligne de défense que constituait la police portuaire.

Nous voilà maintenant sans police portuaire. Nous avons de graves problèmes. Nous devons penser à ce que nous ferons demain. Nous sommes au Canada. Nous devons veiller à ce que les responsables de notre défense disposent de plus de fonds dans leur budget. Ils en ont besoin. Donnons-leur les outils, et ils s'occuperont de nous. Donnons à la Garde côtière le matériel et l'argent pour qu'elle veille à notre sécurité. Rétablissons les services de police portuaire partout au Canada. Je ne peux imaginer qu'un gouvernement national puisse supprimer la police portuaire puis se désintéresser de ce qui peut arriver ensuite. Le gouvernement a coupé les services de la Garde côtière et ne s'est plus soucié de ce qu'elle faisait. Nous avons des gens de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique qui disent: «Il faut faire quelque chose. Nous avons un problème.»

Quand on représente comme moi une ville qui a une centrale nucléaire, on a des soucis. Nous suivons ce qui se passe même si le gouvernement ne le fait pas. Je peux dire à mes collègues qu'il suffit de considérer le nombre de personnes qui arrivent clandestinement à bord des cargos. Les députés peuvent voir que le Québec aussi a des préoccupations, qu'il est inquiet comme tout le monde partout dans le pays.

Que se passe-t-il? Le gouvernement ne fait absolument rien. Il n'a fait strictement rien. A-t-il investi des fonds? A-t-il rétabli la police portuaire? A-t-il attribué plus d'argent à la défense? A-t-il affecté plus de crédits à la Garde côtière? Pas du tout.

Les crédits

Quand j'ai reçu aujourd'hui la visite de représentants de l'association nationale des policiers, j'étais vraiment fière de leur parler parce qu'il est évident qu'ils s'intéressent vraiment à la question. Ils ont dit qu'ils n'étaient pas venus simplement pour obtenir des fonds pour eux-mêmes. Ils ont dit qu'ils étaient venus parce qu'ils s'inquiétaient de l'avenir de leur enfants, de leur petits-enfants, de leurs parents et de tout le monde du fait de cette situation.

Il suffit de considérer ce qui s'est passé le 11 septembre, il y a seulement six mois. Ce n'est pas fini. Je dois dire que lorsqu'on pense au président Bush et à ce qui se passe aux États-Unis, on voit bien que d'autres pays seront impliqués, pas seulement l'Afghanistan. Pour ce qui est de nos militaires, serons-nous capables d'envoyer plus de troupes? Ces hommes seront complètement usés quand ils reviendront à cause des compressions faites dans la défense et chez les militaires.

Nous avons besoin d'examiner ce que nous faisons. J'ai des enfants et des petits-enfants, et je veux m'assurer qu'ils ont un avenir, ici, au Canada. Je veux être sûre qu'ils vivront en sécurité. Cette semaine, j'ai reçu une télécopie d'un monsieur qui s'inquiète parce que deux de ses enfants se trouvent à bord d'une de nos frégates en route pour l'Afghanistan. Les États-Unis ont établi une politique selon laquelle deux frères ne peuvent pas partir à bord du même bâtiment, pour éviter, s'il est torpillé, qu'une famille perde deux enfants. Pourquoi n'avons-nous pas une politique équivalente, qui permettrait de séparer les deux frères pour qu'ils partent à bord de deux navires différents?

Il y a des gens qui s'inquiètent. Voilà le genre de lettres et d'appels que je reçois tous les jours à mon bureau, parce que les gens savent qu'au Canada, nous avons des problèmes aujourd'hui comme nous n'en avons jamais eus auparavant. Les gens n'avaient pas ces soucis dans le passé. Ils ne s'inquiétaient pas du fait que leurs deux fils étaient dans la marine ensemble, mais ils s'inquiètent aujourd'hui et à juste titre. Car ce n'est pas fini. Nous devons trouver les terroristes et ces gens qui arrivent clandestinement dans nos ports et qui ne devraient jamais se trouver à bord d'un cargo. Nous avons vraiment beaucoup à faire.

• (1340)

Il est maintenant temps que le gouvernement s'arrête un instant pour réfléchir et se demander ce qu'il doit faire pour redresser la situation, pour faire du Canada le pays le plus sûr de la terre, ce qu'il a toujours été et que nous voulons qu'il soit à nouveau. Mais cela ne viendra que lorsque le gouvernement commencera à agir comme il doit le faire, quand il rétablira notre police portuaire, quand il affectera de l'argent à la défense et à la Garde côtière. Nous ne renoncerons pas avant qu'il l'ait fait.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, je suis toujours très heureux d'entendre notre collègue. Je la félicite de parler avec passion depuis des années de nos militaires et de notre défense. Je suis heureux de voir qu'elle continue de défendre à la Chambre cette position et j'espère qu'elle continuera de le faire encore longtemps.

Je veux poser deux questions. Tout d'abord, comme on le sait, nous consacrons beaucoup de fonds et de mesures à la sécurité depuis le 11 septembre dans le budget et le reste et un certain nombre de mes électeurs m'ont écrit pour dire que c'était bien, mais pas assez. Je suis curieux de savoir ce que la députée dirait à ces électeurs.

Ma deuxième question est peut-être simplement un éclaircissement, car j'ignore au juste si j'ai bien entendu, mais elle est reliée à son observation sur les centrales nucléaires. Je crois comprendre que

cette observation porte sur la sécurité aux centrales nucléaires. Si c'est le cas, comme nous le savons, le ministre des Ressources naturelles a déjà signalé durant la période des questions qu'il avait annoncé il y a plusieurs mois la stratégie globale que nous avions à cet égard. Je veux m'assurer que la députée est au courant de cela si elle soulève cette question. Ensuite, elle a dit qu'on surveillait cette situation et je serais curieux de savoir comment cette surveillance est effectuée.

• (1345)

Mme Elsie Wayne: Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations et de ses questions. Je veux simplement dire qu'en ce qui concerne le budget de la sécurité qui vient d'être présenté, on m'a informée de certaines choses et je vais vous donner un exemple. Nous avons besoin de plus d'agents de la GRC. Je le répète, ma circonscription est une ville portuaire et il y a également un port à Belledune dans le centre de ma province et un autre dans la partie nord de la province. Nous avons besoin de plus d'agents de la GRC à cause des compressions effectuées au fil des ans.

Le député sait-il combien d'agents de la GRC ont été engagés avec l'argent qui a été réaffecté? Sait-il combien d'agents la GRC a pu engager? Un seul. Le député sait-il pourquoi? Eh bien, c'est parce qu'on avait réduit l'équipement dont la GRC a besoin pour s'acquitter de son travail. Tout le matériel était désuet et la GRC a donc pris l'argent que le gouvernement avait prévu dans le budget pour embaucher davantage d'agents en uniforme et elle s'en est servi pour acheter du matériel. Nous avons besoin de beaucoup plus.

En ce qui concerne les centrales nucléaires, nous avons appris que des terroristes ont une liste de toutes les villes canadiennes où il y a une centrale, notamment dans ma localité. Le président Bush, comme le député le sait sans doute, a présenté le mois dernier une politique interdisant non seulement le survol des centrales nucléaires aux États-Unis mais aussi la présence de navires dans les environs de celles-ci. Les navires ne sont pas autorisés à naviguer dans les eaux avoisinant les centrales nucléaires. On m'a demandé ce que je pensais d'une telle politique. Je suis vraiment inquiète lorsque je regarde la centrale nucléaire et les pêcheurs de ma circonscription qui essaient de gagner leur vie. Si aucun navire ne peut longer la côte à proximité d'une centrale nucléaire ou lorsqu'il y a une centrale tout près, cela risque d'entraîner d'énormes problèmes pour les pêcheurs. En outre, la raffinerie de pétrole la plus grande et la plus moderne au Canada, appartenant à des intérêts privés, se trouve dans ma circonscription et les plus grands navires-citernes du monde viennent s'y ravitailler. Or, les navires ne pourraient plus longer les côtes où se trouvent des centrales nucléaires. Cette situation est très sérieuse.

Je me suis assise avec les cadres et le PDG de la centrale nucléaire de Saint John pour parler de sécurité. Je tiens à assurer le député qu'il est très important que le gouvernement veille à rétablir les services de police dans les ports pour que les navires qui lorgnent les centrales nucléaires ne puissent même pas accoster. Voilà la première question. Si nous les maintenons à l'extérieur du Canada en les empêchant d'entrer, nous assurerons ainsi la sûreté et la sécurité. Or, cela n'est possible qu'en rétablissant la police portuaire et en injectant davantage de fonds dans la GRC, les services locaux de police et tous les services de sécurité.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Madame la Présidente, il est évident que le gouvernement a omis d'élaborer un plan englobant tous les aspects de la sécurité. Au cours des six derniers mois, nous avons vu le gouvernement appliquer une politique fragmentaire et réagir au gré des circonstances au lieu d'analyser la situation dans son ensemble et d'établir un plan global pour la sécurité.

Les crédits

Depuis 1993, nous avons assisté à une réduction constante des ressources de nos forces policières, de nos militaires, du SCRS et de tous les autres intervenants du secteur de la sécurité. Nous avons assisté à une diminution orchestrée des ressources consacrées aux organismes responsables de la protection des Canadiens.

Le gouvernement a réagi au coup par coup aux événements du 11 septembre et aux attaques terroristes contre New York et Washington, D.C. Il n'a pas été proactif.

Je parlerai brièvement de la sécurité dans le transport aérien car j'en ai longuement parlé hier. Quelle forme prend donc la réaction du gouvernement en matière de sécurité aérienne? Il impose aux Canadiens un droit pour la sécurité du transport aérien, une autre taxe.

Le gouvernement affirme, avec raison, que les aéroports canadiens étaient mieux protégés que les aéroports américains avant le 11 septembre, mais nous devons nous interroger lorsque le gouvernement canadien est d'avis que notre système de sécurité est meilleur, mais qu'il impose pourtant aux Canadiens un droit cinq fois supérieur à ce que le gouvernement des États-Unis impose aux voyageurs américains. Les aéroports canadiens ont déjà plus d'équipement et plus de mesures de sécurité que les aéroports américains. On doit forcément s'interroger devant cette politique réactive du gouvernement après les événements du 11 septembre.

Puisque je suis d'une circonscription où se trouvent les deux postes frontaliers les plus occupés à l'ouest de celui de Windsor-Detroit, je dois aussi parler de la réaction improvisée du gouvernement quant aux mesures de sécurité aux postes frontaliers. Il a négligé de reconnaître que la circulation a augmenté énormément à la frontière canado-américaine à la suite de l'ALE et de l'ALENA. Au cours des dix ou douze dernières années, le trafic à la frontière a augmenté de près de 10 p. 100 par année.

Dans un rapport sur les corridors commerciaux que j'ai préparé pour le groupe interparlementaire canado-américain en mai 2000, j'ai fait valoir que la solution aux problèmes aux divers points d'entrée consistait en partie à partager les responsabilités en plaçant des agents américains dans les ports canadiens et des agents canadiens dans les ports américains. Il est intéressant de noter que l'une des solutions fragmentaires du gouvernement consiste à faire exactement cela deux ans plus tard. Le gouvernement a conclu une entente avec les Américains pour avoir des agents américains dans les ports de Vancouver, Montréal et Halifax et des agents canadiens dans les ports de Seattle et de Newark pour participer au prédédouanement et à l'exécution des règlements des deux pays quand des marchandises en conteneur entrent sur le continent nord-américain.

Un des points sur lesquels le gouvernement pourrait se montrer proactif consisterait à appuyer le concept de périmètre de sécurité nord-américain. Cette idée effraie le gouvernement pour une raison ou une autre. Le gouvernement semble très peu disposé à faire des Canadiens des chefs de file à cet égard. La solution fragmentaire consistant à partager des agents de douane dans quelques ports n'est pas vraiment satisfaisante.

● (1350)

Le gouvernement a également une entente visant à étendre le programme NEXUS, un projet pilote au poste frontalier de Sarnia, à trois postes frontaliers en Colombie-Britannique. Comme je l'ai dit, deux des postes frontaliers les plus achalandés du Canada se trouvent dans ma circonscription. Je suis impatiente de voir appliquer le programme NEXUS à nos postes de Peace Arch, Douglas et Pacific.

Il s'agit là encore d'une approche réactionnelle. Le gouvernement devrait avoir un programme de sécurité proactif qui utilise le même

système à tous les postes frontaliers au Canada. Le système utilisé aux postes frontaliers devrait l'être également aux aéroports et aux points d'entrée maritimes. Nous devrions avoir une façon systématique d'enregistrer et de surveiller l'entrée et la sortie des personnes dans notre pays et dans le continent nord-américain.

C'est ce que la Coalition PC/RD a proposé le 1^{er} novembre. Le gouvernement devrait être proactif. Il devrait être un chef de file pour ce genre de programme. Il devrait proposer une formule efficace pour surveiller et contrôler l'entrée des personnes au Canada et aux États-Unis et leur sortie tout en permettant la libre circulation des personnes et des marchandises précontrôlées.

Nous avons étudié les mesures de sécurité et la gestion des frontières en long et en large et nous avons élaboré un plan d'ensemble pour régler le problème à l'échelle du pays. Notre plan comporte la création d'un nouveau ministère. Qui plus est, il tient compte du fait que, quelle que soit la solution choisie, il faut que la responsabilité soit partagée avec nos voisins et partenaires, les États-Unis. Nous devons mettre en commun l'information d'une manière efficace et acceptable pour les deux pays.

Nous voulions que le Parlement fasse partie de la solution. Le Parlement doit être tenu de rendre des comptes et être tenu responsable. C'est le Parlement qui devrait prendre les décisions. Le Parlement devrait participer à la prise des décisions concernant la sécurité et la protection des Canadiens.

Nous reconnaissons la nécessité de rendre le Parlement pertinent et de l'inclure dans le processus. Nous reconnaissons la nécessité de charger un comité parlementaire de surveiller le nouveau ministère qui serait responsable de la sécurité du Canada et de la gestion des frontières. Un tel comité aurait accès aux renseignements nécessaires pour obliger le gouvernement à rendre des comptes et s'assurer que les programmes qu'il présente aux Canadiens au nom des Canadiens sont exécutés de manière efficace et correcte.

Nous reconnaissons que le gouvernement doit être efficace dans sa gestion des organismes responsables de la gestion des frontières et de la sécurité publique. Nous avons besoin d'un comité chargé de la surveillance parlementaire. Nous avons besoin de communiquer avec nos voisins américains et d'agir en coordination avec eux.

La Coalition PC/RD a établi un plan global d'ensemble pour l'avenir. C'est le gouvernement libéral du Canada qui aurait dû le faire. Pourquoi en est-il incapable? Pourquoi réagit-il toujours de manière fragmentaire? Il prend une mesure par ci, une mesure par là, mais il n'a pas d'approche globale tournée vers l'avenir, organisée et efficace pour offrir aux Canadiens, d'un bout du pays à l'autre, des postes de frontières sûrs et bien gérés. Comment se fait-il que le gouvernement libéral semble incapable de prendre des mesures logiques et adaptées? Pourquoi ne propose-t-il pas un plan exhaustif pour régler les problèmes?

Il est encourageant de voir que le gouvernement nous écoute, même si c'est deux ans trop tard. Il a supprimé la limite de 10 p. 100 à la participation à Air Canada. Il a permis la présence d'agents de douane des deux pays dans les ports canadiens et américains. J'espère que le gouvernement réagira rapidement à nos recommandations concernant la création d'un nouveau ministère de la sûreté, d'un comité de surveillance et d'un programme de mise en commun de l'information avec les Américains afin d'améliorer la sûreté et la sécurité à la frontière pour tous les Canadiens.

Article 31 du Règlement

●(1355)

J'espère que le gouvernement nous écoute. J'espère qu'il étudiera le plan que nous avons mis sur la table le 1^{er} novembre et qu'il agira rapidement pour le mettre en oeuvre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE PARC DU MONT-MÉGANTIC

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Madame la Présidente, le parc provincial du Mont-Mégantic est caractérisé par un massif imposant composé de huit sommets distincts. Site rarissime pour les friands de plein air, de montagne, de faune et de flore, on peut y pratiquer la raquette, la randonnée pédestre, le ski de fond et plusieurs activités reliées à la nature et à son interprétation.

La présence d'un centre de recherche en astronomie, d'un centre d'interprétation de la nature ainsi que d'un observatoire consacré au public permet l'heureuse union entre les activités de la terre et celles des astres. Cette année, des records d'achalandage y sont fracassés: plus de 10 000 visiteurs.

Que ce soit pour une randonnée à pied, en skis ou en raquettes, une activité animée par un interprète de la nature ou de l'astronomie ou encore une soirée d'observation de la voûte céleste, le parc provincial le plus enneigé au sud du Québec vous invite donc à sa découverte et à une expérience inoubliable de la vraie nature de l'hiver.

* * *

●(1400)

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un authentique héros canadien anonyme connu seulement sous le nom de code OmniPotent.

Il s'agit d'un pirate informatique de Langley, en Colombie-Britannique, qui se sert de ses talents pour débusquer des prédateurs sexuels pédophiles sur Internet, qui a aiguillé la police sur des pistes spectaculaires et qui a été, pour cette raison, baptisé «Citizen Tipster» par la police.

Ce crack de l'informatique est entré dans quelque 3 000 ordinateurs à la recherche de prédateurs pédophiles. Récemment, il a remis à un détective américain le journal électronique d'un prédateur sexuel qu'il avait découvert. Grâce à ce journal, la police a obtenu un mandat de perquisition qui lui a permis de mettre la main sur plus de 100 images informatiques pornographiques exploitant des enfants. Par suite de cette découverte, un juge américain de 61 ans a été arrêté et doit être jugé sur six chefs d'accusations de possession de matériel pornographique exploitant des enfants.

Le travail sur ce fléau de l'Internet s'est déjà traduit par l'arrestation et l'inculpation d'un certain nombre de pédophiles se servant d'Internet. Cet homme constitue un authentique héros de l'ère de l'information, et je lui offre mes remerciements au nom de nos enfants.

LES JEUX D'HIVER PARALYMPIQUES DE 2002

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à deux grandes athlètes canadiennes qui ont remporté une médaille hier, le 11 mars, aux Jeux paralympiques d'hiver de Salt Lake City.

Il s'agit bien sûr de Lauren Woolstencroft de Calgary, en Alberta, qui a enlevé la médaille d'or au super-G féminin, et de Karolina Wisniewska, également de Calgary, qui a gagné la médaille de bronze dans la même compétition, le super-G. Le palmarès de l'équipe canadienne est maintenant de six médailles, dont deux d'or.

Je félicite ces athlètes de leurs grandes victoires et je les remercie de nous rendre si fiers.

* * *

LES PRIX LITTÉRAIRES

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Madame la Présidente, le 5 mars, la Société d'encouragement aux auteurs a remis plus de 75 000 \$ en prix lors du premier gala des Grands prix littéraires. Ce gala est un des plus généreux au Canada, puisqu'on y remet des récompenses allant de 1 000 \$ à 20 000 \$. On y a honoré des écrivains renommés de même que de nouveaux auteurs et des auteurs dont les livres n'ont pas encore été publiés.

Norman Levine a obtenu le prix Matt Cohen assorti d'une bourse de 20 000 \$; Elizabeth Hay a obtenu le prix Marian Engel assorti d'une bourse de 15 000 \$. Les quatre auteurs qui suivent ont obtenu chacun un prix assorti d'une bourse de 10 000 \$: Clark Blaise a obtenu le prix Pearson pour l'oeuvre littéraire non romanesque, Ken McGoogan a reçu le prix Drainie Taylor pour la meilleure biographie, Margaret Sweatman a obtenu le prix Rogers pour le meilleur roman et Kevin Armstrong s'est vu décerner le prix Journey. Alison Pick s'est vu décerner le prix Bronwen Wallace assorti d'une bourse de 1 000 \$.

Je les félicite tous et leur souhaite bonne chance dans leur carrière littéraire.

* * *

L'INTIMIDATION

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Madame la Présidente, au cours de la semaine de sensibilisation à l'intimidation et à la violence, il est important que nous reconnaissons toutes les formes d'intimidation. Quand on parle d'intimidation, la plupart des gens s'imaginent un grand gaillard qui s'en prend à un plus petit que lui. Il s'agit bien d'une forme d'intimidation, mais ce n'est qu'un de ses nombreux visages.

Souvent, les brutes sont des fiers-à-bras qui misent sur leur force physique pour intimider ou blesser quelqu'un. D'autres, des garçons et des filles, ont recours à des méthodes d'ordre psychologique et social. Ils profèrent des paroles blessantes, dures et cruelles au lieu d'utiliser leurs poings, mais ils font autant de mal, sinon plus. Ces brutes bouleversent des vies. Malheureusement, des enfants dans nombre d'écoles aux quatre coins du Canada sont confrontés quotidiennement à un tel mépris. Qui plus est, la plupart des gestes d'intimidation ne sont pas repérés car ils ne sont pas étiquetés comme tels.

La prévention passe par la sensibilisation à l'intimidation psychosociale. Afin de mettre fin à ce comportement blessant, nous devons appuyer les efforts visant l'intervention et la sensibilisation, de même que la dénonciation précoce de ces jeunes brutes.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai de nouveau eu le privilège de rencontrer les représentants de l'Association canadienne des policiers, considérant surtout les récentes tragédies qui ont frappé leur confrérie.

La violence faite à nos agents de police semble prendre des proportions épidémiques, deux des quatre incidents où l'on a fait feu sur des policiers depuis janvier impliquant des détenus en liberté conditionnelle.

Même si j'ai été heureux d'entendre le solliciteur général du Canada réitérer ses condoléances aux familles, je suis certain que tous les agents de police auraient préféré l'entendre dire que le gouvernement canadien va enfin prendre position et mettre sur pied une agence nationale pour suivre à la trace ces animaux que sont les délinquants violents reconnus coupables et bénéficiant d'une libération conditionnelle.

Mon sang ne fait qu'un tour quand j'entends le solliciteur général nier, sous prétexte qu'il lui faut des statistiques le prouvant, le lien direct entre le non-respect des conditions de la libération conditionnelle et la violence faite aux agents de police. Combien d'agents de police doivent mourir avant que le solliciteur général émerge de son brouillard bureaucratique et se rende compte que nos policiers qui sont sur la première ligne sont beaucoup plus importants que les âmes fragiles des criminels d'aujourd'hui?

* * *

• (1405)

[Français]

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je tiens aujourd'hui à souligner la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui se tient du 10 au 16 mars.

En 2002, le thème «Y croire... et grandir ensemble» souligne l'importance de l'intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle. Au Québec, plus de 224 000 personnes de tous âges présentent une déficience intellectuelle. Les événements, durant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, en marquent toute l'importance.

Récemment, le groupe Option Travail de Laval a reçu une aide financière de Développement des ressources humaines Canada qui lui permettra d'aider 24 jeunes Lavallois ayant une déficience intellectuelle à acquérir une expérience de travail qui les mènera, nous l'espérons, à prendre leur juste place sur le marché du travail et dans la société.

J'invite tous les Québécois et Québécoises à prendre le temps de participer aux activités prévues dans leur communauté pour célébrer la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, car l'intégration, c'est une opportunité collective profitable pour tous.

* * *

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, dimanche, le 10 mars dernier, s'amorçait la 14^e Semaine québécoise de la déficience intellectuelle. Placée sous le thème «Y croire... et grandir ensemble», cette semaine vise à sensibiliser le Québec tout entier à la capacité des personnes handicapées intellectuelles de relever des défis qui nous étonnent par le courage et la détermination dont elles savent faire preuve au quotidien.

Article 31 du Règlement

À Laval, grâce à la collaboration exceptionnelle du Mouvement Personne d'abord, du Centre de réadaptation Normand-Laramée et de l'Association lavalloise pour la déficience intellectuelle, de nombreuses activités seront présentées tout au long de la semaine.

Participer à l'une ou l'autre de ces activités prévues à l'agenda, c'est découvrir l'autre dans sa différence, c'est le reconnaître. Ce sera aussi un moment privilégié pour remercier les nombreux bénévoles qui ont choisi de contribuer à la croissance et au développement de ces personnes, parce qu'elles y croient et grandissent ensemble.

* * *

ROLAND PINSONNEAULT

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un grand Canadien, M. Roland Pinsonneault, qui est décédé le 2 mars dernier. Au cours des 60 dernières années, son activisme a permis aux Fransaskois de se développer en tant que communauté.

Né à Saint-Cyprien de Napierville, au Québec, il arriva à Gravelbourg, en Saskatchewan, en 1913. Il fit ses études au collège Mathieu. Il devint agriculteur et, dans les années 1940, commença une carrière d'activiste au sein de la communauté fransaskoise.

Il travailla avec de nombreuses organisations, notamment le Conseil de la coopération et l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens. Il aida à la survie de *L'Eau vive*, hebdomadaire de langue française. Il joua aussi un rôle important dans l'établissement de l'Institut de formation linguistique de l'Université de Regina et fut président du collège Mathieu. À l'été 2000, il fut décoré de l'Ordre du Canada.

La contribution de M. Roland Pinsonneault a été énorme et, au nom du gouvernement du Canada, je tiens à présenter mes condoléances à sa famille et à la communauté fransaskoise qu'il a tant aimée.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il est grand temps que le gouvernement libéral prenne des mesures pour améliorer la sécurité dans nos collectivités et consacre des ressources afin d'arrêter les contrevenants aux conditions de la libération conditionnelle et les détenus qui s'évadent.

Une seule province a formé une escouade spécialement chargée d'attraper les délinquants violents qui violent les conditions de leur libération conditionnelle ou pire, ceux qui s'évadent d'établissements correctionnels. Le gouvernement fédéral doit consacrer des ressources, financières et humaines, pour attraper ces contrevenants.

Les spécialistes affirment qu'il peut y avoir à un moment donné dans nos rues presque 1 000 détenus évadés, contrevenants aux conditions de la libération conditionnelle et autres délinquants sous responsabilité fédérale qui sont illégalement en liberté. Le mois dernier, au Manitoba, un contrevenant aux conditions de la libération conditionnelle a tiré sur l'agent de la GRC Mike Templeton. J'exhorte le gouvernement à suivre l'exemple de l'Ontario et à investir pour former des policiers-shérifs qui poursuivront et arrêteront les récidivistes violents.

Malgré les belles paroles du solliciteur général, les contrevenants aux conditions de la libération conditionnelle sont une menace pour la sécurité des Canadiens. Le CIPC ne peut faire seul le travail.

*Article 31 du Règlement***L'ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS**

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage aux membres de l'Association canadienne des policiers qui sont à Ottawa cette semaine pour assister à leur huitième Conférence législative annuelle.

Dans les derniers jours et les dernières semaines, les Canadiens ont été durement secoués par les actes de violence terribles dont ont été victimes des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. On se rappelle que des policiers ont été tués, d'autres, gravement blessés. Ces tristes événements nous rappellent que les hommes et les femmes de nos forces policières continuent de risquer leur vie au service du pays et pour la protection de nos collectivités.

Je salue l'Association canadienne des policiers et lui assure tout mon soutien dans ses efforts visant à aider à la réforme de notre système judiciaire, à défendre les droits des victimes et à représenter activement ses 29 000 membres qui servent les Canadiens partout au pays. Je félicite l'Association et la remercie.

* * *

• (1410)

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, les néo-démocrates sont très préoccupés par le document du département américain de la Défense faisant l'examen de la situation nucléaire, qui menace de mettre un terme au consensus suivant lequel les armes nucléaires sont des armes dissuasives qui ne doivent être utilisées qu'en tout dernier ressort, et de redéfinir les armes nucléaires dans le cadre d'une stratégie de combat intégrée.

Cette politique rompt avec l'engagement pris par les États-Unis en 2000 de procéder de façon non équivoque à l'élimination totale de ses arsenaux nucléaires. Si on ajoute à cela le rejet du traité ABM par l'administration Bush et celui, avant cela, du traité concernant l'interdiction complète des essais nucléaires, les États-Unis semblent résolus à renoncer aux possibilités offertes depuis la fin de la guerre froide de bâtir un monde moins menacé par une guerre nucléaire et, peut-être un jour, un monde dépourvu d'armes nucléaires.

Il serait ironique que les mesures de sécurité et de protection prises à la suite des attentats terroristes du 11 septembre transforment le monde en un endroit plus dangereux. On s'est rapproché de deux minutes de l'heure du jugement dernier et il y a longtemps qu'on a été aussi près de l'acte de terrorisme ultime que représente l'usage d'armes nucléaires.

Le NPD exhorte le premier ministre à garder cette perspective à l'esprit quand il se rendra à Washington plus tard cette semaine.

* * *

[Français]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS ET DES POLICIÈRES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, vous me permettrez de saluer les délégués de l'Association canadienne des policiers et des policières, qui tiennent aujourd'hui sur la Colline leur huitième rencontre annuelle avec les parlementaires.

À titre de porte-parole du Bloc québécois en matière de justice, j'ai le plaisir de travailler avec eux régulièrement au cours de l'année et je peux témoigner de leur professionnalisme et de la qualité de leur engagement.

Bien que nous ne partageons pas nécessairement toute leur vision du droit pénal, qui est grandement influencée par l'Ouest et la droite canadienne, je peux affirmer qu'il existe entre le Bloc québécois et l'ACP, et surtout avec l'aile québécoise de cette association, une très bonne collaboration. Notre objectif est de lutter efficacement contre le crime de tout acabit.

Par conséquent, le Bloc québécois aimerait profiter de cette visite pour vous remercier de votre travail et de votre disponibilité, tout en soulignant votre détermination dans l'atteinte de vos objectifs qui sont, dans plusieurs des cas, les nôtres. Merci et au plaisir de travailler avec vous.

* * *

[Traduction]

LES SPORTS

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter Becky Kellar, de Burlington, en Ontario, pour son exploit remarquable lors des Jeux olympiques de 2002. M^{me} Kellar et ses co-équipières ont joué au hockey avec passion et enthousiasme pendant ces jeux.

M^{me} Kellar a démarré sa carrière sportive en jouant à la ringuette et, à l'âge de 12 ans, elle jouait déjà au hockey. Les Jeux de Nagano, en 1998, ont marqué ses débuts dans la compétition internationale; depuis, cette jeune femme a été de tous les championnats mondiaux.

Le succès de M^{me} Kellar n'est pas limité qu'à l'univers du sport. Diplômée en psychologie de l'Université Brown en 1997, elle prépare aujourd'hui une maîtrise en administration des affaires à l'Université Wilfrid Laurier, à Waterloo, en Ontario.

Nous saluons Becky Kellar, de Burlington, et les autres membres de l'équipe de hockey féminin du Canada pour nous avoir rapporté une médaille d'or olympique et, par la même occasion, nous félicitons pour leur excellente performance tous les athlètes canadiens ayant participé aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques.

* * *

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, les membres de l'Association canadienne des policiers sont ici aujourd'hui pour solliciter l'aide du gouvernement. Je demande instamment au solliciteur général de les entendre, de resserrer la réglementation régissant les prisons et le régime des libérations conditionnelles et de mettre fin à l'existence du «Club Fed».

Il est de notre devoir de protéger la vie des Canadiens et des policiers de première ligne, d'examiner le régime des libérations d'office et d'abroger l'article 745 du Code criminel.

Comme le sait le solliciteur général, depuis décembre, on a tiré sur quatre policiers et deux en sont morts. Pour au moins deux de ces quatre incidents, on sait depuis janvier qu'ils ont été perpétrés par des contrevenants ayant bénéficié d'une libération conditionnelle.

Le solliciteur général doit modifier la politique du Service correctionnel du Canada et mettre davantage l'accent sur la sécurité de la population et des policiers, au lieu de s'employer à accroître le confort des détenus.

Questions orales

Deux années dans un établissement à sécurité maximale ne suffisent pas. Une condamnation à perpétuité doit signifier une détention à vie. Il est grand temps que le solliciteur général prête une oreille attentive à l'Association canadienne des policiers et aux Canadiens et qu'il mette fin au système des prisons tout confort.

* * *

• (1415)

[Français]

LE PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, au nom de la ministre du Patrimoine canadien, je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui à la Chambre l'adoption et la mise en vigueur du règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Le règlement, axé sur les activités d'observation des mammifères marins, est une première canadienne.

À titre de député de Chicoutimi—Le Fjord, je suis particulièrement fier du règlement parce qu'il a été élaboré en concertation avec les gens de l'industrie des activités en mer, les groupes de conservation de la région et la communauté.

Je salue les intervenants du milieu qui sont présentement réunis au musée du Fjord, à Ville-de-la-Baie, pour célébrer l'adoption du règlement. Je les remercie de leur engagement pour appuyer le gouvernement du Canada dans l'atteinte de ses objectifs de conservation de la nature et de ses ressources.

* * *

[Traduction]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque année, l'Association canadienne des policiers vient présenter ses instances sur la colline du Parlement afin d'être entendue par tous les députés. À cette précieuse occasion, les élus peuvent échanger des idées et des renseignements avec ceux qui sont aux premières lignes de la protection de leurs familles et de leurs foyers.

Cette année, l'association nous demande de l'aider à protéger les agents de police et les victimes, à fermer les prisons tout confort, à mieux protéger les enfants et à accroître le financement des forces policières.

On a gaspillé 700 millions de dollars à enregistrer des chasseurs de canards et des fusils de chasse alors que les agents de police manquent de fonds. L'opposition officielle les appuie sur ces questions.

Au nom de tous les Canadiens, je rends hommage à tous ces nobles gardiens de la loi, de l'ordre et de la paix publique, dont certains ont consenti le sacrifice suprême de leur vie au service des citoyens canadiens. Plus que jamais, leur devise «Servir et protéger» décrit avec justesse leur devoir quotidien.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SUBVENTIONS ET LES CONTRIBUTIONS

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand cesserons-nous de voir du gaspillage et de la mauvaise gestion de la part du gouvernement? Après avoir perdu un rapport d'un demi-million de dollars de Groupaction, le

gouvernement a donné 575 000 \$ de plus à la même firme pour un deuxième rapport qui n'était qu'une simple liste d'événements culturels dont le gouvernement voulait faire bénéficier de ses largesses. Nous avons ensuite appris que le gouvernement avait violé ses propres règles relatives à la passation de contrats en accordant à Groupaction des contrats totalisant 62 millions de dollars au cours des cinq dernières années.

À la lumière de ce gaspillage, le premier ministre pourrait peut-être expliquer comment il se fait qu'il n'a pas su trouver de dépenses inutiles à éliminer dans le dernier budget. N'aurait-il pas pu commencer avec Groupaction?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les renseignements donnés par le député sont tout simplement inexacts. Il parle d'un document devant être déposé demain comme s'il s'agissait d'une seule feuille de papier. En fait, c'est un document de plusieurs centaines de pages.

Il dit que des contrats totalisant 62 millions de dollars ont été accordés à Groupaction. C'est absolument faux. Il s'agit de la valeur des investissements et non de la commission. Je suis certain que le député doit savoir la différence entre les deux.

Les renseignements donnés par le députés sont inexacts. Je serai heureux de collaborer avec lui et avec l'ensemble des députés de la Chambre et de fournir tous les documents pertinents.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est drôle que le gouvernement soit soudainement capable de trouver des documents qui avaient mystérieusement disparu. Des deniers publics ont été gaspillés pour la production d'un rapport et d'autres contrats accordés à une firme qui donne des milliers de dollars au Parti libéral. Les règles relatives à la passation des contrats et aux appels d'offres sont appliquées de façon très laxiste ou même carrément violées.

Tout cela se passe au moment où la vérificatrice générale dit qu'il y a 16 milliards de dollars de dépenses inutiles que le gouvernement pourrait éliminer. Le premier ministre peut-il expliquer aux contribuables qui travaillent dur que c'est tout à fait correct de donner des milliards de dollars à ses amis et de produire des rapports que le gouvernement ne se donne même pas la peine de garder ou qu'il se trouve à égarer de façon fort opportune pendant un certain temps?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les renseignements donnés par le député sont inexacts. Il confond deux rapports différents. L'un d'eux, celui de 1999, sera déposé à la Chambre demain. L'autre est un document totalement distinct, et je suis certain que, si le chef de l'opposition se renseigne auprès du porte-parole de son parti à ce sujet, ce dernier se fera un plaisir de l'éclairer.

C'est celui pour lequel j'ai offert de déposer tous les documents à l'appui : l'accord du Conseil du Trésor, l'accord, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, du haut fonctionnaire qui a vu le rapport et qui a dit que le rapport lui avait effectivement été présenté. J'ai offert de rendre tous ces documents accessibles ce matin devant un comité parlementaire.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, où est le rapport? Le ministre a tous les documents à l'appui, mais le rapport a disparu. Comment le gouvernement peut-il se présenter devant les Canadiens et dire qu'il a donné à quelqu'un un demi-million de dollars pour produire un rapport qu'il a maintenant égaré, de façon fort opportune peut-être?

Questions orales

Ce n'est pas les documents à l'appui que nous voulons voir. Nous voulons voir le rapport lui-même et c'est maintenant que nous voulons le voir ici même, à la Chambre.

• (1420)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à tous les députés hier que, à mon avis, un rapport produit aux frais des contribuables canadiens devrait être accessible. C'est la première prémisse.

Si quelqu'un me fournit ce rapport, je le déposerai immédiatement à la Chambre des communes, mais, tout comme le député, je ne peux pas déposer un rapport que je n'ai pas. Je n'inventerai pas un rapport fictif pour plaire à qui que ce soit. Je ne dirai que la vérité et rien d'autre à la Chambre des communes.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'en viens à me demander si ce rapport a jamais été vraiment commandé.

[Français]

Ce gouvernement a dépensé beaucoup d'argent et d'énergie avec la firme «group-inaction» pour s'acheter une visibilité au Québec. Au lieu de dépenser l'argent de tous les contribuables canadiens par des méthodes trompeuses et insultantes pour les Québécois, ce gouvernement devrait se concentrer sur le renouvellement de la fédération.

Au lieu de gaspiller notre argent avec Groupaction, le premier ministre va-t-il arrêter son inaction et déposer le rapport?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face peut prétendre être offensé, c'est son choix.

Il n'en demeure pas moins que le programme de commandite du gouvernement du Canada, le programme du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux communications jouit de l'appui de la très grande majorité. D'ailleurs, j'ai des demandes de tous les côtés de la Chambre au sujet de ce programme.

Au sujet du rapport, bien sûr, dès que je l'aurai, je le déposerai. J'assure l'honorable député que c'est ce que je ferai.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le chien a peut-être mangé le rapport. Les contribuables canadiens en ont assez de voir le gouvernement libéral dépenser l'argent qu'ils ont si durement gagné pour redorer son image. Le gouvernement n'aurait pas à user de telles tactiques s'il ne baignait pas autant dans la controverse et le scandale.

Les Canadiens ont dépensé plus d'un demi-million de dollars pour ce rapport que personne ne peut trouver. Le rapport pourra-t-il être déposé aujourd'hui même par le ministre ou a-t-il été déchiqueté avec les autres dossiers de Gagliano?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député ce que j'ai dit à tous mes autres collègues devant le comité parlementaire ce matin, soit qu'un contrat a été signé pour produire ce rapport.

Aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, un haut fonctionnaire a signé un document établissant que des acomptes ont été versés. J'ai entre les mains les documents justificatifs concernant le rapport final. Tous ces documents existent.

Par contre, je n'ai pas le rapport final. Dès que je l'aurai, je le déposerai à la Chambre, mais je ne l'inventerai pas. Je déposerai le document original dès que je l'aurai entre les mains, et rien d'autre.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, un rapport d'un demi-million de dollars, rédigé par un gros contributeur libéral afin de mousser la visibilité fédérale, disparaît deux mois après sa réalisation, et le ministre des Travaux publics n'enclenche aucune enquête indépendante.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas la transparence qui étouffe le ministre qui promettait de faire le ménage dans les tiroirs d'Alfonso Gagliano.

Est-ce que le ministre admettra qu'il ne peut se contenter de déplorer la disparition du rapport et qu'au nom de la bonne gestion, une enquête indépendante est de mise pour faire la lumière sur toute cette affaire?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, cette question est répétitive. Peut-être que le député aurait besoin d'oxygène neuf à ce moment-ci pour trouver de nouvelles questions à poser à la Chambre.

Il n'en demeure pas moins, au sujet du rapport, que dès que j'en aurai une copie, je le déposerai à la Chambre des communes.

En attendant, je me suis engagé auprès de tous les députés à leur fournir tous les documents que j'ai en ma possession au sujet du contrat de 1998. Celui de 1999 sera déposé à la Chambre demain, conformément au Règlement. Si la Chambre donne son consentement unanime, je suis prêt à le faire aujourd'hui.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si le ministre veut parler d'air, j'ai l'impression qu'il respire le même air qu'Alfonso Gagliano. D'ailleurs, il l'a toujours remplacé de place en place; il va probablement finir au Danemark.

S'il ne veut pas faire le ménage, est-ce que ce n'est pas parce qu'il veut conserver le même système qui fait l'affaire des petits amis et qu'en bout de ligne, ce qu'il est en train de faire, c'est exactement de conserver ce qu'Alfonso Gagliano avait mis en place, c'est-à-dire un régime pour les patroneux, pour graisser la caisse du Parti libéral?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Premièrement, monsieur le Président, les commentaires au sujet de mon prédécesseur, qui a honorablement servi cette Chambre et son pays, sont totalement disgracieux, à mon avis.

Deuxièmement, j'aimerais indiquer à la Chambre les mesures prises depuis les dernières années au sujet du programme Communication Canada, au sujet de la transparence, puisque là est la question de l'honorable chef du Bloc québécois.

L'information relative à nos contrats de commandite est disponible sur Internet. C'est transparent. L'information relative à tous les services...

• (1425)

Le Président: L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, toute l'attribution des contrats à Travaux publics Canada fait problème, et ce rapport qui est manquant, ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Je demande au ministre des Travaux publics s'il admettra que seule une enquête indépendante sur la façon dont sont attribués les contrats, les milliards de dollars de contrats à Travaux publics Canada, fera toute la lumière sur cette question. S'il refuse, il contribue ainsi à couvrir le système et il sera le complice.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ces questions ne sont pas beaucoup plus généreuses que les précédentes. Laissez-moi continuer de vous parler de la transparence que nous avons établie.

J'ai parlé tantôt des contrats de commandite disponibles, publics, sur Internet. Notre plan d'action de commandite est sur l'Internet. Tous nos rapports, rapports d'enquêtes qui ont déjà été faits, à l'écoute des Canadiens, sont disponibles en ligne, sur Internet. Alors, les renseignements sont publics.

Une enquête du Conseil de vérification Canada a déjà été faite. Les mesures ont été prises pour améliorer le système. Le système est bon et sain, et bien sûr, Communication Canada fait un bon travail.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre devra admettre que depuis qu'il est en poste, c'est-à-dire depuis le mois de janvier, un contrat sur deux à Travaux publics Canada—un sur deux, ce n'est pas n'importe quoi—est donné sans passer par le processus d'appel d'offres.

Je demande au ministre: depuis qu'il est là et qu'il joue au vertueux, qu'a-t-il changé dans le système pour favoriser les petits amis? Il n'a strictement rien changé. Et s'il refuse de faire une enquête indépendante, il est le complice et il fait perdurer le système qu'on a connu juste avant lui, avec Alfonso Gagliano.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Bloc n'est pas mieux renseigné que le critique du Bloc à ce niveau-là parce qu'en fait, ses chiffres sont tout aussi de travers.

Depuis que je suis ministre des Travaux publics, en fait, j'ai signé cinq contrats; pas 2 000 ni rien de ça. Au sujet de l'attribution de contrats, 92 p. 100, le plus haut taux de tous les pays du G-8, sont attribués de façon concurrentielle.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre voudra sûrement commenter cette situation avant de se rendre à Washington.

Le premier ministre ne s'inquiète-t-il pas du fait qu'un rapport, payé par les contribuables canadiens, n'est plus disponible? Peut-il nous dire si cette question le préoccupe, oui ou non? Dans l'affirmative, quelle mesure a-t-il l'intention de prendre, sans aller jusqu'à ordonner une perquisition dans les dossiers divers de l'ambassade du Canada à Copenhague?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, devant le comité, j'ai signalé à un collègue du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique que le rapport, même s'il n'est pas disponible, ce que j'ai d'ailleurs dénoncé à la Chambre hier et devant le comité ce matin, a bel et bien été commandé, que des acomptes ont été versés aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'un haut fonctionnaire a autorisé le versement des deux acomptes et que ce même haut fonctionnaire a déclaré aux médias et à mon personnel qu'il avait reçu le document en question.

Questions orales

J'ai entre les mains les documents justificatifs et je suis prêt à les déposer même si le rapport lui-même ne m'a pas encore été remis.

* * *

LE TERRORISME

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne un autre sujet.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quelle position il adoptera à Washington dans ses discussions avec le président Bush sur son projet manifeste d'étendre la guerre au terrorisme à l'Irak et à d'autres pays peut-être? Quelle sera sa position concernant le «Nuclear Posture Review», qui propose d'utiliser les armes nucléaires non plus comme des moyens de dissuasion, mais comme un élément d'une guerre nucléaire intégrée de la part des Américains?

Ce sont là des questions importantes. Les Canadiens doivent savoir ce qu'il dira.

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une longue question complémentaire qui n'a pas grand-chose à voir avec la première.

Je tiens seulement à dire que je serai évidemment là. Sur la question nucléaire, nous avons demandé des éclaircissements, car il s'agit d'un document qui a fait l'objet d'une fuite, quelque part dans l'administration publique. Je suis persuadé que ce document n'a pas l'appui du gouvernement, mais je vais m'en enquêter auprès du président.

En ce qui concerne l'Irak, tout le monde sait que les Américains et nous-mêmes faisons la lutte au terrorisme. Nous avons 3 000 soldats en Afghanistan en ce moment. Nous apportons notre contribution.

* * *

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux au sujet du rapport invisible de Groupaction.

Pourquoi le rapport n'a-t-il pas été mis à la disposition du ministre? Son prédécesseur l'a-t-il emporté avec lui au Danemark?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le très honorable député me demande pourquoi je n'ai pas le rapport que je n'ai pas. Quelle question de la part de quelqu'un qui a été premier ministre du Canada. Pas étonnant qu'il n'ait pas été en poste très longtemps.

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, les documents nous disent que le gouvernement du Canada a payé ce rapport. Ils nous apprennent aussi qu'un fonctionnaire anonyme quelconque a vu le rapport. Pourtant, le ministre, qui doit répondre à la Chambre des communes, prétend n'avoir rien vu du tout. Le rapport viendra peut-être, dit-il, auquel cas il nous le communiquera.

Où se trouve le rapport? Pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas? Que cache-t-il?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, commençons par la dernière allégation. Il est bien évident que je ne cache rien du tout. Je ne cherche pas à cacher quoi que ce soit à quelque député que ce soit, et je n'en ai pas envie.

Il y a eu deux rapports. L'un d'eux sera déposé à la Chambre demain, lorsque j'en aurai pris connaissance. J'ai même proposé de le déposer dès hier, avec le consentement unanime, et je suis toujours prêt à le déposer aujourd'hui.

Quant au deuxième rapport, celui que je n'ai pas, le très honorable député sera peut-être secoué de l'apprendre, mais je ne vais pas le déposer.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le paragraphe 19(3) de la Loi sur l'assurance-emploi a permis au gouvernement de soutirer des millions de dollars de vaillants travailleurs occasionnels, saisonniers ou en chômage.

Nous avons mené une étude intensive sur la façon dont le gouvernement avait volé les travailleurs et couvert ses pas en espérant que l'on n'y verrait que du feu.

La ministre pourrait-elle expliquer aux Canadiens quelles ont été les répercussions financières du paragraphe 19(3) de la Loi sur l'assurance-emploi du mois de juillet 1996 au mois d'août 2001?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Nous parlons dans le cas présent de personnes qui travaillent alors qu'elles touchent des prestations d'assurance et qui décident de ne pas déclarer ces gains conformément aux dispositions de la loi.

Le député devrait savoir que nous avons apporté des améliorations administratives à la disposition portant sur les gains non déclarés l'année dernière. Il existe une période de consultation de 30 jours. Nous n'avons rien entendu ni de la part de ce député, ni de celle de son parti pendant ces 30 jours.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre ne s'en tirera pas aussi facilement. Ces déclarations seront remises en question à la Chambre.

Les modifications apportées au paragraphe 19(3) de la Loi exigent que le trop-payé soit calculé sur une période de prestations entière et non sur une base hebdomadaire comme c'était le cas autrefois, ce qui entraînait des pénalités trop élevées, injustes et sévères.

La ministre pourrait-elle me donner une bonne raison pour laquelle Cher Kinamore, qui avait reçu 600 \$ en trop, a dû rembourser 3 227 \$ à cause de ces dispositions?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, les questions

deviennent de plus en plus intéressantes. Cela devient même fallacieux.

L'année dernière, alors que nous discutons de la question des gains non déclarés à la Chambre, le porte parole en chef de ce parti a dit ce qui suit:

Nous n'appuierons pas cet amendement. Nous trouvons extrêmement difficile de justifier que l'on puisse appuyer quelqu'un qui a délibérément fraudé le système... Nous ne sommes pas prêts à appuyer cela.

Qu'est-ce qui a changé?

* * *

•(1435)

[Français]

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, une part plus qu'importante...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il faut entendre le député qui a la parole. Avec autant de bruit, c'est impossible. J'implore l'honorable député de Langley—Abbotsford. L'honorable député de Chambly a la parole.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, une part plus qu'importante des contrats attribués par le ministère des Travaux publics se fait sans appel d'offres, à la bonne franquette comme on dit. L'arrivée du nouveau ministre n'a pas changé grand-chose. Depuis le 15 janvier 2002, un contrat sur deux et un dollar sur quatre sont dépensés sans recours au processus normal d'appels d'offres.

Le ministre va-t-il reconnaître que l'utilisation de la méthode d'extension des contrats pour éviter les appels d'offres peut conduire et a effectivement conduit aux pires abus?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député a fait une allégation semblable, peut-être encore pire, ce matin, en comité parlementaire. Il a donné deux exemples. Dans les deux cas, il prétendait que les contrats avaient été attribués sans appel d'offres, et dans les deux cas, c'était faux.

Quatre-vingt-douze pour cent de la valeur des contrats du gouvernement du Canada, le plus haut taux parmi les pays du G-8, sont attribués sous forme compétitive. Je l'ai indiqué ce matin en comité parlementaire. C'est la même réponse cet après-midi à la Chambre des communes.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, le ministre contredit une liste qui émane de son ministère, une liste qui vient de chez lui.

Le ministre va-t-il admettre qu'il est facile de dénaturer le processus d'appel d'offres en demandant à ses petits amis fournisseurs et soumissionnaires un bas prix, en leur disant de ne pas s'en faire, que, par la suite, il va y avoir extension de leur contrat?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Non, monsieur le Président. Encore une fois, l'allégation de l'honorable député est totalement fautive, et le député le sait.

Ce que je veux avant tout, c'est la transparence dans le système d'offres publiques pour tous les contrats du gouvernement du Canada.

Questions orales

C'est ce que nous faisons comme gouvernement et c'est ce que nous avons l'intention de faire dans le plus grand souci de transparence et pour le mieux-être des contribuables canadiens qui, après tout, défraient la note.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement arnaque les travailleurs et les employeurs en les obligeant à cotiser 43 milliards de dollars de trop au programme d'assurance-emploi, mais nous apprenons que ce gouvernement impitoyable a obligé les chômeurs à rembourser des paiements en trop qui ont été calculés à l'aide de lignes directrices d'évaluation qu'il savait être incorrectes.

Pourquoi la ministre ne se soucie-t-elle pas du fait que son gouvernement doit des millions de dollars à ceux qui en ont le plus besoin?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, aussi fantastique que cela puisse paraître, c'est la première occasion que j'ai de féliciter la députée de son nouveau poste de porte-parole de l'opposition pour mon ministère. Comme elle ne posait pas de questions, j'ai pensé qu'elle était peut-être d'accord avec son prédécesseur, le député de Richmond, qui, avec l'aide ultime de mon ministère et du gouvernement, a décidé que, si l'on ne peut pas gagner, aussi bien se joindre aux vainqueurs.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie la ministre de ses félicitations. Nous avons reçu les renseignements hier, à la suite d'une demande d'accès à l'information, et je crois que cela répond à sa question.

Le principe du paiement en trop est bon. Si les Canadiens reçoivent de l'État des avantages auxquels ils n'ont pas droit, ils devraient les rembourser. Personne ne conteste cela. Mais ce principe va dans les deux sens. Si les libéraux, par leur loi injuste, reçoivent plus que ce à quoi ils ont droit, feront-ils ce qu'il convient de faire et rembourseront-ils l'argent?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais éclaircir deux points.

Tout d'abord, et c'est important, ce n'est que dans les cas de fraude que les prestataires de l'assurance-emploi sont tenus de rembourser plus que ce qu'ils ont reçu. Il s'agit là d'une sanction administrative.

L'autre aspect important est celui-ci: si la députée connaît des cas qu'elle voudrait que le ministère examine, nous serions heureux de le faire. Je lui rappelle également que tous les prestataires de l'assurance-emploi peuvent participer pleinement au processus d'appel, qui fait partie intégrante du régime d'assurance-emploi.

* * *

• (1440)

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, tous les partis politiques au Québec, tous les premiers ministres et les ministres des Finances provinciaux reconnaissent qu'il existe un déséquilibre fiscal au Canada. Il n'y a que le ministre

fédéral des Finances qui nie cette évidence que tout le monde reconnaît.

Le ministre des Finances va-t-il reconnaître qu'il y aura des surplus importants dans deux semaines, pas dans 20 mois, dans deux semaines? Peut-il seulement dire à combien il évalue ce surplus?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas seulement le ministre canadien des Finances qui ne reconnaît pas le déséquilibre, mais également le Conseil du patronat et la Chambre de commerce.

D'ailleurs, lorsqu'on regarde les cinq prochaines années, il y a aussi le Conference Board du Canada, cité par la Commission Séguin.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Je vais lui dire, moi, monsieur le Président, à combien le surplus va se chiffrer dans moins de deux semaines: autour de neuf milliards de dollars.

Il n'a jamais été capable de nous dire cela. Nous, cela fait cinq ans qu'on a nos prévisions et on ne s'est jamais trompés.

Des voix: Oh, oh!

M. Yvan Loubier: Oui, ils peuvent bien rire. Ils trouvent ça drôle.

Je lui demande de prendre l'engagement solennel, de son siège, d'octroyer la moitié de ces surplus, d'ici deux semaines, aux transferts aux provinces pour permettre de financer des services essentiels à la population que sont la santé et l'éducation. Qu'il fasse passer l'intérêt de la population avant sa popularité.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si on a des surplus, c'est grâce à la bonne gestion de l'économie canadienne. Si on a des surplus, c'est parce qu'il y a eu la création d'emploi; il y a eu la croissance économique. Et c'est grâce à ces surplus qu'on a pu transférer, il y a un an, 23 milliards de dollars aux provinces, un niveau record.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Dan Brisson, Dennis Strongquill, Mike Templeton et Benoit L'Ecuyer étaient tous des policiers. Tous ont été abattus, et deux sont décédés. Ils ont cependant tous été victimes du régime laxiste d'emprisonnement et de libération conditionnelle du gouvernement. On compte 812 délinquants dangereux qui sont illégalement dans la nature.

Combien d'autres policiers doivent être abattus et combien de nouvelles contestations judiciaires et poursuites doivent être amorcées avant que le solliciteur général mette fin à la libération hâtive de ces dangereux délinquants?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a rien de pire qu'une personne qui perd la vie dans l'exercice de ses fonctions au service du pays. Je peux donner à mon collègue l'assurance que le gouvernement a vu à ce que les forces policières du pays disposent des outils voulus pour s'acquitter de leurs fonctions et qu'il continuera d'agir de la sorte.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est déjà assez déplorable que des policiers soient abattus et tués par des libérés conditionnels. Comme je l'ai souligné, 812 délinquants dangereux se promènent illégalement dans la nature. Qui plus est, des meurtriers sont désormais logés dans des installations offrant tous les comforts du foyer.

Questions orales

Le solliciteur général va-t-il mettre fin à cette situation renversante et veiller à ce que tous les meurtriers au premier degré soient enfermés dans des installations à sécurité maximale, là où est leur place?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pensais que mon collègue savait que nous avons adopté il y a environ un an une règle précisant que tous les meurtriers au premier et au deuxième degrés doivent passer un minimum de deux ans dans un environnement à sécurité maximale. La moyenne est de 8 à 10...

Des voix: Oh! Oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Nous perdons du temps pendant la période des questions. Nous devons être en mesure d'entendre le solliciteur général et la réponse qu'il donne, ce qui est impossible avec tout ce bruit. Le solliciteur général a la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mon collègue sait aussi fort bien, monsieur le Président, qu'ils passent en moyenne de 8 à 10 ans dans un établissement à sécurité maximale.

Pour sa gouverne, aux États-Unis, les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement à perpétuité passent en moyenne 18,5 années en prison avant de bénéficier de la libération conditionnelle. Au Canada, ils demeurent en prison pendant une moyenne de 28,4 années avant...

•(1445)

Le Président: Je suis désolé, mais le temps prévu est écoulé. Le député du Yukon a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, les polluants organiques persistants, ou POP, menacent la santé et le bien-être des humains et de la faune dans toutes les régions du globe. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la Convention de Stockholm sur les POP, et il a été le premier pays à ratifier cette convention.

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement pourrait-elle expliquer à la Chambre les mesures prises par le gouvernement à l'égard de ce problème important à l'échelle mondiale?

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait opportun que mon collègue du Yukon m'interroge sur les polluants organiques persistants, car ceux-ci posent un grave danger au Canada, surtout dans le Nord, où les polluants ont contaminé la nourriture traditionnelle des autochtones.

La majorité des POP qui entrent au Canada voyagent dans l'atmosphère depuis des pays étrangers comme la Chine et d'autres États du sud et du sud-est asiatique. Voilà pourquoi une somme de 20 millions de dollars a été engagée dans le fonds canadien pour l'élimination des POP, à la Banque royale, afin d'aider les pays à s'attaquer au problème des POP. Nous avons annoncé hier une contribution de 316 000 \$, dans le cadre d'une initiative commune de financement, à l'Université Royal Roads...

Le Président: Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

* * *

LE SECTEUR BANCAIRE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, les banques réclament aux consommateurs des frais

bancaires excessifs, des différentiels de taux d'intérêt records s'appliquant à une dette de 50 milliards de dollars au titre des cartes de crédit. En outre, les banques égorgent les consommateurs en réclamant des intérêts sur des sommes qui n'ont pas encore été avancées au vendeur.

De toute évidence, le gouvernement utilise son pouvoir pour que les ministres de second rang et les simples députés respectent l'esprit du parti. Utilisera-t-il son pouvoir pour aider les consommateurs à lutter contre ces grandes banques qui égorgent le public avec ces différentiels de taux d'intérêt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pour permettre aux consommateurs canadiens de surveiller le coût exact des frais bancaires et de les contrôler, nous avons mis sur pied l'Agence de consommation en matière financière qui se penche précisément sur cette question.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, parlant d'intérêt, le surplus de l'assurance-emploi est maintenant à 42 milliards de dollars. Une rumeur circule à l'effet que le ministère du Développement des ressources humaines va imposer de l'intérêt sur le trop-payé, ce qui va gonfler davantage la caisse de l'assurance-emploi.

La ministre du Développement des ressources humaines peut-elle dire si cette rumeur est vraie ou fausse? Le programme d'assurance-emploi est déjà un calvaire pour les travailleurs et travailleuses, est-ce qu'en plus, le gouvernement a besoin de prendre le peu qu'il leur reste?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, mon ministère examine actuellement une proposition visant à imputer des intérêts uniquement sur les dettes d'assurance-emploi faisant suite à une fraude, non à une erreur. Nous avons fait part de notre intention à cet égard dans notre rapport sur les plans et les priorités de l'an dernier.

* * *

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, lorsqu'il était dans l'opposition, l'actuel ministre des Travaux publics a déclaré que les allégations de conflit d'intérêts devraient faire l'objet d'une enquête. Il a même posé la question suivante à la Chambre.

Peut-il [le ministre] dire précisément à la Chambre s'il est disposé à saisir de cette question un comité parlementaire? Un certain nombre d'allégations du même genre ont été faites par des sources très crédibles. N'est-ce pas suffisant?

Pourquoi est-ce que c'était une bonne idée de faire enquête sur la corruption lorsqu'il était dans l'opposition, mais que ce ne l'est plus maintenant qu'il détient les leviers du pouvoir? Pourquoi le ministre fait-il fi de ses propres conseils?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, le député m'a demandé en comité si j'allais comparaître devant le comité pour parler des questions touchant mon ministère. J'ai dû lui rappeler que j'étais devant lui. Je fais cela à nouveau maintenant. Je rappelle au député que je suis ici comme j'étais présent au comité ce matin.

Questions orales

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Vérifiez le compte rendu, monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'il a dit. Il a évité la question comme il vient de le faire maintenant. Le problème, c'est qu'il y a deux poids, deux mesures pour le ministre, lorsqu'il est question d'intégrité.

Le scandale entourant le népotisme libéral à Travaux publics continue de s'amplifier. Depuis que la caisse noire de parrainage a été mise en oeuvre par le gouvernement, les amis du gouvernement libéral au sein de Groupaction ont facturé les contribuables canadiens 60 millions de dollars et ont redonné 100 000 \$ en dons politiques au Parti libéral.

Pourquoi le ministre adopte-t-il les normes éthiques d'Alfonso Gagliano au lieu des normes qu'il exigeait lorsqu'il était dans l'opposition?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de caisse noire de parrainage. Il y a un programme de commandites du gouvernement du Canada. Il est disponible sur le site web du gouvernement du Canada. Les députés de tous les partis à la Chambre viennent me voir pour obtenir des commandites dans leur circonscription. Je les en remercie. Je souscris à ces initiatives. C'est un programme bien administré, de façon tout à fait compétitive. Le député devrait retirer ses accusations.

* * *

● (1450)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos frontières ne servent pas uniquement à empêcher les criminels d'entrer au pays, elles servent aussi à empêcher que les gens les plus vulnérables soient victimes de criminels, ici, chez nous.

Le Département d'État américain soutient que plus de 15 000 Chinoises ont été amenées clandestinement au Canada au cours des dix dernières années pour alimenter le commerce du sexe. Comment le gouvernement peut-il affirmer que nos frontières sont sûres alors que des passeurs internationaux utilisent le Canada pour y faire fortune en exploitant sexuellement des femmes?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement, non seulement a comme priorité la sécurité, mais il est clair que tout ce qui se produit relativement aux passeurs n'est pas seulement au Canada.

[Traduction]

Le trafic d'êtres humains ne se limite pas au Canada, il touche tous les pays du monde. Nous avons investi de plus en plus d'argent depuis le 10 décembre. De même, grâce au projet de loi C-11 et aux règlements, nous avons maintenant les outils appropriés pour satisfaire aux besoins dans ce domaine.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà une réponse assez faible. On peut comprendre que les États-Unis soient nerveux par rapport à la perméabilité de nos ports internationaux. Le rapport qu'ils ont produit à ce sujet soulignait avec quelle facilité ces immigrants illégaux peuvent entrer au Canada et traverser notre longue frontière non protégée pour se rendre aux États-Unis.

Pourquoi le ministre laisse-t-il ainsi planer une menace sur notre frontière ouverte avec les États-Unis en refusant de prendre au

sérieux cette importante question des immigrants illégaux entrant au Canada?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais comprendre pourquoi, à ce moment-là, l'opposition officielle a voté contre le budget pour la sécurité. Pourquoi ont-ils voté contre le projet de loi C-11 à l'époque? Tous ces outils nous aidaient et nous permettaient de répondre à ces questions.

Nous avons pris nos responsabilités, qu'ils fassent amende honorable.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la situation est critique dans le dossier du bois d'oeuvre, avec la ronde intensive de négociations qui se déroulent actuellement et avec l'échéance du 21 mars qui approche.

Un jour, le gouvernement est optimiste; l'autre jour, il est moins optimiste. Cela n'a pas empêché le gouvernement de retourner s'asseoir à la table sans obtenir de garanties de la part des Américains quant à l'accès sans entrave à leur marché.

À deux jours de sa rencontre avec le président Bush, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire quel genre de garanties il entend demander aux Américains pour s'assurer de l'accès sans entrave à notre bois d'oeuvre sur le marché américain?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, je suis toujours extrêmement heureux que le premier ministre lui-même saisisse l'occasion de ces échanges avec le président Bush pour démontrer qu'il s'agit là de la priorité numéro un du gouvernement canadien, c'est-à-dire de régler ce différend du bois d'oeuvre qui dure depuis très longtemps.

Il est absolument évident que ce que notre gouvernement veut avoir, de concert avec les provinces canadiennes, de concert avec l'industrie, c'est un accès garanti au marché des États-Unis. C'est l'objectif de la négociation, et c'est ce à quoi nous allons travailler extrêmement fort au cours des prochains jours pour réussir.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, cela ne nous dit toujours pas quelles garanties le gouvernement va demander aux Américains.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a mentionné, à la Chambre, qu'un plan d'aide est en voie d'application dans l'industrie du bois d'oeuvre.

Je demande au ministre du Commerce international de confirmer cette affirmation et de nous dire en quoi consiste ce plan d'aide à l'industrie.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nos efforts, à l'heure actuelle, ne se dirigent pas vers un échec de cette négociation.

On nous demande ce que nous ferons en cas d'échec. Ce que je peux dire, c'est que notre gouvernement, demain, s'assoira avec les provinces canadiennes, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Québec. L'industrie participera également à cette rencontre.

Questions orales

Nous allons faire un effort énorme, au cours des prochains jours, pour obtenir ce que nous n'avons jamais obtenu: un accès en libre-échange garanti sur le marché des États-Unis, à travers un système que nous sommes en train de négocier à l'heure actuelle à Washington.

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre de la Santé a refusé de dénoncer le rôle déterminant que les Instituts de recherche en santé du Canada ont joué par rapport à la recherche sur les cellules souches. En fait, elle a félicité les instituts d'avoir établi les règles.

C'est intéressant. Si la ministre croit important que les provinces attendent les conclusions de la commission Romanow, pourquoi ses propres fonctionnaires des IRSC n'attendent-ils pas, eux aussi, que des dispositions législatives soient en place?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, les lignes directrices des IRSC visent la recherche financée au moyen de fonds publics, la recherche financée grâce aux recettes fiscales fédérales de notre pays. Ces instituts ont parfaitement le droit de publier des lignes directrices sur la façon dont ces fonds sont dépensés.

J'ai expliqué clairement à la Chambre et aux membres du Comité permanent de la santé que je présenterai un projet de loi à ce sujet à la Chambre avant le 10 mai.

• (1455)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre trouve acceptable de faire abstraction du Parlement, mais tous ses collègues ne sont pas de cet avis. Le député de Mississauga-Sud a dit que les IRSC n'ont pas le droit de déterminer la politique à suivre.

La ministre ne partage-t-elle pas l'avis de son collègue et va-t-elle suspendre l'application des nouvelles règles tant que le Parlement n'aura pas adopté de loi à cet égard?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les IRSC ne font pas abstraction du Parlement. Le gouvernement présentera un projet de loi. Le Parlement décidera de la teneur de celui-ci. À ce moment-là, s'il y a incohérence entre les lignes directrices des IRSC et les dispositions du projet de loi, ce sont ces dernières qui s'appliqueront.

* * *

LE COMMERCE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Elle porte sur les droits des investisseurs dans le cadre de l'Accord de libre-échange, plus particulièrement du chapitre 11.

Comme le savent les députés, en juillet dernier, l'engagement a été pris de s'attaquer à l'épineuse question de l'indemnisation des multinationales qui poursuivent les gouvernements. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des progrès réalisés pour régler ce problème insoluble?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie énormément la question de mon collègue de Davenport. Effectivement, quand un pays comme le Canada exporte 46 p. 100 de son PIB, il a sans aucun doute besoin de règles prévisibles et d'un mécanisme efficace de règlement des

différends; les trois parties à l'ALENA sont donc en faveur du processus de clarification du chapitre 11 de l'ALENA. J'ai également demandé aux fonctionnaires de mon ministère de continuer à étudier la mise en oeuvre et le fonctionnement du chapitre 11.

Je peux donc rapporter à la Chambre que les fonctionnaires du ministère du Commerce, en coopération avec leurs collègues de l'ALENA, procèdent à l'examen du fonctionnement du chapitre 11.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la réponse des Américains à la proposition du Canada pour résoudre le différend qui nous oppose au sujet du bois d'oeuvre n'est pas encourageante. Le premier ministre a tenté de minimiser la situation en suggérant que les Américains brûlent notre bois d'oeuvre au lieu de notre pétrole et de notre gaz naturel. Un tel comportement est alarmant.

Étant donné la gravité du problème et l'abîme qui sépare la proposition canadienne de la réponse américaine, pourquoi le premier ministre tourne-t-il la situation en dérision?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours dit que nous voulions le même accord de libre-échange pour le bois d'oeuvre que pour le pétrole et le gaz naturel. Le problème est très grave. Je me suis assuré que les Américains comprennent que, s'ils veulent le libre-échange, ça ne devrait pas être quand ça leur plaît, mais conformément à l'accord.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'interpellais la ministre du Patrimoine concernant la situation injuste que vivent les femmes à Radio-Canada. On apprenait que pour des années d'ancienneté similaire, les salaires consentis aux femmes et aux hommes pouvaient subir des variations allant jusqu'à 16 000 \$. Des représentants du Syndicat des communications rencontrent aujourd'hui même des parlementaires pour trouver une solution à cette situation déplorable.

La situation n'étant pas encore réglée, la ministre du Patrimoine peut-elle nous dire concrètement aujourd'hui ce qu'elle entend faire pour régler cette situation déplorable envers les femmes?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec la députée. La situation est inacceptable. Ce qui m'étonne, c'est que cela ait pris 16 ans avant d'être sur la table des négociations. J'ai hâte que ce soit réglé bientôt.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, le Service correctionnel du Canada a prévu dépenser près de 350 millions de dollars pour la construction de nouvelles installations de détention de style résidentiel. L'histoire a montré que la détention en milieu ouvert est moins sûre, plus luxueuse, mais offerte au nom de la réinsertion.

Questions orales

Le solliciteur général pourrait-il expliquer à la Chambre et aux membres de l'Association canadienne des policiers, qui nous visitent aujourd'hui, ce qu'il a appris de ses rencontres avec les policiers, non ce qu'il leur a dit, et pourquoi son ministère et son gouvernement font continuellement passer la protection du public après les politiques libérales comme la mise en liberté d'office et anticipée, le déclassement graduel des prisons, les droits des détenus et les conditions de détention de type Club Fed?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu deux rencontres avec des membres de l'Association canadienne des policiers. Je les ai rencontrés plusieurs fois et ils ont apporté des contributions très importantes aux politiques de notre gouvernement.

Ce qui s'imposait, c'est la construction de cinq prisons à sécurité maximale pour les femmes au Canada. Elles ont été construites. Il fallait veiller à avoir des établissements sûrs pour les femmes pour qui des conditions de détention à sécurité maximale s'imposaient.

* * *

● (1500)

LA BIOTECHNOLOGIE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

À mesure qu'augmentaient les connaissances de l'humanité et que nous découvrons les éléments et leurs propriétés, je ne crois pas que nous ayons permis à des intérêts privés de prendre des brevets sur l'oxygène, l'hydrogène, le plutonium ou les autres éléments, mais c'est pourtant ce que nous faisons à l'égard du génome humain.

Pourquoi le gouvernement maintient-il une politique qui est en train de transférer, gène par gène, les composantes fondamentales de la vie du domaine public au domaine privé?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que les gènes sous leur forme naturelle ne peuvent pas être brevetés. Quand quelqu'un réussit par son ingéniosité à isoler un certain gène pour l'appliquer ensuite à une fin particulière, la question d'intérêt public qu'il faut se poser consiste plutôt à savoir si cette innovation devrait pouvoir être protégée par nos lois sur la propriété intellectuelle.

Le député d'Ottawa—Vanier a beaucoup contribué à accroître la compréhension de cette question complexe au sein du public. Comme il le sait, le Comité consultatif canadien de la biotechnologie a été invité à examiner cette question, à faire de vastes consultations, à vérifier ce qui se passe dans les autres pays et à nous faire de solides recommandations. Ce processus se poursuit. Nous attendons ces recommandations plus tard cette année.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, qu'il s'agisse du bois d'oeuvre ou de n'importe quoi d'autre, tout bon négociateur sait qu'il ne peut forcer unilatéralement la conclusion d'un accord. Un bon négociateur doit aussi se réserver un plan d'urgence dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente.

Le gouvernement a échoué sur les deux tableaux. Il a promis d'aider les entreprises et les travailleurs forestiers, mais aucun changement n'a été apporté aux règles de l'assurance-emploi et aucun programme praticable d'aide tarifaire n'a été créé.

Quand pouvons-nous nous attendre à ce que soit créé un plan d'urgence en matière tarifaire et d'assurance-emploi?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, DRHC a fait du travail extraordinaire en se maintenant en contact étroit avec les travailleurs de l'industrie depuis un an, et nous devrions féliciter la ministre du Développement des ressources humaines d'avoir prêté une oreille attentive aux doléances des travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre.

La date du 21 mars revêt une grande importance. C'est la date de la détermination finale que nous voulons éviter. Nous nous servons beaucoup de cette date dans nos négociations avec les Américains pour parvenir à une entente sur un accès totalement libre au marché des États-Unis avant la détermination finale. L'objectif consiste à utiliser cette date comme cible, et j'espère que cela réussira au Canada.

* * *

[Français]

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, plusieurs membres de la communauté internationale s'inquiètent du projet américain d'attaque nucléaire contre certains pays ciblés d'avance.

Le premier ministre, qui doit rencontrer le président Bush cette semaine à Washington, entend-il faire part au gouvernement américain des préoccupations mais surtout de l'opposition officielle du Canada à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné tout à l'heure c'est une question nucléaire.

Nous avons demandé des explications au gouvernement américain. Il ne faut pas attacher trop d'importance à un document qui sort de l'administration, sans savoir si c'est vraiment la politique du gouvernement.

Nous avons fait notre devoir. Nous avons demandé des explications et si nous n'avons pas eu de réponse, j'aurai l'occasion de soulever le problème avec le président dès jeudi.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à notre tribune d'une délégation dirigée par l'honorable Namik Dokle, Président de l'Assemblée du peuple de la République d'Albanie.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DU JOUR DÉSIGNÉ—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le recours au Règlement soulevé ce matin par l'honorable leader du Bloc québécois à la Chambre, au sujet d'une décision rendue hier sur la question de savoir si la motion de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique peut ou non faire l'objet d'un vote.

Les crédits

[Traduction]

Je tiens à remercier le député de Roberval, le député de Langley—Abbotsford, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et les autres députés qui ont participé aux échanges.

J'ai examiné soigneusement les interventions des députés et les ouvrages de procédure qui régissent nos travaux. Je vais tout d'abord faire le point sur la situation dans laquelle se trouve la Chambre.

L'article 81 du Règlement expose les règles relatives à l'étude des crédits. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre les dispositions des 22 articles du Règlement à cet égard. Penchons-nous seulement sur les articles qui s'appliquent en l'espèce.

[Français]

L'article 81(10)a) du Règlement indique notamment que «21 jours seront appelés jours désignés».

L'article 81(16) du Règlement prévoit que: Au plus quatorze motions de l'opposition au total peuvent être des motions à mettre aux voix [...]

[Traduction]

De toute évidence, chaque jour désigné comporte deux volets : d'abord, une motion est présentée par le parti de l'opposition; ensuite, la motion est désignée ou non comme devant faire l'objet d'un vote.

● (1510)

[Français]

Le Règlement donne clairement au Président le pouvoir de trancher les différends issus de l'application du premier volet, soit la question de savoir laquelle des motions des partis d'opposition sera étudiée lors d'un jour donné. L'article 81(14)c) du Règlement prévoit que: Lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus, par des députés de l'opposition, en vue de leur étude un jour désigné, l'Orateur est autorisé à déterminer laquelle des motions proposées aura priorité ce jour-là.

Par contre, le Règlement passe sous silence le traitement des différends que peut entraîner le second volet, à savoir la désignation de la motion comme motion votable.

[Traduction]

Nos usages fournissent des lignes directrices pour ce genre de question. On peut lire à la page 726 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit:

Les partis de l'opposition s'entendent de manière informelle pour se diviser les 14 motions votables.

Dans leurs interventions d'aujourd'hui, des députés ont laissé entendre que la présidence, par la décision rendue hier, était intervenue dans une question qui n'était pas de son ressort, ce qui laisse entendre qu'elle s'est injustement rangée du côté de l'une des parties au différend. J'espère que la Chambre conviendra que la présidence n'a jamais eu l'intention d'agir ainsi et qu'elle envisage la question sous un angle entièrement différent.

Hier, on a demandé à la présidence de déterminer si la motion du PC/RD avait été désignée à juste titre comme motion faisant l'objet d'un vote. Puisque le Règlement n'autorise pas la présidence à trancher une telle question, sauf pour déterminer si le nombre maximum de motions faisant l'objet d'un vote est épuisé, la présidence vérifierait normalement, comme elle l'a fait ici, le contenu de l'entente informelle conclue entre les partis. Il importe de signaler qu'aucune entente signée par tous les partis n'a jamais été remise à la présidence. Or, le ressort maintenant, comme le montrent clairement les échanges de ce matin, que l'existence même d'une telle entente est remise en question.

[Français]

Dans les circonstances, j'ai décidé hier que je ne pouvais intervenir pour annuler la désignation de la motion comme motion votable, laquelle avait été faite par le parti de l'opposition au moment de faire inscrire la motion au *Feuilleton des Avis*, conformément à la pratique habituelle à cet égard.

Je n'ai pu trouver aucune autorité pouvant justifier une intervention de ma part puisque seulement huit des quatorze motions votables ont été épuisées jusqu'à maintenant. Par conséquent, j'ai déclaré qu'à moins que les leaders parlementaires n'en arrivent à une entente à l'effet contraire, la motion irait de l'avant en tant que motion pouvant faire l'objet d'un vote, comme l'a demandé celui qui l'a présentée. Or, ce matin, j'ai constaté que cette décision a fait l'objet d'une interprétation précisément du genre que je souhaitais éviter.

[Traduction]

Les choix que m'ont présentés ce matin les leaders parlementaires ne me rassurent pas beaucoup. Si la présidence continue à soutenir qu'elle n'a pas le pouvoir de refuser que le député présente une motion faisant l'objet d'un vote avant que les 14 motions n'aient été épuisées, elle pourrait être perçue comme étant partie à ce que d'aucuns ont qualifié de méfait parlementaire commis avec l'intention de contrevenir à une entente informelle. Si la présidence se sent tenue, à la suite des interventions de trois des quatre leaders parlementaires de l'opposition, de respecter une entente informelle que le quatrième conteste, on pourrait conclure à l'ingérence de la présidence dans les prérogatives dont jouissent les leaders parlementaires pour interpréter et appliquer les ententes qu'ils concluent.

Les circonstances entourant les interventions de ce matin mettent la présidence dans une situation difficile, et je ne crois pas que les intérêts de la Chambre seront bien servis si je prends part aux différends qui opposent les partis. Je recommande donc fortement aux leaders parlementaires de reprendre des négociations constructives sur la gestion des affaires de la Chambre.

Je crois comprendre qu'ils doivent se rencontrer cet après-midi et j'apprécierais que la question de la répartition des journées de l'opposition et des motions faisant l'objet d'un vote soit examinée de nouveau. J'espère qu'ils en arriveront à une entente et qu'ils m'en remettent le texte signé par tous les leaders parlementaires de l'opposition.

Entre temps, il m'apparaît que, par souci de prudence, la présidence ne doit pas accepter la désignation d'une motion comme devant faire l'objet d'un vote d'ici la fin de la journée ou avant qu'une entente ne soit conclue.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1515)

[Traduction]

JOUR DÉSIGNÉ—LA SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Chatham—Kent Essex.

Les crédits

J'ai été un peu surpris de lire la motion d'aujourd'hui parce que tous ceux qui prétendent que le gouvernement n'a pas de politique nationale en matière de sécurité ne portent pas attention aux mesures prises par le gouvernement au cours des six derniers mois ou ne savent tout simplement pas de quoi ils parlent.

Nous savons que les Canadiens ont porté attention à ce que nous avons fait depuis le 11 septembre parce qu'ils ont toujours exprimé clairement et fermement leur approbation.

La réaction du gouvernement aux événements tragiques du 11 septembre illustre les principes de notre politique nationale en matière de sécurité. Elle a été immédiate et coordonnée. Elle a été animée par le besoin continu d'assurer la sécurité nationale et économique des Canadiens.

Le Canada a réagi immédiatement aux attentats du 11 septembre. Près de 250 vols à destination des États-Unis et leurs 33 000 passagers ont été détournés vers des aéroports canadiens. Les fonctionnaires de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada et de la GRC ont été mis sur un pied d'alerte à tous les postes frontaliers. Les organismes de sécurité et d'application de la loi se sont empressés de faire enquête sur le terrorisme en collaboration avec leurs homologues américains. Des navires ont pris la mer, des aéronefs ont été mis en état d'alerte et les militaires étaient prêts à intervenir.

Le 1^{er} octobre, le premier ministre a créé un comité spécial formé de ministres et chargé de la sécurité publique et de l'antiterrorisme. Ce comité devait assurer et établir au besoin une réponse rapide et coordonnée face à la nouvelle menace. On a proposé entre autres la définition d'un bloc initial de programmes de 280 millions de dollars pour le présent exercice financier pour les ministères et organismes responsables de la sécurité, du renseignement et de l'application de la loi dans le but de renforcer la sécurité frontalière et de mettre au point des initiatives visant à accroître la sécurité des Canadiens; l'adoption d'une loi pour combattre le terrorisme, le projet de loi C-36, dans le but de donner une base législative au Centre de la sécurité des télécommunications en lui conférant un mandat en vue de la collecte de renseignements sur le terrorisme au niveau international ainsi que le dépôt du projet de loi C-42, Loi sur la sécurité publique, qui vise principalement l'adoption des conventions internationales sur le contrôle des armes biologiques et l'amélioration de la sécurité du transport aérien.

[Français]

Le budget de 2001 a clairement identifié les défis interdépendants que sont le maintien d'une économie forte et stable et la protection des Canadiens et Canadiennes.

Ces objectifs sont atteints en partie par un renforcement de la sécurité publique et la sécurité économique, en maintenant les terroristes hors du pays et en gardant une frontière ouverte et efficace.

En tout, le budget prévoit environ 7,7 milliards de dollars échelonnés sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité des Canadiens, notamment pour renforcer nos effectifs en matière de renseignements et les forces de l'ordre, améliorer le contrôle des visiteurs et renforcer la sécurité du transport aérien.

De plus, 1,2 milliard de dollars seront investis dans des mesures frontalières, à la fois pour apaiser les préoccupations quant à la sécurité, et pour améliorer les perspectives économiques à long terme, cela, en rendant la frontière entre le Canada et les États-Unis plus ouverte et efficace.

De la somme de plus de 1,2 milliard de dollars consacrée aux mesures frontalières, 646 millions seront affectés à des mesures destinées à renforcer la sécurité à la frontière et à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis.

● (1520)

[Traduction]

Le présent budget porte tout particulièrement sur les points suivants: la nouvelle technologie qui permettra à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de faciliter la circulation des biens et des personnes aux postes frontaliers; les nouvelles équipes intégrées de la police des frontières chargées de coordonner les programmes de renseignement et d'application le long de la frontière canado-américaine; une technologie avancée de partage de l'information en vue d'aider les agents de douanes à effectuer le contrôle des voyageurs se présentant dans les aéroports et aux autres points d'entrée; de meilleurs dispositifs de détection des explosifs, d'armes à feu et d'autre matériel dangereux, sans retarder la circulation des biens commerciaux et des touristes légitimes, et de nouvelles technologies sûres basées sur Internet pour faciliter le respect des formalités de douanes par les petites entreprises.

Nous devons nous rappeler cependant que nos préoccupations en matière de sécurité publique sont intrinsèquement liées à nos préoccupations en matière de sécurité économique.

Puisque près de la moitié de notre PIB dépend de notre accès aux marchés américains, il est essentiel que nos frontières communes demeurent ouvertes, même si nous devons les rendre plus sûres. La plupart des Canadiens savent que le Canada et les États-Unis travaillent à l'établissement d'un plan d'action sur une frontière intelligente depuis décembre 2001. Mon homologue américain dans ce dossier, le gouverneur Tom Ridge, a dit ce qui suit:

Cette déclaration portant sur la création d'une frontière intelligente constitue une entente entre deux nations souveraines indépendantes qui conviennent de travailler ensemble pour résoudre des problèmes d'intérêt mutuel portant sur la sécurité et sur le bien-être économique des citoyens des deux pays.

Toutefois, ces problèmes n'ont rien de neuf. Nous n'avons pas découvert la sécurité et la gestion frontalières le 11 septembre. Elles font partie intégrante des liens de gouvernement à gouvernement qui se manifestent chaque jour de centaines de façons. En réalité, le Canada et les États-Unis entretiennent les plus importants liens au monde en matière de collaboration bilatérale axée sur la gestion de nos frontières et de notre sécurité mutuelle.

Le plan d'action dont le gouverneur Ridge et moi-même avons convenu le 12 décembre reconnaît le lien entre la sécurité du public et de l'économie. Nous ne pouvons protéger nos citoyens de façon efficace si nos économies sont barricadées. De même, nos économies ne peuvent fonctionner si nos citoyens ne se sentent pas en sécurité. Les discussions concernant la frontière intelligente, qui sont fréquentes et productives, reposent sur un long historique de collaboration frontalière entre le Canada et les États-Unis.

Toutes les mesures que nous avons adoptées, tant avant qu'après le 11 septembre, tiennent compte du fait que les principes d'orientation de la frontière du XXI^e siècle comprennent la rationalisation et l'harmonisation des politiques et de la gestion frontalière, l'accroissement de la collaboration à la frontière et au-delà de cette dernière, et la collaboration face à des menaces communes venant de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les crédits

Elles témoignent de notre point de vue commun selon lequel la frontière devrait permettre un commerce et des déplacements libres tout en mettant les populations des deux pays à l'abri des menaces qui pèsent sur leur bien-être socioéconomique. Nous élaborons des solutions de gestion des risques qui facilitent la circulation des personnes et des biens à faible risque et nous affectons parallèlement davantage de ressources aux déplacements susceptibles de poser une menace à nos deux pays.

Vendredi dernier à Washington, D.C., le gouverneur Ridge et moi-même avons annoncé l'expansion de NEXUS, le système de gestion des risques applicable aux voyageurs. Nos organismes des douanes arrêtent présentement les détails d'un système similaire applicable aux marchandises commerciales.

[Français]

Ces initiatives seront appuyées par un nouveau programme de 600 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure, notamment les routes, les centres de traitement des véhicules commerciaux et la technologie qui sous-tend les principaux postes frontaliers.

Ce programme sera exécuté en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé des deux côtés de la frontière.

[Traduction]

Les événements du 11 septembre nous ont montré que, même à l'ère de la mondialisation, nous ne devons pas cesser de faire preuve de vigilance afin que nos frontières continuent à répondre à nos besoins en matière de sécurité tout en permettant la croissance d'un commerce transfrontalier rapide et efficace.

La frontière intelligente que nous sommes à mettre en place avec les États-Unis dans le cadre d'une planification stratégique, de la gestion des risques et d'une infrastructure coordonnée servira de modèle au monde. Conjuguées aux nouvelles mesures de sécurité que nous avons présentées dans les mesures législatives et le budget, nos innovations frontalières montrent que le gouvernement s'acquitte de sa responsabilité de garantir la sécurité des Canadiens et de l'économie ouverte dont dépend notre mode de vie.

• (1525)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, je remercie le vice-premier ministre de son discours. Le gouvernement prend des mesures positives, par exemple, en envisageant la possibilité d'accélérer la circulation des voyageurs et des marchandises présentant peu de risques, ce dont nous nous réjouissons, mais bien des choses se sont produites depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, des choses au sujet desquelles nous voulons lui demander de rendre des comptes.

Le gouvernement a supprimé la police portuaire. Il a fermé des bureaux de douanes, notamment dans l'est du Canada où des gens qui arrivent par bateau sont priés de téléphoner à un poste situé à 14 milles à l'intérieur des terres. Comment cela peut-il garantir un périmètre de sécurité dans notre pays? Il y a aussi toute la question du financement de la GRC. J'ai déjà mentionné à la Chambre qu'il y avait quatre agents de la GRC qui assurent la surveillance de la frontière, de la côte ouest de la Colombie-Britannique jusqu'à celle de l'Alberta, j'ai bien dit quatre. Il y a donc certainement des problèmes à régler.

Je rappelle au ministre que cette motion découle directement d'un rapport du Sénat, un rapport mixte qui a été accepté par nos collègues à la Chambre haute. Le ministre laisse-t-il entendre au sujet des recommandations, qui sont très positives et qui ont été acceptées de manière non sectaire, que nos collègues du Sénat se sont trompés et qu'ils n'ont pas été attentifs? Il a dit au début de son

discours que ceux qui soulèvent des questions n'ont pas été attentifs. Est-il en train de dire que nos collègues du Sénat, en présentant ce rapport qui vise à régler de graves problèmes de sécurité, n'ont pas été attentifs?

L'hon. John Manley: Madame la Présidente, voici mon argument: Jamais l'attention n'a été autant centrée sur les questions de sécurité au Canada, y compris sur les ressources allouées aux forces policières, aux douanes et à l'immigration, en particulier depuis le 11 septembre. Le programme des dépenses de 280 millions de dollars qui est prévu pour l'exercice en cours et les nombreux milliards de dollars inclus dans le budget du 10 décembre montrent que les choses ont réellement changé. Malheureusement, elles ont changé le 11 septembre et l'on se rend compte que les risques auxquels le monde fait face sont peut-être plus immédiats qu'on s'y serait attendu avant cette date.

Nous voulons renforcer la frontière qui nous sépare des États-Unis sur une longueur de 8 000 kilomètres et dont nous sommes fiers de dire qu'elle est la plus longue frontière non défendue au monde. En fait, la gestion de cette frontière suppose une évaluation des risques. Il est impossible de mettre 8 000 kilomètres sous surveillance policière. Il nous faut donc évaluer les risques et utiliser au mieux nos fonctionnaires des douanes. Encore une fois, à certains égards, les frontières reflètent la nécessité qu'avaient les gouvernements du XIX^e siècle de lever toutes leurs recettes des douanes, alors qu'aujourd'hui une bien faible proportion de nos recettes proviennent des douanes, la plus grande partie, tant au Canada qu'aux États-Unis, venant des impôts sur le revenu et la consommation.

Par conséquent, nous voulons non seulement tenir compte des nouvelles réalités issues des risques pour la sécurité que le 11 septembre a fait apparaître, mais aussi mettre au point le système de gestion des risques pour veiller à ce que notre besoin de garantir la sécurité et la sûreté ne nuise pas au flux économique à la frontière.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie le vice-premier ministre de son allocution. Il est triste qu'il ait fallu une tragédie comme celle du 11 septembre pour que le gouvernement commence à prendre vraiment au sérieux le problème de la sécurité.

Cela étant dit, ma question porte sur un problème qui touche profondément notre capacité de maintenir ouverte notre frontière avec les États-Unis. Elle porte sur les réfugiés qui n'ont pas pu obtenir le statut de réfugié au Canada. Il y a dans notre pays environ 27 000 réfugiés dont nous ignorons les allées et venues. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures précises le gouvernement prend pour faire en sorte que, lorsque des réfugiés n'obtiennent pas le statut de réfugié au Canada, nous sachions qu'ils quittent bel et bien le pays?

Les crédits

● (1530)

L'hon. John Manley: Madame la Présidente, des ressources supplémentaires ont été accordées au ministère pour faciliter la détention et le renvoi de demandeurs du statut de réfugié dont la demande a été rejetée, mais je souligne également que, si les attentats du 11 septembre nous ont surpris, ils ne se sont pas produits au Canada, et ils ont surpris aussi les États-Unis. Les auteurs de ces attentats ne sont pas entrés aux États-Unis en passant par le Canada. Ils sont entrés légalement aux États-Unis. S'il y a eu méconnaissance de la nature des risques auxquels nous étions exposés, cette méconnaissance n'était pas propre aux autorités canadiennes. Les autorités d'autres pays étaient logées à la même enseigne et, ensemble, nous cherchons tous à accroître la sécurité mondiale.

M. Jerry Pickard (Chatham—Kent Essex, Lib.): Madame la Présidente, c'est un privilège d'être en mesure d'utiliser la Chambre comme véhicule pour expliquer ce que le gouvernement canadien a fait et les orientations que nous avons prises depuis le 11 septembre. Personne n'avait vraiment prévu ce qui allait se produire le 11 septembre, mais cela a mis en lumière nos préoccupations relativement au terrorisme, à la sécurité et à la stabilité économique du Canada.

En toute franchise, dans ma région, dans le sud-ouest de l'Ontario, je crois que nous avons été très durement touchés par les événements du 11 septembre et nous avons dû répondre d'une façon qui est difficile. Cependant, lorsque j'ai vu les embouteillages s'étalant sur quelque 40 kilomètres en direction du pont, lorsque j'ai vu que la circulation des biens entre nos deux pays ne pouvait plus se faire, lorsque je me suis aperçu que les marchands avaient du mal à acheminer leurs produits entre Windsor et Détroit ou d'autres régions des États-Unis et du Canada, j'ai certes compris à quel point la frontière était importante pour la stabilité économique du Canada.

Les questions qui ont été soulevées au sujet de la sécurité au Canada devaient certes l'être, mais je crois que les questions qui laissaient entendre que le Canada était un paradis pour les terroristes étaient tout à fait injustes et invalides. Si nous examinons les véritables statistiques aux frontières, je pense qu'on pourra répondre à certaines de ces questions.

Notre frontière a 8 800 kilomètres de long. Cette frontière commune entre le Canada et les États-Unis est la plus longue frontière démilitarisée du monde. En 1999, il y a eu plus de 200 millions d'entrées et de sorties à notre frontière. Les échanges quotidiens entre le Canada et les États-Unis s'élèvent à deux milliards de dollars.

On a posé des questions au sujet des Canadiens et de la sûreté de notre frontière. Le Canada avait déjà à ce moment-là déployé plus de gens à la frontière que les États-Unis. En fait, le Canada avait 350 inspecteurs de la citoyenneté et de l'immigration et 2 400 inspecteurs des douanes alors que les États-Unis avaient 700 inspecteurs des douanes et 515 inspecteurs de l'immigration. Le Canada avait à ce moment-là deux fois plus de gens assurant la sécurité à notre frontière que les États-Unis. L'année dernière, les autorités canadiennes ont empêché 21 000 criminels d'entrer au Canada à partir des États-Unis, alors que les agents américains ont empêché 14 000 criminels venant du Canada d'entrer aux États-Unis.

Ces chiffres nous disent une chose très importante, à savoir que nos frontières étaient sûres. Elles étaient considérées comme relativement sûres comparativement à toutes les autres nations. Cependant, comme nous le savons tous, le 11 septembre a créé un nouveau problème sur lequel on devait longuement se pencher, de

façon plus sérieuse, et auquel on devait consacrer beaucoup plus d'efforts.

Comme le vice-premier ministre vient de le faire remarquer, plusieurs groupes à la Chambre et au sein du gouvernement canadien ont commencé à examiner très attentivement nos politiques en matière d'immigration et de surveillance de nos points d'entrée. Ils se penchent sur les moyens à prendre pour assurer la sécurité de la nation et le passage aux frontières des biens et des services qui entrent au pays et en sortent, tout en veillant à ce que le commerce entre le Canada et les États-Unis ne soit pas perturbé afin que les pertes économiques considérables en terme d'emplois n'aient pas autant de répercussions au Canada qu'elles auraient pu en avoir.

À l'étranger, le Canada compte sur des groupes qui contrôlent l'identité des passagers montant à bord des avions à destination du Canada. L'an dernier seulement, nos agents ont intercepté 6 000 personnes qui avaient en main des documents contrefaits ou falsifiés pour entrer au Canada. Au cours des cinq dernières années, 33 000 personnes se sont vu refuser l'entrée au Canada.

● (1535)

Le Canada et les États-Unis se sont engagés, dans la mesure du possible, à faciliter les déplacements entre nos deux pays et à en assurer la sécurité. Ce faisant, nous devons faire en sorte de maintenir la stabilité économique.

Nous avons mis en oeuvre des mesures législatives diligentes pour faire échec aux terroristes et à leurs activités. En fait, dans le budget de l'exercice précédent, nous avons consacré 6,5 milliards de dollars au titre des mesures de sécurité.

Nous avons parlé de sûreté aéroportuaire et de la sécurité qui s'impose dans les aéroports. Nous avons pris des mesures très importantes pour tous les Canadiens au chapitre de la sécurité. Nous avons entre autres placé des agents armés à bord des avions qui circulent au Canada ou y entrent et nous avons amélioré la formation du personnel chargé de la vérification de sécurité des passagers et des bagages à main. Dans les aéroports canadiens, nous avons mis en oeuvre des systèmes de détection des explosifs à la fine pointe de la technologie, nous avons resserré la surveillance policière et amélioré les zones de sécurité pour faciliter le traitement des passagers et des installations. En outre, nous avons renforcé en permanence les portes des postes de pilotage des aéronefs.

Il ne fait pas de doute que la sécurité aéroportuaire s'est énormément resserrée. Je crois que c'est attribuable aux événements du 11 septembre. Toutefois, je ne crois pas qu'on puisse prétendre qu'avant cette date, beaucoup de Canadiens auraient estimé de telles mesures nécessaires.

Très franchement, le 11 septembre a effectivement changé beaucoup de choses. Je me souviens d'avoir participé à des assemblées à Windsor et de m'être entretenu avec des gens du pont Ambassador, des gens des sociétés Ford, General Motors et Chrysler, et avec des outilleurs-ajusteurs, des gens qui souhaïtaient tous la libre circulation des biens, de l'information et des personnes d'un côté à l'autre de la frontière de telle sorte que nos économies survivent.

Un des principaux problèmes qui est survenu pour un homme d'affaires de Dearborn, au Michigan, qui avait une réunion avec des gens d'affaires de Windsor, c'est qu'un retard d'une, de deux ou de trois heures à la frontière n'étaient pas satisfaisants et empêchait la libre circulation, la tenue de ces réunions. Par conséquent, pendant un mois après le 11 septembre, nous ne pouvions plus tenir des réunions ni mener différentes activités.

Les crédits

Beaucoup de gens d'affaires de Windsor, dans des secteurs allant de la vente au détail à tous les aspects des casinos en passant par l'industrie automobile, étaient très inquiets. Les entreprises ne pouvaient plus compétitionner de la même façon qu'avant le 11 septembre. Elles demandaient surtout qu'on ouvre la frontière pour qu'il soit possible de voyager en sécurité entre les deux pays, qu'on mette en place les ressources nécessaires pour assurer la sécurité, mais surtout qu'on ne nuise pas aux affaires de la collectivité. Je crois que c'est justement ce que le gouvernement canadien réussit à faire dans son budget en matière de sécurité.

En outre, on a investi beaucoup d'argent dans les forces armées afin de pouvoir déployer en Afghanistan les troupes qu'il faut pour lutter contre le terrorisme. Nous avons fait pas mal de choses pour un pays de 30 millions d'habitants. Le bilan du Canada au plan du soutien militaire est impressionnant. Comme l'a dit tout à l'heure le premier ministre, nous avons aujourd'hui quelque 3 000 soldats en Afghanistan. C'est considérable pour un pays comme le Canada.

Le travail consciencieux que nous accomplissons avec les Américains est très bien documenté à toutes les étapes. Les discussions que le vice-premier ministre mène avec le gouverneur Ridge depuis le début d'octobre progressent. Je crois que le premier objectif du gouvernement canadien a été de s'assurer que la frontière soit sûre et, quant aux préoccupations économiques des Canadiens qui font du commerce avec notre partenaire américain, que les lignes de communication, la sécurité et le commerce soient maintenus, car les États-Unis sont notre principal partenaire.

● (1540)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, je voudrais présenter quelques observations en réponse à l'intervention de mon collègue d'en face.

Dans un premier temps, la motion ne fait pas spécifiquement référence aux événements du 11 septembre, bien que ces derniers aient fait l'objet de notre propos, à juste titre d'ailleurs. J'ai l'impression que le gouvernement est un peu sur ses gardes, puisque, à bien des égards, il a négligé bon nombre de ces questions. Oui, il a bien pris différentes dispositions depuis les événements du 11 septembre, événements auxquels il était lamentablement mal préparé. Aujourd'hui, nous essayons de rattraper le coup dans bien des domaines.

Mon collègue de Medicine Hat a indiqué que quelque 27 000 demandeurs du statut de réfugié avaient été déboutés par le Canada. Mais nous ne savons pas où ils sont. C'est un problème de sécurité. Nous savons que des terroristes sont déjà passés par le Canada. L'affaire Ressay est bien documentée.

Nous savons que nous avons une longue frontière non défendue. Nous savons également que, grâce à ses patrouilles frontalières, notre voisin américain intercepte constamment beaucoup de personnes cherchant à passer sur son territoire en traversant notre frontière. Les Américains interceptent les trafiquants d'armes, les passeurs de clandestins et les trafiquants de drogues qui traversent cette frontière non protégée. Nous disposons de moyens fort limités dans ce domaine particulier de la sécurité à la frontière. N'eût été de l'aide de nos voisins et amis américains, nos difficultés en la matière seraient plus nombreuses.

Je tiens également à rappeler que le gouvernement a sabré dans les dépenses militaires. D'après la vérificatrice générale, nous devrions verser des milliards de dollars à ce poste rien que pour ramener le financement de la défense au niveau d'avant. C'est ce même gouvernement qui a supprimé la police portuaire avant le 11 septembre. En laissant agir la réduction naturelle des effectifs, le

gouvernement s'est rendu responsable des nombreux problèmes de sécurité auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et qui ont été dévoilés par les événements du 11 septembre.

Le député convient-il que, avant le 11 septembre, nous étions déplorablement mal préparés et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la sécurité nationale, pour lequel le gouvernement est tenu de rendre des comptes?

M. Jerry Pickard: Madame la Présidente, il y a évidemment beaucoup à faire.

Il ne fait aucun doute que le 11 septembre a été un point de changement critique. Je ne crois pas que personne ait pu prévoir ce qui arriverait ce jour-là et c'est vraiment dommage.

Le député a dit que nous ne savons pas où certains réfugiés se trouvent au Canada. Nous n'avons pas de politique en matière de sortie. Lorsque des réfugiés sont expulsés de notre pays, il est vrai que nous ne suivons pas la trace de tous ceux qui partent, pas plus que les États-Unis ni la plupart des pays du monde libre. C'est ce que l'on constate habituellement dans la plupart des pays du monde libre. Il se passe au Canada exactement la même chose que dans les autres pays du monde libre.

Le député a fait une observation au sujet des criminels qui passent aux États-Unis. Je crois qu'il a dit que les Américains interceptent des gens transportant des drogues, et d'autres. L'année dernière seulement, 21 000 criminels qui tentaient d'entrer au Canada ont été interceptés à nos frontières, contre 14 000 seulement qui tentaient de passer du Canada aux États-Unis.

Cela me porte à croire que nous interceptons plus de criminels venant des États-Unis que les Américains n'en interceptent venant du Canada.

Un troisième fait ayant rapport aux observations du député, c'est que 40 p. 100 des réfugiés entrant au Canada viennent des États-Unis. Pourquoi? Parce qu'il est plus facile pour les gens de beaucoup de pays dans le monde d'entrer aux États-Unis que ça ne l'est d'entrer au Canada. Ils entrent aux États-Unis et se présentent ensuite à nos frontières pour entrer chez nous.

Je crois que bon nombre des faits que le député a cités auraient dû faire l'objet de beaucoup plus de recherche que ce fut le cas avant qu'il ne les évoque à la Chambre.

● (1545)

[Français]

M. Louis Plamondon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je constate qu'il n'y a pas quorum pour poursuivre un débat si intéressant.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il n'y a pas quorum. Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme le quorum est maintenant atteint, nous poursuivons le débat.

Les crédits

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député de Chatham—Kent Essex a mentionné qu'après les événements du 11 septembre, dans la foulée du nouveau régime de sécurité mis en place dans les aéroports, il y a eu remplacement des gardiens de sécurité travaillant dans ces endroits. J'ai suivi de très près ce dossier. Le député dit que des gardiens de sécurité et des préposés à la vérification des bagages ont été remplacés dans les aéroports. C'est ce qu'il a dit dans son discours. Peut-il en préciser le nombre exact, car à ma connaissance aucun d'entre eux n'a été remplacé?

M. Jerry Pickard: Madame la Présidente, je n'ai pas dit que de nombreux gardiens de sécurité ont été remplacés. J'ai souligné qu'il y avait beaucoup plus de matériel dans les aéroports et qu'il y a encore beaucoup de matériel de sécurité qui viendra s'y ajouter pour la protection des passagers et des voyageurs.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam.

D'entrée de jeu, je dois souligner que, à mon avis mon collègue de Chatham—Kent Essex en a vraiment mis un peu trop aujourd'hui dans son intervention en vue de défendre ce qu'a fait le gouvernement au cours des derniers mois à la suite des événements du 11 septembre. Je le pense de plus d'une façon.

Premièrement, à mon avis, personne ne contesterait le fait que le premier rôle du gouvernement devrait être de protéger les citoyens du pays et leurs biens. Ce doit être là le premier rôle de tout gouvernement. Il ne fait aucun doute que, depuis son arrivée au pouvoir en 1993, le gouvernement libéral présente un dossier lamentable en matière de protection de la vie et des biens de ses citoyens.

Je souligne que, lorsqu'il y a eu des difficultés financières, les premières réductions ont frappé des postes qui étaient nécessaires pour protéger la vie des Canadiens—les crédits destinés à la GRC, par exemple. On a réduit de 28 p. 100 les crédits du SCRS. Même maintenant, après le rétablissement des crédits, il y a moins d'argent qu'il n'y en avait au début du règne du gouvernement libéral. Le ministère de la Défense nationale est désormais un sujet quasi-mythique. Le gouvernement s'en est pris brutalement à la défense nationale et a négligé de l'appuyer à de nombreux égards.

Je n'ai qu'à dire d'entrée de jeu que le bilan des libéraux en matière de soutien de la sécurité nationale est catastrophique.

Je rappelle aux députés qu'il y a quelques années le vice-premier ministre était chargé de diriger un groupe de travail sur la sécurité censé se réunir régulièrement pour discuter de questions de sécurité. Il s'est réuni une fois ou deux puis, en raison du manque d'intérêt, il n'a pas tenu d'autres réunions. C'est tout simplement inexcusable.

Le député de Chatham—Kent Essex, qui a parlé il y a quelques instants, a dit que le 11 septembre avait été un réveil brutal pour nous tous. Dans un sens, il a raison, mais d'autres événements auraient dû alerter le gouvernement canadien au sujet du fait que nous vivons dans un monde dangereux et qu'il y a des terroristes dans le monde dont le but est de causer des dommages à des pays comme le Canada.

En 1993, il y a eu un attentat à la bombe au World Trade Center. Cela aurait dû mettre la puce à l'oreille aux forces de l'ordre quant à l'existence de groupes terroristes actifs aux États-Unis. Le député de Dewdney—Alouette a parlé du cas Ressay, un terroriste ayant transité par le Canada, ayant vécu à Montréal avant de tenter d'entrer

aux États-Unis sur un traversier partant de Victoria et d'être capturé. Son plan était de faire exploser l'aéroport de Los Angeles. Il avait vécu au Canada. Par la suite, un de ses acolytes a révélé l'existence de plans pour faire exploser une bombe à Montréal dans un secteur à forte population juive.

Cela devrait nous inquiéter. Tout ce que je dis, c'est qu'il ne convient pas d'affirmer que nous n'avons pas été alertés avant le 11 septembre à propos du fait que nous vivions dans un monde dangereux. Nous avons été alertés à maintes reprises.

À cet égard, nombre de députés et moi-même avons soulevé des préoccupations à la Chambre au sujet de ministres assistant à des activités de collecte de fonds parrainées par un groupe qui, selon le SCRS et le haut commissaire canadien au Sri Lanka, était un organisme chargé de recueillir des fonds pour les Tigres tamouls, un groupe terroriste. Nous avons soulevé la question à la Chambre. Quelle a été la réponse du gouvernement? Il nous a d'abord accusés de racisme bien sûr, comme il le fait toujours maintenant. Si le gouvernement veut éluder ou étouffer le débat sur des questions sérieuses, il lance des accusations de racisme en espérant que tous se tairont, au lieu de débattre sérieusement la question, comme il devrait le faire parce que c'est une question sérieuse.

Le SCRS a fait savoir à maintes reprises au gouvernement, bien avant le 11 septembre, que le Canada abritait un certain nombre d'organisations terroristes. L'ancien stratège en chef du SCRS a déclaré devant un comité sénatorial que 50 organisations terroristes exerçaient leur activité au Canada bien avant le 11 septembre.

Je crains que l'on ne puisse affirmer que le gouvernement ignorait avant le 11 septembre que c'était un grave problème.

• (1550)

J'ai expliqué certains des signes avertisseurs. Je soutiens que le gouvernement n'en a pas encore assez fait. J'espère que d'autres députés viendront étoffer mes propos. Voyons maintenant ce qu'il faudra faire à l'avenir.

Cette motion dénonce le gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité nationale. Il est absolument vrai que le gouvernement n'a pas instauré une telle politique. Comment pourrions-nous protéger adéquatement notre pays à l'avenir? Je répondrai partiellement à cette question en décrivant à la Chambre mon récent voyage à Cheyenne Mountain au Colorado, où notre pays et les États-Unis administrent ensemble le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, le Norad.

Depuis 1958, les Canadiens et les Américains travaillent ensemble au Norad pour surveiller et défendre conjointement l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Croyez-le ou non, le 11 septembre, deux Canadiens étaient responsables des opérations au Norad. L'un d'eux, le capitaine Mike Jellinek, était responsable du centre de commandement lorsque le premier avion s'est enfoncé dans une tour du World Trade Center. C'est le capitaine Jellinek et le major-général Eric Findley qui étaient en poste à Cheyenne Mountain le 11 septembre et qui ont dû faire les appels, avec la FAA, la Federal Aviation Administration des États-Unis, pour chasser tous les avions et les avions à réaction de ligne commerciale de l'espace aérien afin qu'aucun autre appareil n'aille s'écraser dans un édifice. Ces deux Canadiens ont aidé à donner aux jets l'ordre de décollage immédiat pour s'assurer qu'aucun autre avion ne causerait des problèmes.

Les crédits

Voilà un magnifique exemple de collaboration entre le Canada et les États-Unis qui pourrait s'appliquer à bien d'autres situations variant du partage de la sécurité jusqu'à un commandement mixte intégré pour le Nord qui protégerait le continent nord-américain en entier non seulement contre les attaques aériennes, mais aussi contre les attaques terrestres ou venant de la mer. C'est un modèle fantastique qui existe maintenant depuis 43 ans. Il donne indéniablement de bons résultats. Nous l'avons constaté lorsque nous y étions. Tous les députés présents, libéraux, néo-démocrates et même un sénateur conservateur, ont reconnu que ce commandement fonctionne admirablement bien. Il devrait servir de modèle pour l'avenir.

Lors de sa dernière journée dans cette enceinte, mon ancien chef, Preston Manning, a dit que, dans l'avenir, nous aurions besoin de penser à former diverses alliances stratégiques de manière à régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il a tout à fait raison. Il est tout à fait sensé de collaborer à la protection du continent nord-américain avec notre allié le plus proche, notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

J'ai été ravi d'entendre le vice-premier ministre signaler que l'harmonisation de certaines lois était nécessaire, autant que certains accords sur le partage d'information et ainsi de suite. Je crains toutefois que le gouvernement n'aille pas assez loin dans ce sens.

Je rappelle aux députés d'en face qui s'inquiètent de la souveraineté que la principale menace à notre souveraineté est celle que posent les terroristes et les criminels dangereux qui entrent dans notre pays et menacent la vie de nos concitoyens. C'est cela la principale menace à notre souveraineté, ce n'est pas la menace de l'intégration aux États-Unis. Nous savons déjà que nous pouvons bien collaborer avec les Américains dans le cadre du NORAD et d'une douzaine d'autres conventions sur la sécurité. Nous devrions élargir cette collaboration de manière à tirer avantage des grandes ressources que les États-Unis ont à offrir pour la protection de notre pays. À cet égard, j'ai un dernier point à souligner.

Au Canada, nous discuterons bientôt non seulement de l'idée d'un commandement intégré nord-américain pour la protection du continent, mais aussi d'un bouclier antimissiles. Nous avons vu les installations fantastiques que la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord possède pour détecter les missiles balistiques lancés n'importe où dans le monde. On en détecte quelques centaines par année. La collaboration canadienne est importante dans ce domaine. Comme je l'ai souligné, c'est un Canadien, un capitaine de la marine, Mike Jellinek, qui dirige le centre de commandement.

• (1555)

Si nous acceptons d'aller de l'avant avec la défense antimissiles balistiques, le Canada sera certainement à la table lorsqu'on prendra les décisions relativement à la protection du continent nord-américain par le truchement du nouveau bouclier antimissiles. Il importe d'avoir cela en tête dans les discussions que nous tenons à ce sujet. En acceptant le système de défense antimissiles balistiques, le Canada aura véritablement voix au chapitre quant au fonctionnement de ce système et à la protection du continent quand les Américains nous demanderont notre coopération.

En terminant, je presse mes collègues libéraux, en face, de ne pas oublier que la première priorité de tout gouvernement est de protéger les citoyens et leurs biens. Je dirais que le gouvernement a complètement échoué à cet égard dans le passé. Depuis le 11 septembre, il s'est réveillé et entrevoit la nécessité d'agir. Nous le pressons ardemment de ne pas retomber endormi.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Il a mis de l'avant une mentalité de bunker préconisant l'emploi de missiles balistiques. J'ignore où il voulait en venir, mais je me souviens de l'invasion de la Normandie dans les années 40 et de cette mentalité de bunker qui prévalait chez les Allemands. Ceux-ci craignaient que le monde entier vienne les attaquer.

Mon collègue imagine-t-il le Canada comme un pays sur le point d'être envahi et sur lequel sont pointés des milliers de missiles?

C'est une façon de dire que nous voulons la protection des Américains. Nous devons collaborer avec les Américains, mais le Canada jouit de sa propre autonomie. Il y a une chose qui nous distingue, nous les Canadiens: notre pays n'a pas connu la guerre depuis 200 ans.

Mon collègue est-il d'avis que les habitants des grandes plaines du Canada ont une mentalité de silos et de missiles Minuteman prêts à être lancés?

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, je crains que le député ne trahisse son ignorance. La défense contre les missiles balistiques n'a rien à voir avec l'installation de missiles balistiques au Canada, ni même aux États-Unis. Il s'agit de se défendre contre les missiles balistiques venant de pays agressifs situés à l'extérieur du continent nord-américain. Une lecture rapide des journaux aurait suffi au député pour le découvrir.

Quand il dit que nous n'avons pas été en guerre depuis 200 ans, il oublie peut-être la guerre de Corée, celle du golfe Persique, la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. La lecture d'un livre d'histoire lui serait aussi bénéfique.

Le Canada collabore déjà étroitement avec les États-Unis pour protéger le continent nord-américain, dans le cadre du NORAD contre les attaques aériennes venant de pays hostiles. Cette défense était particulièrement nécessaire au cours de la guerre froide. Il va sans dire qu'avec le dégel des relations avec l'ex-Union soviétique, maintenant la Russie, dans une large mesure, la menace n'est plus aussi grande, mais il y en a encore une.

Par exemple, on entretient toujours des inquiétudes à l'égard de la Chine continentale et sa capacité de diriger des missiles balistiques intercontinentaux sur le continent nord-américain. Il faut craindre la Corée du Nord, qui est à mettre au point un missile capable d'atteindre le continent nord-américain.

Nombreux sont ceux au NORAD qui sont très préoccupés par les missiles de croisière qui pourraient être dotés d'une charge nucléaire et qui pourraient être lancés à partir de navires au large du continent nord-américain.

L'idée n'est pas de lancer des missiles balistiques à partir de l'Amérique du Nord pour les abattre. Il n'est pas question de cela. Nous parlons d'un bouclier de défense antimissile qui utiliserait des missiles conventionnels non dotés de charge nucléaire pour arrêter les missiles dirigés vers nous. Le danger est réel. Je m'étonne que le député ne le reconnaisse pas, après le 11 septembre.

Les crédits

• (1600)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je veux revenir sur les dernières observations faites par le député de Scarborough—Agincourt et sur ce qu'a dit mon collègue, le député de Medicine Hat. Si, conformément à la mentalité libérale, il faut attendre qu'une catastrophe se produise avant de définir les paramètres pour nous protéger contre cette catastrophe, il n'est pas étonnant que le gouvernement ait tenté aussi précipitamment d'établir des paramètres de sécurité même fondamentaux après les événements du 11 septembre.

C'est justement cette mentalité qui explique la faiblesse du Canada ainsi que la consternation des Canadiens par rapport à l'avenir de notre pays et à notre capacité de nous défendre. Parce qu'il n'y a pas eu d'incidents impliquant des missiles balistiques, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous protéger contre ce genre d'incident. Ce genre de mentalité terrifie vraiment la plupart des Canadiens.

Nous discutons d'une motion du Parti progressiste-conservateur qui est ainsi libellée:

Que cette Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité nationale en vue de régler les nombreux problèmes de sécurité, notamment celui des points d'entrée et des frontières du Canada, et qu'elle le presse de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

J'appuie de tout coeur cette motion. J'encourage tous les députés, y compris les députés libéraux d'arrière-ban, à faire de même. Je sais qu'il y a un certain nombre de députés libéraux qui sont mécontents de la façon dont le gouvernement se laisse guider par ceux qui occupent les premières banquettes, dans les dossiers concernant la sécurité nationale et ainsi de suite.

Il s'est produit un événement particulier à la Chambre, mais comme il ne me reste qu'environ neuf minutes, je limiterai mes observations expressément à la question du droit aéroportuaire de 24 \$, à ses liens avec la sécurité dans les aéroports et à ce que le gouvernement a fait à ce chapitre.

À la suite des attentats du 11 septembre, le gouvernement a dit que notre sécurité n'était pas adéquate compte tenu du nouveau contexte de la sécurité dans les aéroports et à bord des avions et il a dit ce que nous devons faire pour remédier à cela. Par la même occasion, il a aussi dit que nos critères de sécurité dans les aéroports et à bord des avions étaient malgré tout plus élevés que ceux en vigueur aux États-Unis.

Le gouvernement a demandé aux membres du Comité permanent des transports d'entendre une multitude de témoins, des heures durant, et de dépenser des dizaines de milliers de dollars de l'argent des contribuables. Il nous a demandé de nous rendre un peu partout en Amérique du Nord afin d'entendre des témoins et d'observer différents moyens d'améliorer la sécurité dans les aéroports et les transports aériens. Nous l'avons fait. Nous sommes allés à Washington et à l'aéroport Pearson. Nous avons visité des aéroports aux quatre coins du Canada, entendu d'innombrables témoins et rédigé 14 recommandations.

Nous avons dit notamment qu'il fallait resserrer la sécurité aéroportuaire, que les améliorations apportées à la sécurité dans les aéroports et les transports aériens devaient être financées par tout un groupe, dont les aéroports, les lignes aériennes, le Trésor public et les voyageurs. Autrement dit, les coûts de ces améliorations de la sécurité devaient être intégrés avec soin pour qu'aucun secteur des transports, aucun segment de la population canadienne ne soit plus sollicité qu'un autre. Il fallait répartir les coûts.

La recommandation n° 14 du Comité permanent des transports a été appuyée à l'unanimité par tous les membres du comité, y compris les libéraux présents et le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député de Chicoutimi—Le Fjord. Nous étions tous d'accord sur la façon de procéder.

Que s'est-il passé? Nous avons remis notre rapport et, moins d'une semaine après, le gouvernement déposait son budget prévoyant l'imposition aux voyageurs d'un droit de 24 \$ pour assurer la sécurité aérienne. Au diable l'opinion du Comité permanent des transports. Au diable ce que disaient même les libéraux. Au diable le point de vue du secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Seuls les consommateurs, les voyageurs eux-mêmes, étaient frappés d'un droit de 24 \$.

C'est le signe d'un mépris total pour les comités. Pour cette seule raison, je serais porté à penser que les membres du comité appuieront certainement la motion à l'étude.

Le droit de 24 \$ soulève bien des problèmes, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a été cloué au pilori dans les tribunes téléphoniques, les journaux et partout ailleurs. Aucun vrai libéral n'est prêt à dire que ce droit est une excellente idée et qu'il n'y a pas d'autres moyens. Cette politique est fautive, à plus d'un titre. J'ai abordé le sujet bien des fois au cours de la période des questions.

Entre autres problèmes, nous avons le fait que, l'année dernière, les systèmes de contrôle dans les aéroports ont coûté 72 millions de dollars à nos transporteurs aériens. Ils ont versé la somme à l'État en disant être pleinement conscients d'être particulièrement privilégiés à cet égard par rapport à d'autres. Le gouvernement leur avait ordonné d'investir 72 millions de dollars dans les systèmes de contrôle. Dans le budget de décembre, le gouvernement a dit renoncer à ces 72 millions de dollars. Il a la taxe de 24 \$, après tout. Il a placé les contribuables dans sa ligne de mire, et il compte bien ne pas les rater. Pourquoi ne demande-t-il pas aux transporteurs aériens de repayer ces 72 millions de dollars qu'ils avaient coutume de lui verser, pour réduire un peu cette taxe de 24 \$?

• (1605)

Mais ce n'est pas tout. L'année dernière, avant le 11 septembre, les procédures de contrôle des passagers revenaient à 1,10 \$ par passager embarqué. Aujourd'hui, il en coûte 12 \$, soit 10 fois plus. Je ne crois pas que le Canadien ordinaire qui ira à l'aéroport verra 10 fois plus d'agents de sécurité, 10 fois plus de détecteurs de métaux, ou 10 fois plus d'appareils de contrôle des bagages. Ce ne sera tout simplement pas le cas. Mais le gouvernement n'hésite pas à demander au contribuable de payer dix fois plus que l'an dernier.

Les porte-parole du gouvernement ont déclaré aux États-Unis que des mesures de sécurité avaient été mises en place et que nous étions en meilleure posture que nos voisins. À leur tour, les Américains ont pris des dispositions visant à porter la sécurité dans leurs aéroports au niveau de la sécurité dans les aéroports canadiens, et ils ont peut-être même été un peu plus loin. Compte tenu des différences observées entre les normes appliquées au Canada et celles en vigueur aux États-Unis, et si l'on sait que nous nous sommes montrés à la hauteur de la situation, les Américains font payer au public voyageur 5 dollars américains un billet aller-retour, c'est-à-dire 8 dollars canadiens pour cet aller-retour. Combien faisons-nous payer aux Canadiens? La somme de 24 \$. Voilà qui va à l'encontre de la logique du gouvernement.

Les crédits

Le gouvernement libéral soutient que les dispositions prises par le Canada en matière de sécurité sont supérieures à celles prises par les Américains. Nous avons de l'avance sur les Américains, mais il en coûtera aux voyageurs canadiens trois fois plus pour améliorer cette sécurité et la porter aux normes américaines. Comment peut-on l'expliquer? Le Canadien moyen n'y voit que des boniments. Et il a raison.

La taxe de 24 \$ financera des besoins en matière de sécurité aérienne de 2,2 milliards de dollars. Le gouvernement a dit que cette taxe financerait ces 2,2 milliards de dollars sur cinq ans. Il a choisi un montant au hasard. Ainsi, un montant de 2,2 milliards de dollars, divisé par le nombre moyen de voyageurs qui ont pris l'avion ces quelques dernières années, représente 24 \$. C'est le montant qu'il a inséré dans le budget pour qu'il soit adopté comme par magie dans le projet de loi.

Le gouvernement n'a fait aucune étude des conséquences de cette mesure pour les transporteurs régionaux ou pour les transporteurs des petites collectivités dont les prix sont peu élevés. Il n'a même pas écouté le Comité permanent des transports. Il n'a pas consulté un seul transporteur aérien. Il a tout simplement dit qu'un montant de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans divisé par le nombre de voyageurs représentait 24 \$. C'est le montant qu'il a choisi.

C'est insensé. Sur les 2,2 milliards de dollars destinés aux améliorations des aéroports, plus de 1 milliard doit servir à acheter des systèmes de détection d'explosifs ou du matériel électronique de détection des bombes. Fort bien. L'opposition officielle appuie l'achat de matériel neuf et du meilleur matériel possible, car les Canadiens devraient être en sécurité lorsqu'ils prennent l'avion. Or, le problème, c'est que le gouvernement paiera comptant tout ce matériel pendant la première année.

Cela pose deux problèmes. Le premier, c'est que le matériel ne sera pas disponible avant un an ou deux en raison d'un arriéré dans les commandes déjà placées par les aéroports américains. Nous payons comptant un service, une technologie dont nous ne disposerons pas avant un an.

Le secteur privé—et c'est ce que le gouvernement libéral ne comprend pas—a des leçons à apprendre au gouvernement. De temps à autre, le gouvernement aurait intérêt à écouter.

Les dentistes et les chiropracteurs constituent deux exemples. Une chaise de dentiste coûte environ 20 000 \$ à 25 000 \$. Une table de chiropractie coûte environ le même prix. Lorsqu'ils achètent ce matériel en tant que chefs d'une petite entreprise, ce qu'ils sont en effet, ils amortissent le coût du matériel sur sa durée utile. Ils disent que le matériel leur durera environ 12 à 15 ans, de sorte qu'ils en amortissent le coût et effectuent des paiements moins élevés.

Le gouvernement fait le contraire. Ce matériel, le système de détection d'explosifs, le matériel de détection de bombes, devrait durer 10, 15 ou peut-être même jusqu'à 18 ou 20 ans, et le gouvernement le paie comptant la première année. Quel genre de financement insensé et irresponsable est-ce là, et à quel prix, pour qu'il puisse atteindre son objectif de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, sans avoir effectué une seule étude des conséquences?

C'est encore pire si on examine les chiffres et qu'on regarde comment on est arrivé à ce total. Les 43 millions de passagers qui ont fait l'objet d'un contrôle l'an dernier ne comprennent pas les passagers en transit. Le gouvernement a affirmé que l'an dernier 43 millions de personnes ont voyagé. Il a réparti ce nombre sur cinq ans et a calculé 12 \$ par embarquement, ce qui lui a donné un total annuel de 4,5 millions de dollars au titre des nouvelles améliorations.

Or, ce calcul pose nombre de problèmes. Entre autres, l'an dernier a été la pire année dans les annales de l'aviation commerciale en termes d'embarquements avec un total de 43 millions. En mars de cette année, Air Canada et WestJet ont toutes deux déclaré que le nombre de passagers était revenu à la normale. En fait, Air Canada vient de rappeler quelques centaines de ses anciens employés. WestJet vient pour sa part de faire l'acquisition de deux nouveaux 767. Ces compagnies reprennent du service. La situation s'améliore. Le trafic aérien se rétablit. Les chiffres remontent. Le total de 43 millions de passagers correspond vraiment au niveau plancher.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a pris 43 millions de passagers et a réduit ce chiffre à 36 millions. Le gouvernement assume que seulement 36 millions de personnes vont voyager l'an prochain et calcule que 36 millions multiplié par 12 \$ pendant cinq ans représente 2,2 milliards de dollars. Ce que le gouvernement n'admettra pas mais qu'il devrait admettre parce que c'est d'une évidence lancinante, c'est que plus de 36 millions de personnes vont voyager. En fait, plus de 43 millions de personnes vont voyager, comme cela a été le cas l'an dernier. Le nombre de voyageurs pourrait atteindre 50 millions. Si nous multiplions 50 millions par 12 \$, nous constatons que tout cet argent et tous ces impôts s'en iront directement au ministre des Finances et au gouvernement libéral.

•(1610)

Pire encore, cet argent qui devrait servir à créer une nouvelle administration indépendante pour la sécurité aérienne ne sera pas mise sur pied avant novembre ou décembre de cette année. Les contribuables vont donc payer pour un service qu'ils ne reçoivent pas et, bien sûr, comme c'est la méthode libérale, tout cet argent ne sera pas affecté à cette administration. Il s'en ira directement dans les recettes générales et le gouvernement fera comme bon lui semble avec ces excédents massifs. C'est tout à fait irresponsable. La motion est claire à ce sujet et je l'appuie.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Madame la présidente, le député d'en face a commencé par parler d'observations que j'ai déjà faites. Je me demande s'il vit vraiment au XXI^e siècle ou s'il vient toujours au travail à dos d'âne. Il veut que la sécurité dans les aéroports soit, en 2010, assurée comme au début du XX^e siècle. Ce serait comme venir au travail à dos d'âne.

Il a dit que, lorsqu'un dentiste achète de l'équipement neuf, celui-ci est amorti sur les cinq ou dix ans de sa vie utile. Quand je vais chez mon dentiste, je m'assois sur des fauteuils qui sont sans doute là depuis une quinzaine d'années. Si ces fauteuils ont coûté 1 000 \$ il y a une quinzaine d'années, le dentiste les aura amortis à raison de 50 \$ ou de 60 \$ par année environ. Le député affirme que l'équipement que nous utiliserons dans les aéroports durera 20 ans, de sorte que nous l'amortirons en 20 ans. En 2020, le député d'en face veut que l'on ait le même équipement qu'aujourd'hui. C'est comme s'il me disait que je dois utiliser l'ordinateur 286 que j'avais dans mon bureau lorsque j'ai été élu la première fois à la Chambre et non pas un Pentium 2. Je me demande comment réagirait son personnel s'il était obligé de se servir d'ordinateurs 286, ce qui équivaut à l'âge de pierre informatique. Quand on parle d'équipement...

Une voix: Ils travaillent pour des dinosaures.

M. Jim Karygiannis: Mon collègue de Mississauga dit qu'ils travaillent pour des dinosaures. C'est exactement ce que le député d'en face veut qu'on fasse en 2010 ou 2020. Il veut qu'on utilise des dinosaures. Il veut que le matériel des aéroports date de 20 ans.

Les crédits

Il a dit lui-même aujourd'hui que les Américains sont derrière nous. Il a ajouté que nous sommes ici, les Américains là et qu'ils veulent nous rattraper. Parce que nous sommes ici et les Américains là, on a bien vu ce qui est arrivé le 11 septembre. Les terroristes n'arrivaient pas de l'étranger quand ils ont percuté les deux tours. Les avions qui ont percuté les deux tours n'arrivaient pas du Canada. Tout cela s'est produit de l'intérieur. C'est un pays qui est censé avoir le plus haut niveau de sécurité au monde. C'est venu de l'intérieur.

Le député veut-il être de son temps ou se promener à dos d'âne? Sa proposition ne vise certainement pas seulement l'utilisation d'un âne, elle fait penser à une époque qui précède l'invention de la roue.

M. James Moore: Madame la Présidente, aucune farce oratoire ne peut être complète sans l'intervention éclair du député de Scarborough—Agingcourt.

En parlant d'ânes au travail, l'idée d'amortir les coûts du matériel sur la vie utile de celui-ci est une pratique normale dans le secteur privé. Je ne dis pas que nous devrions, dans 20 ans, avoir du matériel de sécurité de 20 ans dans les aéroports. Il appartiendrait au gouvernement de déterminer la vie utile du matériel.

Si le député croit que les aéroports devraient remplacer ce matériel après cinq ans, le gouvernement devrait déterminer que la durée sera de cinq ans et répartir le coût sur cinq ans au lieu de l'amortir en entier durant la première année. Je dis simplement que n'importe quoi vaudrait mieux que de le payer en entier durant la première année, comme le gouvernement s'appête à le faire.

Il peut échelonner l'amortissement ou déterminer le nombre d'années, mais il ne devrait pas payer en entier immédiatement. Je vais expliquer pourquoi au député. Il vient d'une circonscription à Toronto. La concurrence est marquée dans le domaine du transport aérien à Toronto et elle le restera au fil des ans, à cause de la population nombreuse. Cependant, le député devrait se rendre à Grande Prairie ou à Prince George. En fait, pendant qu'il y est, il devrait inviter l'ancienne secrétaire d'État au multiculturalisme, la députée de Vancouver-Centre, à l'accompagner à Prince George pour faire enquête sur ces soi-disant croix brûlées. Il devrait se rendre à Prince George, Vernon, Grande Prairie, à certains endroits en Saskatchewan et à Churchill Falls, et aller dire à ces gens que le gouvernement devrait payer immédiatement tout le matériel, ce qui n'est pas nécessaire, et qu'ils devront déboursier une énorme taxe qui pourrait acculer à la faillite les petits transporteurs régionaux et locaux, de sorte que les gens n'aient plus de service de transport aérien.

Le député peut bien faire tous les commentaires désinvoltes qu'il veut au sujet des ânes, des dinosaures et de toutes ces choses insensées, mais la question est fondamentale et aura un impact réel sur les petites collectivités et les petits transporteurs régionaux ou locaux. Je l'invite à prendre un avion à l'extérieur de Toronto ou d'Ottawa, car l'impact est réel. Je ne dis pas cela pour l'effet, je le pense vraiment. Il devrait se rendre dans les régions éloignées et aller dire aux habitants de ces régions que cette taxe n'aura pas d'impact; il entendra un son de cloche bien différent.

•(1615)

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux que tous mes collègues soient ici aujourd'hui et que nous examinions cette question.

Curieusement, je n'ai entendu personne mentionner, ne serait-ce que brièvement, ce qui s'est passé ces derniers jours pour que nous tenions ce débat.

Je ne dirais pas que cela nous a plu, mais pour bon nombre d'entre nous, ce fut une expérience extrêmement émouvante que de regarder certains reportages à la télévision et de lire quelques-uns des articles portant sur certains survivants, ainsi que de voir la cérémonie de commémoration qui a eu lieu à New York, avec les piliers de lumière dirigés vers le ciel. On a dit qu'ils se rapprochaient de l'endroit où se trouvent maintenant les héros.

Nous avons eu six mois pour assimiler ce qui s'est produit. Quelle époque remarquable pour exercer une charge publique et occuper des postes de leadership dans notre collectivité, pour tenter de discuter du plan et de la façon dont nous devrions réagir. Quelqu'un a dit à la Chambre que nous n'étions pas préparés aux attentats du 11 septembre. Je dois avouer que cela est probablement vrai. À mon avis, personne n'était préparé ou n'avait un plan en place pour réagir à l'ampleur de la tragédie dont nous avons été témoins le 11 septembre.

Que des députés viennent maintenant, six mois plus tard, nous reprocher à la Chambre de ne pas avoir été prêts, cela, franchement, me semble assez banal et une perte de temps. Par ailleurs, j'entends par ci par là des observations de la part des députés d'en face laissant entendre qu'ils appuient bon nombre des décisions que le gouvernement a prises et qu'ils reconnaissent qu'il a fallu prendre des décisions très difficiles à propos de nouvelles lois en matière de sécurité, pouvant empiéter sur les droits des gens et leur liberté de se déplacer à l'intérieur du pays, sans parler de traverser la frontière avec les États-Unis ou de s'envoler vers l'étranger.

Nous vivons dans un monde si incroyablement différent. C'est une chose que nous aurions imaginé pouvoir arriver uniquement dans un livre de fiction ou dans un film d'Arnold Schwarzenegger ou quelque chose du genre, mais cela se rencontre ici dans la vie de tous les jours. Les députés vont et viennent depuis Ottawa chaque semaine. Le jeudi après-midi ou le jeudi soir, nous allons à l'aéroport d'Ottawa où nous avons à faire la queue durant plus d'une heure parfois uniquement pour franchir les contrôles de sécurité.

Une voix: C'est honteux.

M. Steve Mahoney: Mon collègue dit que c'est honteux, mais je ne m'en plaindrai pas, pas quand je suis là. Je veux être sûr que les agents de sécurité font tout ce qu'ils ont à faire. Si cela entraîne un peu de retard, qu'il en soit ainsi.

J'ai du mal à comprendre pourquoi il est si difficile de partir d'Ottawa par avion, contrairement à ce qui se passe à l'aéroport Pearson, où je constate que la circulation est très facile et de retour à la normale. L'aéroport est quand même sûr. Les agents contrôlent certainement tout le monde et tous les appareils électroniques, mais on n'y fait pas la queue durant 45 minutes ou une heure avant de monter à bord d'un avion. Je ne comprends pas très bien pourquoi.

J'ai l'habitude de me faire chahuter par les députés d'en face, non par mes propres collègues. C'est toute une expérience, mais si c'est ainsi que je dois débattre, je suis tout à fait prêt à le faire également sans problème.

Je fais simplement remarquer que, lorsque j'entends des critiques, je tâche de lire entre les lignes. J'ai observé un peu d'adoucissement parce que les députés d'en face se rendent compte que les Canadiens s'attendent maintenant à des contrôles de sécurité rigoureux. Ils en comprennent l'importance. Ils comprennent que nous vivons dans un monde différent. Il y a peut-être un peu de lassitude à propos du 11 septembre, mais je ne le pense pas.

Les crédits

●(1620)

J'ai entendu des journalistes dire que les gens en ont assez d'entendre parler de tout cela. Je crois pourtant que tous ceux qui ont été témoins du terrible drame du 11 septembre se sentent toujours douloureusement touchés dans leur âme, leur cœur et leur esprit.

Des problèmes comme ceux-là entraînent des coûts. J'ai un peu de mal à accepter l'attitude de certains de mes collègues d'en face. Ils réclament des mesures et des solutions, mais ils ne veulent pas payer, ou encore les méthodes que le gouvernement a choisies ne leur plaisent pas. Depuis deux jours, je n'entends dans les débats que des critiques sur le droit imposé dans les aéroports.

Il faudrait une solution de rechange, puisqu'il faudra payer. Je suis sûr qu'aucun député d'en face n'ira dire que nous ne devons pas nous soucier de la sécurité dans les aéroports. Si nous voulons de la sécurité, il faut payer.

Nous pouvons décrier nos transporteurs aériens tout notre saoul. Pour ma part, je suis un peu fatigué des attaques lancées contre Air Canada. Ce transporteur lutte pour sa survie, comme tous les autres. Il a subi les mêmes contrecoups que toutes les autres compagnies aériennes d'Amérique du Nord. Mais nous avons tendance à vouloir tirer sur celui qui porte les mauvaises nouvelles, ou bien nous voulons nous en prendre à une entreprise qui est peut-être impopulaire parce qu'elle est perçue comme un monopole.

Je suis fier d'Air Canada. Cette compagnie donne un bon service. Les Canadiens doivent veiller à ce qu'elle reste rentable et puisse desservir toutes les localités. Mais elle doit aussi garantir la sécurité. Les responsables d'Air Canada le savent, et nous devons payer.

Ce que veut l'opposition, c'est que nous réglions tous ces problèmes de sécurité et que nous partions en guerre. Il est déjà arrivé qu'un des chefs de l'opposition, je ne me souviens pas lequel, ait pris la parole et exigé du premier ministre qu'on envoie nos avions à la guerre. Je me souviens que le premier ministre lui a demandé de lui dire où exactement il fallait envoyer nos appareils. L'opposition n'en avait pas la moindre idée. Elle voulait simplement que nous allions là-bas, que nous enfourchions nos montures et que nous réglions leur cas à ces individus.

J'ai bien peur que cela ne soit pas aussi simple. Nous vivons dans un monde extrêmement perfectionné, assorti de beaucoup de difficultés. Par conséquent, nous devons trouver des solutions nouvelles et créatives. La chose la plus importante que le gouvernement et le premier ministre ont fait dans les heures qui ont suivi immédiatement les attentats du 11 septembre, c'est de se garder de réagir impulsivement. Ils ont évalué la situation calmement, ils ont examiné ce qu'il fallait faire, ils se sont entretenus avec nos amis américains et ils ont mis au point un plan sensé.

J'ai entendu très peu de critiques de la part de l'opposition et d'autres sources au Canada relativement à la nomination de notre nouveau vice-premier ministre, qui s'occupe de la défense intérieure avec le gouverneur de la Pennsylvanie, aux États-Unis. Ces deux hommes ont travaillé très fort ces derniers mois et au cours des derniers jours pour élaborer un plan d'action. Ils ont établi un plan d'action en 30 points concernant la sécurité de nos frontières.

Au lieu d'insister sur les aspects positifs comme je vais tenter de le faire dans un instant, que fait l'opposition, et je veux ici parler de l'Alliance? Les députés alliés disent que c'est terrible, qu'il y a des cellules terroristes en activité dans notre pays. Ils disent qu'il y a des réfugiés qui franchissent les frontières non surveillées de notre pays au beau milieu de la nuit. Ils disent que notre système d'immigration est un désastre.

Je me souviens d'avoir pris les nouvelles de la CBC dans ma chambre d'hôtel, à Saint John, au Nouveau-Brunswick. On interviewait un certain Lamar Smith, un membre du Congrès venant du Texas. Il disait que le gros problème qui avait mené à la tragédie du 11 septembre était la porosité de la frontière canadienne. Je suis persuadé que Lamar Smith n'est jamais allé au nord de la ligne Mason-Dixon. Ce cher vieux Lamar avait trouvé où était le problème. Devinez qui croit cela! Tous les gens qui ont une camionnette avec des rideaux dans les fenêtres. Ils adoptent cette attitude et cette mentalité.

●(1625)

C'est absolument scandaleux. On dirait presque qu'il y a des gens qui sont déçus qu'on n'ait pas pu établir un lien entre le Canada et au moins un des 19 terroristes qui ont mené les attaques du 11 septembre. Ce serait toute une affaire ici si l'on découvrait qu'une de ces personnes arrivait du Canada ou avait vraiment vécu ici.

Toujours dans la même veine, on entend dire enfin que nous devrions harmoniser nos frontières et faire tout ce que font les Américains. Excusez-moi. Je ne veux pas être dur, mais je porte à ma boutonnière une épinglette qui affiche le drapeau canadien et le drapeau américain. J'éprouve autant de sympathie et d'amitié que d'autres pour nos voisins américains. Je suis allé, il y a 100 ans, à un pensionnat où beaucoup de mes compagnons de classe étaient des Américains. J'ai beaucoup d'amis de l'autre côté de la frontière.

Ce n'est pas notre système d'immigration qui a fait défaut, mais le leur. Ce n'est pas notre système de sécurité qui a fait défaut, mais le leur. Ce ne sont pas nos instructeurs de vol qui ont inscrit ces gens-là dans des programmes de cours de pilotage, mais les leurs. Cela veut-il dire qu'ils sont tout à coup devenues de mauvaises personnes ou qu'ils n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire?

Nous savons que les Américains sont très conscients de la sécurité et de leur place dans le monde. Bien avant le 11 septembre, nous avons vu aux informations télédiffusées des gens brûler des drapeaux américains. Nous savons que les États-Unis suscitent la controverse dans le monde entier. Mais en fin de compte, ce pays fait beaucoup de bien en tant que champion de la liberté démocratique dans le monde. Je suis solidaire avec mes amis américains.

Je ne suis pas d'accord avec quiconque critique ce gouvernement parce qu'il refuse de faire copain-copain ou dit que nous devons faire davantage et fusionner toutes nos politiques avec les leurs. Je ne suis pas d'accord parce qu'il y a une chose dont je suis fier, en plus d'être fier d'être Canadien et voisin des États-Unis, c'est de voir le bon travail que notre vice-premier ministre fait, calmement et raisonnablement, en vue de la réalisation d'un plan d'action en 30 points.

Notre Comité permanent de l'immigration a fait une tournée des frontières peu après le 11 septembre. Le président du comité est parti avec la moitié du comité dans l'ouest du Canada et, en tant que vice-président, je suis parti avec l'autre moitié dans l'est du pays. Nous sommes allés à St. Stephen et à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, à Lacolle et dans Compton—Stanstead ainsi qu'à l'aéroport de Dorval, au Québec. Nous ne nous sommes pas limités au côté canadien de la frontière. Nous avons traversé des ponts et des postes frontières. Nous avons rencontré des Américains qui faisaient le même type de travail que leurs homologues canadiens.

Les crédits

Sur sa frontière de 8 800 kilomètres, le Canada déploie plus d'effectifs que les États-Unis. Ce n'est pas ce que Lamar Smith nous dirait et ce n'est certainement pas ce que nous entendons nos amis de l'opposition dire, mais c'est un fait. Le Canada a 350 inspecteurs de la citoyenneté et de l'immigration et 2 400 inspecteurs des douanes. Il y a 700 inspecteurs des douanes, 512 inspecteurs de l'immigration et 310 agents de patrouille frontalière aux États-Unis.

Est-ce que je suis ici pour les critiquer, pour dire qu'ils ne font pas assez d'efforts afin de protéger la frontière? Non. Je veux cerner les problèmes. Comment donner un sentiment de confiance aux deux pays? Nous devons nous rendre à l'évidence. Il ne s'agit pas seulement des gens. Quatre-vingt-sept pour cent de nos exportations vont aux États-Unis. Les Canadiens seront peut-être surpris d'apprendre que 25 p. 100 des exportations américaines sont destinées au Canada. Bien que les gens soient un facteur crucial, il ne s'agit pas seulement d'eux. Il s'agit aussi des échanges commerciaux entre les deux pays.

• (1630)

Les États-Unis ne peuvent pas plus que nous se permettre de fermer la frontière. Qu'arriverait-il à ce pays s'il perdait une bonne partie de ses exportations au Canada, qui comptent pour 25 p. 100 de ses exportations totales? Il ne saurait être question de cela, et les Américains le savent. Ce n'est pas ce que nous voulons, de notre côté.

Comment élabore-t-on des politiques et des programmes qui garantiront l'échange des marchandises et feront en sorte que les gens puissent franchir la frontière aussi librement que possible, en autant que les contrôles adéquats aient été mis en place?

Je vais vous raconter brièvement une histoire sur la petite municipalité de Lacolle, au Québec. Celle-ci se trouve à la frontière entre le Vermont et le Québec, et non comme l'émission *West Wing* la situe, à la frontière entre l'Ontario et le Vermont. On aura beau la chercher ailleurs, cette localité n'existe qu'à la frontière entre le Vermont et le Québec.

Lacolle se trouve à l'extrémité nord de la route I-95, qui traverse les États-Unis du nord au sud. Y débarquent des gens qui ne sont pas des citoyens américains, mais qui étudient, sont en visite ou travaillent aux États-Unis en vertu de visas légaux. Ces personnes descendent d'autobus, traversent la frontière et se présentent comme des réfugiés. Combien de personnes font cela? On en compte 5 000 par année.

Combien font le trajet en sens inverse? Combien, au cours de la même période, traversent la frontière à pied pour se rendre aux États-Unis? On a établi ce nombre à 58. On pourrait trouver cela ridicule et demander des explications. On doit cette situation à ce qu'on appelle une entente entre tiers pays sûrs, qui n'existe pas entre nos deux nations et à laquelle les Américains ont résisté jusqu'à maintenant.

Une telle entente prévoit essentiellement que, aux termes des engagements pris par les deux pays en vertu de la Convention de Genève, nous acceptons d'accorder l'asile aux gens qui constituent des réfugiés légitimes. L'entente consiste à garantir la sécurité de ces gens. Les deux pays acceptent des réfugiés. Ceux qui sont aux États-Unis sont en sécurité et personne ne pourrait prétendre qu'ils ne le sont pas ou qu'ils sont victimes de persécution ou d'ennuis politiques ou de choses du genre. S'ils se trouvent aux États-Unis, pourquoi alors leur permet-on de franchir la frontière à pied, à raison de 5 000 par année à un seul point d'entrée au Québec, pour revendiquer le statut de réfugié? Cela n'a aucun sens.

Les Canadiens et les Américains peuvent respecter leurs engagements en vertu de la Convention de Genève en disant

simplement à ces 5 000 personnes que, si elles veulent venir au Canada, il leur faut demander le statut d'immigrant reçu dans notre pays, ce qu'elles peuvent faire de l'endroit d'où elles viennent.

Il ne s'agit pas de se montrer cruel envers ces gens. Il ne s'agit pas de les soumettre à une certaine forme de punition cruelle et inhabituelle. Ils retournent tout simplement aux États-Unis, qui est un tiers pays sûr, d'où ils pourront faire une demande pour venir au Canada.

Malgré le manque possible de compréhension des relations entre les deux pays par certains de nos collègues politiques des États-Unis, espérons que nous pourrions en arriver assez rapidement à une entente par laquelle le Canada et les États-Unis ne permettraient pas aux revendicateurs du statut de réfugié de passer d'un pays à l'autre, du Canada vers les États-Unis ou le contraire. Pourquoi est-ce important?

Il me semble que ce soit assez évident. Cela permettra de libérer les ressources nécessaires pour traiter les dossiers de ces personnes d'un côté ou l'autre de la frontière. Ce problème n'existe pas seulement à Lacolle, au Québec. Le comité, qui s'est rendu dans l'Ouest du Canada, dirigé par son président, s'est rendu compte que la situation était la même dans l'Ouest.

Il y a certaines choses que nous pouvons faire et que nous faisons dans le domaine de l'immigration. Nous ne devons pas tenir des propos alarmistes au sujet des réfugiés et de tous ceux qui nous arrivent à la faveur de la nuit. Malgré le fait que nous avons toutes ces frontières et ces zones non patrouillées, nous avons conclu un accord sur les équipes intégrées de la police des frontières ou EIPF. Nous avons récemment étendu le programme au secteur de la marine.

Des équipes de Canadiens et d'Américains travailleront ensemble le long des secteurs non protégés de la frontière. Ils patrouilleront la région à dos de cheval et non à dos d'âne comme l'a prétendu le député de Scarborough plus tôt, en VTT, en motoneige et en bateau. Nos deux pays travailleront de concert.

• (1635)

Malgré le fait que nous avons parfois de la difficulté à travailler ensemble dans cet endroit béni, nous pouvons être certains que les hommes et les femmes qui défendent nos frontières sur la première ligne, au sein de nos patrouilles frontalières et dans le cadre du système des EIPF travaillent tous en collaboration avec leurs homologues des États-Unis. On a même vu des mariages entre des membres des deux groupes, qui ont fondé des familles, vivent ensemble et travaillent ensemble.

Nous avons une frontière sécuritaire qui le deviendra encore plus grâce au plan d'action en 30 points mené par notre vice-premier ministre.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il m'arrive à l'occasion de tomber d'accord avec le député Mississauga-Ouest. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur le principe du tiers pays sûr. Je suis également d'accord avec la première partie de son intervention, lorsqu'il dénonce notamment le manque de préparation du gouvernement aux événements du 11 septembre. En l'écoutant discourir, je me suis demandé ce qu'il pouvait bien avoir contre les propriétaires de camionnettes. Dans ma circonscription, nous les appelons les limousines de la campagne.

Les crédits

L'ancien Parti réformiste, aujourd'hui l'Alliance canadienne, est le parti qui s'est évertué à faire comprendre au gouvernement que le système de détermination du statut de réfugié était devenu complètement obsolète. C'est ce parti qui a essayé de faire comprendre au gouvernement qu'il n'aurait jamais dû se défaire des services de police portuaire. C'est ce parti qui a enfin réussi à forcer le solliciteur général à accorder du financement au CIPC et à lui permettre de moderniser son système de données, afin qu'il puisse traquer les criminels.

Le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, qui est ici présent d'ailleurs, a déclaré hier qu'aucune étude n'avait été faite sur le coût ou les avantages de cette taxe de 24 \$ à la sécurité aérienne. Celle-ci risque de mettre sur les genoux un transporteur aérien aussi dynamique et novateur que WestJet, qui réussit à maîtriser ses coûts, mais auquel on impose d'exiger de ses passagers un complément de 24 \$. Le secrétaire d'État a reconnu hier que son gouvernement et lui n'avaient pas la moindre idée du fardeau que cette initiative constituera pour WestJet.

Outre ces 24 \$, sachant que, du fait des événements du 11 septembre, le gouvernement s'est enfin décidé à investir entre 200 et 250 millions de dollars au titre de la sécurité aérienne, comment le député pense-t-il que cette dépense de 200 à 250 millions de dollars peut se comparer à la somme de 700 millions de dollars et plus que le gouvernement a déjà dépensée pour mettre en place un registre des armes à feu, qui s'avère inutile puisqu'il ne permet d'enregistrer que les fusils des chasseurs de canards?

Cette comparaison est la plus ridicule qui soit. Le gouvernement investit trois fois plus d'argent provenant des fonds publics dans un inutile registre des armes à feu qu'il n'est disposé à en consacrer à la mise en place d'un système devant garantir la sécurité et la sûreté de la frontière canadienne. Le député pourrait-il nous expliquer cela?

• (1640)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Avant de permettre au député de répondre à la question, je rappelle à tous les députés qu'on ne doit pas mentionner la présence ou l'absence d'un député à la Chambre.

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, ça ne rate jamais. Dans n'importe quel débat, peu importe le sujet, il pourrait même être question de la santé, les députés alliés finissent toujours par parler de contrôle des armes à feu. Tout ce que j'ai à dire, c'est qu'ils devraient en revenir, enregistrer leurs armes à feu, cesser de se lamenter et parler des vrais problèmes.

J'entends dire que l'Alliance a apporté des contributions à ce sujet. J'ai passé du temps à voyager avec ce député, et il a de bonnes idées. Certains de ses collègues ont eux aussi formulé de bonnes idées. Il est malheureux que tout le monde se mette de temps en temps à jouer du coude pour monter sur la scène et se disputer le mérite au lieu de travailler ensemble dans un esprit de collaboration et de responsabilité.

Je pourrais rappeler à la Chambre que c'est l'Alliance qui, par exemple, réclamait la suppression de l'ACDI pendant la campagne électorale et qui se dit maintenant favorable à l'octroi d'argent au peuple afghan. Il y a toutes sortes de positions dont nous pourrions parler sous l'angle de la responsabilité. Cependant, ce n'est pas vraiment ce que je voulais faire ici aujourd'hui.

Certaines de nos compagnies aériennes se portent bien et commencent à améliorer leur situation. La société WestJet a annoncé récemment certaines décisions. Elle a acquis des appareils. J'espère qu'elle sillonnera le ciel, car plus il y a d'avions qui volent, plus il y a de possibilités d'accroître la compétitivité, de faire baisser les prix et

de faire voyager les Canadiens. Il est temps de cesser de taper sur Air Canada et de commencer à comprendre à quel point cette société est importante pour le succès économique de notre pays.

Il faut payer pour ces mesures de sécurité d'une façon ou d'une autre. Il s'agit en fait d'un droit payé par l'utilisateur, et je suis étonné de voir que le parti qui préconise rien moins que le paiement par l'utilisateur s'oppose à cette mesure. Je suppose cependant qu'il est à court de choses auxquelles s'opposer.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Madame la Présidente, je me souviens que le député avait prononcé un discours à la Chambre contre l'idée de taxe uniforme ou à taux unique que préconisait l'Alliance canadienne, anciennement le Parti réformiste, avant la dernière campagne électorale. Cette taxe de 24 \$ pour un trajet aller-retour ne ressemble-t-elle pas à une taxe uniforme ou unique? N'est-il pas en train d'appuyer un concept qu'il décriait avant la dernière campagne électorale?

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je suis étonné que le député se souvienne de mes discours. Si j'ai effectivement dit cela, je suis vraiment impressionné de voir que le député s'en souvient.

Nous savons tous que notre monde a changé le 11 septembre. Nous avons tous prononcé des discours sur les changements intervenus dans notre façon d'agir. Nous avons tous reconnu qu'il fallait absolument réagir de manière aussi vigoureuse, globale et étendue que possible tout en sauvegardant notre identité canadienne. Je crois que nous avons réussi à le faire.

Lorsque nous voyageons au pays, nous voyons tous les jours les effets de la taxe pour la sécurité du transport aérien. La sécurité est accrue. La population canadienne est d'accord avec cela. Les seuls qui ne sont pas d'accord sont les députés d'en face.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je ne vois pas trop avec qui le député d'en face a pu parler. Dans ma circonscription, personne n'est favorable à ce droit de 24 \$ imposé sur les billets d'avion. Nous nous demandons pourquoi le gouvernement fait assumer le coût de la sécurité par le public.

Ce qui fait l'intérêt du transport, c'est que nous pouvons nous rendre d'un bout du pays à l'autre pour apprendre à mieux nous connaître. Il est injuste d'ajouter au prix du billet un droit de 24 \$ qui n'est rien d'autre qu'une taxe. Si ce prélèvement était raisonnable, il y aurait plus d'argent qu'il n'en faut pour assurer la sécurité. Le gouvernement devrait assumer la responsabilité de la sécurité dans les transports aériens au lieu de la refiler aux voyageurs. Si, malgré tout, il faut imposer un droit, qu'il soit raisonnable.

Selon le député d'en face, nous voulons que le Canada parte en guerre. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulons honorer nos engagements au sein de l'OTAN et aider nos voisins. Lorsque nous avons envoyé des troupes en Afghanistan, nous voulions avoir la certitude que les soldats seraient bien équipés, avec un bon camouflage et tout l'armement voulu pour chacun. Nous voulions qu'ils soient équipés. Qu'y a-t-il de mal à envoyer au combat une armée et une marine qui sont bien équipées? Le député peut-il me l'expliquer? Je n'arrive pas à comprendre.

Les crédits

•(1645)

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je voudrais parler de la taxe pour la sécurité. Nous aurions pu annoncer une hausse de la TPS, par exemple. Nous aurions pu augmenter la TPS ou hausser l'impôt sur le revenu, ou encore prendre une mesure plus large, mais l'aspect important de cette taxe est qu'elle paye un service absolument essentiel.

Dans mes déplacements et dans ma collectivité, j'ai l'habitude d'échanger avec les gens. Ils ne critiquent pas les 12 ou 24 \$. Ils veulent être sûrs de voir revenir ceux qu'ils aiment et de pouvoir se déplacer partout au Canada ou sur le continent en se sentant en sécurité. C'est le message que j'ai reçu très clairement.

La députée a déclaré que l'Alliance canadienne ne voulait pas que le pays aille en guerre. Le débat n'avait rien à voir avec la décision de faire la guerre ou non. On ne savait même pas où la guerre se livrait. C'était la question. Mais cela semblait n'avoir aucune espèce d'importance pour la direction de l'Alliance. Le parti voulait envoyer nos troupes sans tarder, juste les voir partir. Chaque jour, au cours de la période des questions, les alliés exhortaient le gouvernement à envoyer nos militaires pour qu'ils aillent se battre. C'est précisément ce manque de préparation et cette absence de réflexion que le gouvernement a heureusement évités dans ses politiques.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, comme vous le savez probablement déjà, je partagerai mon temps avec le député de Berthier—Montcalm. Je prends donc la parole à l'occasion de cette journée d'opposition de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique dont la motion aborde un volet concernant la sécurité nationale.

D'entrée de jeu, j'aimerais préciser que malgré le fait que, dans sa dernière partie, cette motion présente un certain intérêt puisqu'on y demande une implication plus importante de la part du Parlement, le Bloc québécois n'appuiera pas cette motion.

Par ailleurs, nous ne mettons pas en doute la pertinence de s'interroger sur l'opportunité de mettre en place de nouvelles mesures afin d'améliorer et d'accroître la sécurité de la population.

Le message est donc lancé à tous ceux qui anticiperaient de pourfendre la position du Bloc en matière de sécurité nationale car, contrairement à ce que le premier ministre osait prétendre devant cette Chambre il n'y a pas si longtemps, le fait que le Bloc refuse de donner carte blanche au gouvernement libéral, lorsqu'il est question de défense et de sécurité nationale, ne signifie aucunement que nous nous portions à la défense des terroristes ni même que nous soyons plus préoccupés par le sort de ces derniers que par la protection des honnêtes citoyens. Prétendre une telle chose est des plus démagogiques.

Tout d'abord, soit que je ne saisisse pas très bien la portée de la motion que nous débattons ou bien mes collègues de la Coalition dormaient l'automne dernier. Tel que formulé, le libellé de leur motion est à l'effet que la Chambre des communes devrait condamner le gouvernement pour son manquement au chapitre de la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de sécurité.

J'évoquerai le projet de loi C-42, Loi sur la sécurité publique et également le projet de loi C-36, qui est devenu la Loi antiterroriste. J'espère ainsi éveiller quelques souvenirs.

Je veux bien croire qu'en ce qui concerne cette dernière loi, la possibilité de la Coalition de s'exprimer sur le sujet fut passablement hypothéquée par l'adoption d'une motion de limitation de temps.

Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il est plutôt stupéfiant de constater qu'ils ont réussi à oublier le thème qui a occupé toute l'attention des parlementaires, des médias et de l'ensemble de la population de septembre à décembre dernier.

De plus, la Loi antiterroriste était le projet de loi le plus important en termes d'impact sur les droits et les libertés individuels à apparaître au menu législatif depuis la triste et désormais célèbre Loi sur les mesures de guerre, dont le Québec essuya les abus en octobre 1970.

Or, lorsque la Coalition affirme que le gouvernement n'a pas mis en oeuvre de politique sur la sécurité publique, il faut être prudent avant d'entériner cette affirmation. Il est donc utile, voire nécessaire, de remettre les choses dans une juste perspective.

En premier lieu, si l'on s'arrête sur le projet de loi C-42, qui est toujours devant la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, voici une liste non exhaustive des mesures qui y sont prévues en matière de sécurité.

Il y a tout d'abord la possibilité pour les ministres et leurs délégués de prendre des mesures de sécurité ou des arrêtés d'urgence pour répondre immédiatement aux menaces contre la sécurité.

En deuxième lieu, il y a des mesures de mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Troisièmement, il y a l'ajout de mesures de contrôle sur l'exportation et le transfert de technologie.

Quatrièmement, il y a la possibilité pour l'agent principal de l'immigration de suspendre l'examen d'une demande de statut de réfugié.

Il y a ensuite la création de zones de sécurité militaires.

En plus, il y a l'élargissement de pouvoirs de l'Office national de l'énergie pour englober les questions relatives à la sécurité des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Pour terminer, il y a la permission accordée au surintendant des institutions financières de communiquer des renseignements au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Maintenant, pour ce qui est de la Loi antiterroriste, on constate que le gouvernement a pris notamment les mesures suivantes.

Il y a tout d'abord la création d'une série de nouvelles infractions reliées aux activités terroristes.

Deuxièmement, il y a la création de nouvelles infractions pour faire échec aux activités de recherche et de communication de renseignements opérationnels spéciaux.

•(1650)

Troisièmement, il y a la modification des règles de preuve, ce qui permet la non-divulgence d'éléments qui pourraient être préjudiciables en ce qui a trait à la défense ou à la sécurité nationale.

Ensuite, il y a la possibilité d'intercepter des communications sans obtention préalable d'une autorisation judiciaire. Pour terminer, un pouvoir discrétionnaire permet au ministre de la Justice de se soustraire de l'application de la Loi sur l'accès à l'information ainsi que de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Les crédits

Certes, ces mesures n'ont pas été prises dans le cadre d'une politique nationale en matière de sécurité, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de 12 mesures d'envergure dont certaines allaient tellement loin que nous avons été dans l'obligation de voter contre l'adoption de la Loi antiterroriste et que nous devons agir de même en ce qui a trait au projet de loi C-42. De plus, il y a un élément d'importance majeure. Il ne faudrait pas oublier que lors du dernier budget, c'est-à-dire en décembre dernier, le volet sécurité s'est mérité la part du lion en obtenant 7,7 milliards de dollars répartis sur cinq ans.

Or, la question fondamentale qu'il faut se poser n'est pas tant de savoir si le gouvernement aurait dû ou devrait prendre ces initiatives en matière de sécurité dans le cadre d'une politique nationale, globale, intégrée, ou en vertu de tout autre qualificatif du même genre. En fait, ce qui importe, ce n'est pas la couleur de l'enveloppe, mais son contenu.

Il faut donc se demander si le gouvernement fait preuve d'initiative et s'il prend les mesures appropriées. La réponse à ces deux questions m'apparaît des plus évidentes. Dans les deux cas, c'est non.

En ce qui concerne l'initiative gouvernementale, on ne peut que constater que nous avons affaire à un gouvernement qui est continuellement en mode réactif. À voir la façon dont le gouvernement gère l'État, c'est-à-dire à la petite semaine et à la pièce, il n'y a pas lieu de chercher plus loin les raisons qui font en sorte que ce sont les Américains qui nous dictent la ligne de conduite à adopter en matière de sécurité.

Les libéraux n'ont aucune espèce d'idée de ce que signifie le terme «proactif». Au fil des derniers événements, ils n'ont fait que confirmer ce que nous savions déjà.

D'autre part, pour ce qui est de la pertinence des mesures retenues, nous avons dénoncé cela à maintes et maintes reprises à l'occasion du processus législatif entourant les projets de loi C-36 et C-42. Nous le répétons une autre fois aujourd'hui, à savoir que les mesures mises de l'avant par le gouvernement n'établissent pas un juste équilibre entre la sécurité et les libertés.

Certains affirmeront que le Canada n'est pas devenu un État policier contrairement à ce que nous appréhendons. Par contre, même si le débat demeure purement théorique, le problème ne réside pas dans le fait qu'il n'y ait pas eu d'écoute électronique abusive ou qu'il n'y ait pas eu d'arrestation arbitraire. Le problème est que cette possibilité existe dans un texte de loi. De plus, il est utile de rappeler que depuis l'adoption du projet de loi C-36, la crise s'est passablement estompée et plusieurs de ces mesures n'ont pas encore été mises à l'épreuve. Il pourrait en être tout autrement si une autre crise se présentait.

D'autre part, si les mesures retenues étaient aussi efficaces que le prétend le gouvernement, comment peut-on expliquer l'engorgement aux frontières et le fait que les importations de drogue au pays n'ont pas diminué depuis l'opération Printemps 2001 et le resserrement de la sécurité à la frontière après le 11 septembre?

Dans son rapport de février 2002 intitulé «L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense», le Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité a exploré les éléments les plus vulnérables dont pourraient tirer parti des terroristes. Pour ce faire, le comité a entendu un large éventail de témoins dont les représentants des organisations responsables des différents aspects de la sécurité dans les aéroports internationaux de Montréal-Dorval et de Vancouver ainsi que dans les ports maritimes de Halifax, Vancouver et Montréal. C'est ainsi que le comité a eu

l'occasion d'examiner les capacités et les plans de sécurité de ces organisations. De plus, les délibérations et les conclusions du comité ont été élaborées à partir notamment des prémisses suivantes:

1. Une utilisation efficace des renseignements de sécurité peut permettre de réduire les risques pour la société.
2. Les ressources limitées dont on dispose nous obligent à privilégier la coopération à l'interne comme à l'externe.
3. Le recours à la technologie peut accroître d'une manière exponentielle l'efficacité des mesures de sécurité.

D'autre part, des solutions aussi simples et peu coûteuses qu'un périmètre de sécurité clôturé ainsi qu'un système de surveillance pourraient certainement accroître la sécurité dans les ports. Dire qu'il nous fallait le Sénat pour penser à ça!

En conclusion, bien que cette motion revête un certain intérêt, le Bloc ne l'appuiera pas, et cela essentiellement parce qu'elle est vague, ambiguë et trop générale pour se lier les mains en l'approuvant.

● (1655)

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Madame la Présidente, avant de commencer, je dois dire que je partage entièrement la vision de ma collègue relativement à la motion.

Pour ceux qui nous écoutent, il serait peut-être intéressant de relire le texte de cette motion pour apprécier à leur juste valeur les remarques que l'on peut faire à son sujet. La motion ne pouvait pas faire l'objet d'un vote, mais finalement elle le peut, suite à une décision du Président de la Chambre.

La motion se lit ainsi: Que la présente Chambre des communes condamne le gouvernement pour son omission et son manquement au chapitre de la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de sécurité couvrant une panoplie de questions relatives à la sécurité, y compris la sécurité dans les ports et havres du Canada, de même que le long des frontières, et qu'elle fasse appel au gouvernement pour réaffirmer la pertinence du Parlement pour traiter de ces questions et des autres questions politiques publiques.

Il y a effectivement une partie de cette motion avec laquelle on ne peut pas être en désaccord, mais il y en a une autre avec laquelle on ne peut pas être d'accord. On comprendra, puisque la motion est votable, que nous nous opposerons à cette motion.

Au cours des dernières semaines, même au cours des derniers mois, le Bloc québécois a pris position sur les projets de loi que le gouvernement a présentés pour faire échec aux événements du 11 septembre et à toute la question de la criminalité internationale et du terrorisme.

Je le disais à l'époque, et c'est encore vrai aujourd'hui, nous n'avons pas de cas concret de sa mise en application et de cas d'abus. Mais comme le disait ma collègue plus tôt, ce sont des abus potentiels tant et aussi longtemps que la loi permet certaines choses, et la loi en question permet ce genre d'abus. Je me souviens bien avoir fait un discours à la Chambre disant que le gouvernement aurait dû, s'il avait une vision claire de ce qu'il voulait faire pour lutter contre le terrorisme, présenter son menu législatif de lutte contre le terrorisme.

Qu'a-t-il fait? Il a préféré présenter le projet de loi C-36, dans un premier temps, qui comportait une série de pouvoirs que l'on accordait à des policiers et à des groupes pour appliquer la loi. On donnait des définitions très larges, on empiétait sur des droits et libertés, tout cela, sous le couvert de la sécurité nationale.

Les crédits

Je me souviens très bien l'avoir dit. Les policiers, le gouvernement, et les ministres, entre autres, à qui on accorde des pouvoirs très importants dans le projet de loi C-36, se sont pété les bretelles quant aux pouvoirs qu'ils se donnaient. Vingt-quatre heures avant la présentation de cette loi, on n'aurait jamais pu imaginer qu'on aurait déposé une telle loi dans ce Parlement, dans un pays qui s'appelle le Canada. On n'est pas un État policier, comme peuvent l'être d'autres pays.

Sous le couvert des événements du 11 septembre, sous le couvert de la sécurité nationale, sous le couvert qu'il y avait une inquiétude dans la population en général, on s'est donné une loi comme le projet de loi C-36. Déjà à ce moment-là, j'avais des craintes quant à son application possible, et j'en ai encore aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'écoeuranteries de faites à l'heure actuelle, qu'on n'en aura pas.

Dans sa grande sagesse, le gouvernement n'a pas présenté tout son menu législatif pour combattre le terrorisme. Il a fait adopter le projet de loi C-36 et, par la suite, il a présenté un autre projet de loi, le C-42, qui allait encore un peu plus loin. Malheureusement pour le gouvernement, il a poussé le bouchon un peu creux, comme on dit dans le comté de Berthier—Montcalm, parce que ça n'a pas passé comme une lettre à la poste.

On avait déjà le projet de loi C-36 qui permettait l'écoute électronique, qui accordait des pouvoirs supplémentaires aux policiers, qui permettait les arrestations sans mandat. Il y avait aussi toute la question de la clause crépusculaire dans la loi, qui est finalement devenue une clause de révision. Donc, ils ont déjà ces pouvoirs. Le projet de loi C-42, quant à lui, sans donner de pouvoirs supplémentaires, sans faire en sorte qu'il y ait des zones militarisées ou quelque chose du genre, était beaucoup trop fort, et ça n'a pas passé.

● (1700)

Encore aujourd'hui, on discute du projet de loi C-42, on en parle, mais on ne l'a pas adopté. Quand le gouvernement reviendra-t-il avec le projet de loi C-42? On verra.

Cependant, on sait qu'avant Noël, à la suite de pressions des États-Unis, une partie de ce projet de loi a été adoptée, parce que les États-Unis avaient finalement décidé que si on n'adoptait pas cette partie de la loi, aucun avion canadien n'atterrirait aux États-Unis. On n'avait donc pas le choix, sur le plan économique, en matière de voyages et au niveau de tout ce qui pouvait s'ensuivre, si on refusait d'adopter cette partie de loi. On a donc voté et adopté cette partie.

En ce qui concerne la législation, comme le disait ma collègue tout à l'heure, le gouvernement semble administrer cela à la petite semaine. Si vraiment le gouvernement avait une vision de ce dont le Canada devrait se doter en termes de législation pour lutter efficacement contre le terrorisme, il ne l'aurait pas fait par petits bouts, comme il le fait présentement. Il l'aurait présenté dans un ensemble et on aurait pu évaluer cet ensemble avec notre vécu, avec la jurisprudence qui existe déjà dans ce pays, avec les façons de faire, avec la Charte des droits et libertés de la personne. On aurait pu examiner la panoplie d'initiatives gouvernementales pour lutter contre le crime organisé. Mais il l'a fait par petits morceaux.

Encore pire, en plus de donner des pouvoirs excessifs à certaines catégories, en plus de présenter une législation qui va très loin, ce que j'entends de la part même des policiers, c'est que l'argent ne suit pas pour que la loi soit bien appliquée. C'est beau de donner des pouvoirs aux policiers, mais si on veut que les pouvoirs soient bien appliqués, si on veut qu'il y ait une certaine surveillance de ces pouvoirs, si on veut qu'il n'y ait pas d'abus, si on veut lutter

efficacement contre le terrorisme, il faut prévoir des deniers pour appliquer cette loi.

J'entends déjà le gouvernement dire: «On en a donné; on a fait une annonce.» Effectivement, il a annoncé qu'il investirait, dans la sécurité nationale, 576 millions de dollars échelonnés sur une période de six ans. En outre, il avait annoncé que, de ce montant, 21 millions de dollars avaient déjà été annoncés même avant le 11 septembre. Cependant, il a tout ramassé pour faire un plus gros chiffre, pour épater la galerie et faire de la politique. Il a dit: «Cinq cent soixante-seize millions de dollars échelonnés sur une période de cinq ans.»

Néanmoins, si on soustrait ce qui était déjà annoncé dans différents programmes, on se rend compte que ce sont 87 millions de dollars d'argent neuf par année pour appliquer une loi sur le terrorisme, pour surveiller davantage les frontières, pour surveiller davantage les ports, alors qu'on sait que la position du gouvernement relativement aux ports est de sabrer dans le personnel. En effet, il y a eu des mises à pied dans les ports des grands centres, aux portes d'entrée des conteneurs et des bateaux en provenance des pays étrangers. Le gouvernement a donc sabré, alors qu'il veut renforcer la sécurité dans les ports.

C'est tellement vrai, qu'à cet égard, je lisais récemment dans les journaux que les Américains vont envoyer leur personnel dans les ports canadiens pour vérifier tout ce qui est en transit et qui est destiné aux États-Unis. Cela commence à faire, là, la perte de souveraineté du Canada par rapport à des pays étrangers. En plus, la frontière fera l'objet d'une surveillance de presque 100 p. 100 de la part des Américains.

Vous semblez être d'accord avec ce que je viens de dire, monsieur le Président. Je comprends que ce que je dis là ne fait pas l'affaire des libéraux, mais c'est la réalité. Si le Québec était souverain, on aurait fait les choses fort différemment du gouvernement libéral d'en face. C'est une autre raison pour laquelle le Québec doit être souverain; c'est parce qu'on fait les choses différemment des gens d'en face. Et c'est de cette façon que le Québec pourra s'épanouir correctement.

Cependant, je ne voulais pas parler de souveraineté du Québec. On va parler de la souveraineté du Canada et des beaux et grands Canadiens d'en face qui sont à genoux devant les Américains et qui cèdent chaque jour une partie de la souveraineté du Canada. Une des dernières soumissions, c'est de permettre à des Américains d'être dans les ports canadiens pour faire la pluie et le beau temps eu égard à des conteneurs en transition vers les États-Unis.

● (1705)

C'est la vision du Canada des députés d'en face. J'aurais pu en parler pendant des heures, mais il semble que mon temps est écoulé. C'est un sujet fort intéressant mais, comme ma collègue l'a dit tout à l'heure, nous ne pouvons pas appuyer cette motion pour les raisons que j'ai énumérées et pour bien d'autres raisons, n'en déplaise au gouvernement d'en face.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa participation au débat. Il y apporte toujours un point de vue intéressant. Je voudrais le ramener au sujet qui nous occupe, à savoir la sécurité dans les ports, non seulement dans les ports maritimes, mais également à tous les points d'entrée.

Les crédits

J'attire son attention sur le rapport du comité sénatorial, dont il est au courant, je crois. Dans ce rapport, après avoir entendu un certain nombre de témoins informés qui travaillent sur le terrain, le comité a mentionné que le crime organisé était florissant dans de nombreux ports canadiens. Le rapport disait expressément que cela crée «un terrain fertile pour les activités terroristes [...] et l'expédition secrète d'armes et d'autres outils de destruction massive». Le problème était tellement grave que le comité recommandait à l'unanimité la tenue immédiate d'une enquête publique au sujet de certains ports.

Je me demande si mon collègue conviendrait qu'il serait utile de mener une vaste enquête publique, où nous pourrions entendre les parties intéressées, y compris les forces armées, qui sont chargées quotidiennement de l'administration de la justice dans les ports, à nos frontières et dans les aéroports, ainsi que d'autres aspects de la sécurité nationale. Serait-il utile de demander la tenue d'une enquête publique, et son parti appuierait-il cette demande?

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le Président, effectivement, je connais très bien le rapport du comité sénatorial qui a étudié cette question. Je pense que compte tenu qu'on veut vraiment lutter efficacement contre le crime organisé et le terrorisme, il serait peut-être temps d'examiner ce qui se passe dans les ports, compte tenu qu'on a également de grands ports au Canada qui se trouvent près de deux océans. Il serait peut-être temps d'examiner toute les questions reliées aux modalités de recrutement, à l'influence du crime organisé sur les personnes qui travaillent dans les ports, à l'efficacité de l'inspection des navires et sur les ressources disponibles.

Tout à l'heure, je disais —ce n'était pas une farce—qu'au Canada, on a coupé dans le personnel travaillant dans les ports. Malgré tout ce qui est arrivé, on a trouvé nécessaire de couper dans les inspections ou les vérifications des conteneurs et des marchandises qui arrivaient par bateau au Canada. Je pense que c'est un problème fort important. Si cela prend une enquête pour trouver une solution, effectivement, on devrait la faire parce que tout ce qui peut arriver par ces deux portes d'entrée est une question fort importante.

• (1710)

[Traduction]

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je voulais simplement reprendre ce point au sujet du rapport sénatorial examinant la sécurité dans les ports du Canada.

Il y a de nombreuses années, quand j'étais à l'université, j'avais un emploi dans le port de Montréal. J'étais agent de sécurité. En fait, je faisais partie de la police du Canadien Pacifique. J'ai vu de première main ce qui se passait dans le port. C'était avant l'ère des conteneurs. Il y avait beaucoup de menus larcins.

Je pense que nous devrions faire attention quand nous faisons ce genre de généralisations. Certes, les gens qui travaillent comme débardeurs et arrimeurs ne sont pas des enfants de coeur, si je puis dire.

Nombre d'entre eux ont travaillé dans le port de Montréal, lequel ferme l'hiver. Ils pouvaient donc faire autre chose ou toucher de l'assurance-chômage.

Je pense qu'il faut être prudent, si les gens cherchent manifestement à remettre de l'ordre dans leur vie. Ils ont peut-être un passé criminel, mais je pense qu'il ne faut pas faire de liens entre la criminalité et le terrorisme, car ils n'ont pas vraiment le temps de se livrer à des activités terroristes. Il faut prendre bien garde de ne pas faire ce genre de liens.

[Français]

M. Michel Bellehumeur: Monsieur le Président, si le député dit qu'il connaît bien la problématique des ports, il faut qu'il se rende compte que cela ne va pas bien dans ce secteur, que le crime organisé y est très organisé et très présent, qu'on a coupé des postes d'inspecteurs et que la technologie destinée à l'inspection des conteneurs est déficiente. Au Canada, on fonctionne encore comme dans les années 1950 relativement à cette technologie. Il y a des problèmes.

Le député dit qu'il connaît très bien la situation. Il est au gouvernement et au sein du parti qui forme le gouvernement. Qu'il fasse les messages. Qu'il dise au ministre des Finances d'investir dans les ports, dans la sécurité nationale, au niveau des corps policiers et qu'il donne de l'argent. C'est bien beau des outils législatifs, mais il faut également des deniers publics pour lutter efficacement et appliquer correctement une loi complexe.

Il peut y avoir des abus. Nous devons donc cibler davantage et je pense que les ports sont des endroits qu'il faut cibler, compte tenu de tout ce qui se passe et de l'information que nous avons à cet égard.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): Reprise du débat. Le député d'Ottawa-Centre dispose de deux minutes environ avant que la Chambre passe aux votes par appel nominal.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler aux députés que les événements du 11 septembre nous ont fait prendre conscience du fait que l'utilisation d'avions commerciaux transportant des voyageurs comme armes nous force à réexaminer la sécurité dans les modes de transport. Il est clair que notre environnement...

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette de vous interrompre. On m'informe à l'instant que l'article ne peut plus faire l'objet d'un vote, de sorte qu'on peut poursuivre le débat jusqu'à 17 h 30. Le député dispose donc de ses dix et cinq minutes en entier.

M. Mac Harb: Monsieur le Président, après mes dix minutes, j'aimerais laisser le temps qui me restera à mon collègue de Scarborough—Agincourt.

Comme je l'ai dit, il est clair que notre environnement a changé radicalement. Nous avons tourné notre attention vers une nouvel éventail de menaces possibles pouvant toucher d'autres modes de transport, y compris les menaces à la navigation des cargos.

Depuis septembre dernier, l'action du Canada s'est concentrée sur les nouvelles menaces à notre secteur des transports maritimes et sur ses points vulnérables. Même si, dans le passé, nous nous sommes surtout intéressés aux services passagers, y compris les navires de croisière et leur terminaux, le gouvernement fédéral se rend compte que les activités terroristes pourraient s'étendre pour menacer nos activités maritimes. Nous sommes particulièrement préoccupés au sujet des conteneurs à destination des États-Unis qui sont manutentionnés en entrepôt aux trois grands ports du Canada, des traversiers transfrontaliers, du système de la Voie maritime du Saint-Laurent et du mouvement transfrontalier des marchandises.

La nouvelle ère de terrorisme a causé une augmentation—que nous avons prévue—des coûts associés à la sécurité dans le secteur du transport maritime. À mesures que nous décelons de nouvelles menaces et de nouveaux points vulnérables, le secteur prend les mesures nécessaires pour renforcer sa sécurité.

Les crédits

L'industrie maritime canadienne a été très proactive après les attentats terroristes de septembre et travaille en étroite collaboration avec le gouvernement. Ainsi, la Fédération maritime du Canada et la Chamber of Shipping de la Colombie-Britannique ont pris des mesures pour s'assurer que leurs membres sont au courant du surcroît de précautions à prendre.

De même, l'Association canadienne des armateurs des Grands Lacs et l'Association des armateurs canadiens ont publié des lignes directrices sur la protection du commerce sur les Grands Lacs en période de risque élevé pour la sécurité nationale. Cette publication donne à l'industrie de la navigation des Grands Lacs, et surtout aux officiers et aux membres d'équipage des navires battant pavillon américain ou canadien, des conseils sur les mesures à prendre pour combattre le sabotage des navires, des bassins, des terminaux, des écluses et des chenaux.

Au lendemain des attentats de septembre, le gouvernement a porté à 96 heures, au lieu des 24 heures précédentes, le délai obligatoire de présentation pour les navires qui arrivent. La période supplémentaire permet une évaluation plus efficace des renseignements disponibles, comme les manifestes, les listes d'équipage et d'autres renseignements sur le navire.

Le gouvernement a également réagi aux menaces à la sécurité de la navigation en formant un groupe de travail interministériel de la sécurité maritime présidé par Transports Canada. Le groupe coordonnera les efforts des ministères et organismes fédéraux relatifs à la sécurité maritime. Il a créé un comité d'experts du renseignement de différents ministères pour établir de nouvelles évaluations des menaces dans le secteur maritime. De plus, le gouvernement a formé des groupes de travail régionaux chargés de coordonner les efforts de sécurité sur les côtes du Pacifique, de l'Atlantique et de l'Arctique.

Le budget 2001 prévoyait 60 millions de dollars, qui sont répartis comme suit: 15 millions au ministère des Pêches et des Océans et à la Garde côtière pour renforcer la surveillance des côtes; 6 millions à Transports Canada pour procéder à des évaluations des risques et de la vulnérabilité et mettre au point des programmes permettant d'y porter remède; et 39 millions de dollars placés dans un fonds de réserve destiné à financer d'autres améliorations de la sécurité maritime. L'une des premières dépenses budgétaires a consisté à attribuer des fonds à la GRC pour l'acquisition de matériel supplémentaire et l'organisation d'une formation spéciale pour des équipes maritimes d'intervention d'urgence.

La Voie maritime du Saint-Laurent est un moyen d'accès essentiel à l'intérieur du continent nord-américain aux alentours des Grands Lacs, région qui compte beaucoup de grandes villes, des centrales nucléaires et des ponts internationaux. La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, de concert avec son pendant américain, a agi tôt pour assurer un contrôle adéquat des navires et de leurs équipages, des marchandises et des passagers qui franchissent la Voie maritime et s'en vont dans les Grands Lacs.

• (1715)

En conséquence, les fonctions de sécurité de base et l'application des règlements dans les zones portuaires relèvent actuellement des autorités portuaires. Les services de police locaux, généralement municipaux dans les grandes agglomérations et provinciaux ou fédéraux dans les petites, offrent des services de police ordinaires aux autorités portuaires.

L'application des lois fédérales demeure la responsabilité de la GRC et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, pour des

infractions telles que les interventions illicites, la contrebande et l'immigration clandestine.

De même, les autorités portuaires du Canada doivent voir à obtenir les services de police qui dépassent ceux qui sont assurés par la police locale. De concert avec leurs exploitants de terminaux et la police locale, les grands ports continuent d'apporter d'importantes améliorations à la sécurité.

Ainsi, Halifax améliore sa clôture de périmètre et installe de nouvelles caméras de sécurité. Les pratiques optimales des ports nationaux sont examinées de près pour vérifier qu'elles satisfont aux normes de sécurité les plus élevées.

De son côté, Montréal améliore l'éclairage dans certains secteurs pour augmenter l'efficacité de son système de télévision en circuit fermé. Le port installe un système intégré d'identification et de contrôle d'accès dans ses terminaux de conteneurs.

Vancouver a déjà installé une unité mobile ultramoderne de contrôle des conteneurs et des véhicules qui augmentera sensiblement la capacité d'inspection des conteneurs dans le port.

Conformément au Règlement sur la sûreté du transport maritime, les ports qui peuvent accueillir des paquebots de croisière doivent veiller à ce que tous les passagers de ces paquebots et leurs bagages soient contrôlés. Ce règlement a été mis au point en consultation avec les exploitants des ports et des paquebots de croisière à partir de lignes directrices établies par l'Organisation maritime internationale.

En outre, Transports Canada a conclu un protocole d'entente avec les exploitants de paquebots de croisière et les ports qui les accueillent afin d'établir les responsabilités et les devoirs en rapport avec un certain nombre de points de sécurité, y compris la formation du personnel de sécurité, les exercices d'urgence et la participation à des comités de sécurité.

Au plan international, le gouvernement fédéral continue de collaborer avec d'autres États et des organismes internationaux et régionaux comme l'Organisation maritime internationale et la Coopération économique Asie-Pacifique pour cerner des menaces nouvelles pour le transport maritime.

Par exemple, Transports Canada participe à l'heure actuelle, à Singapour, à une conférence parrainée par l'APEC qui vise à apporter des améliorations régionales à la sûreté du transport tant aérien que maritime. En février, le Canada a coprésidé la conférence spéciale sur la sécurité que l'Organisation maritime internationale a tenue à Londres.

En outre, Transports Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, la Garde côtière canadienne et d'autres ministères et organismes fédéraux collaborent étroitement avec leurs homologues américains afin de coordonner leurs façons de procéder en matière de sûreté maritime et de sécurité des frontières.

Cette collaboration contribuera à garantir la sécurité des passagers de même que la libre circulation des personnes et des biens qui est essentielle à notre économie nationale.

Comme il s'y est engagé, Transports Canada examine constamment tout le système de sécurité dans les transports. Il y apportera d'autres améliorations au besoin.

Le Canada a mis en place un solide programme de contrôle de l'observation des critères de sûreté maritime. Des ajustements seront apportés à ce programme au besoin.

Initiatives parlementaires

• (1720)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue lorsqu'il a donné les grandes lignes de certaines des réponses du gouvernement.

Certains de ses commentaires vont tout à fait à l'encontre des constatations et des recommandations du rapport du Sénat. Plus particulièrement, on mentionne le fait que l'embauche ainsi que de la manutention de cargaisons dans les ports échappent aux autorités portuaires et souvent aux compagnies elles-mêmes. Dans bien des cas, c'est l'affaire d'un syndicat. Il n'y a littéralement aucune garantie de norme nationale s'il n'y a pas de norme nationale de sécurité dans les ports.

Je suis content qu'il ait mentionné le port de Halifax. Le transfert de responsabilités et les coupures qui ont touché la Société canadienne des ports, nos services de police, nos forces armées, notre Garde côtière, sont autant de pressions qui s'exercent sur notre capacité de fournir des mesures de sécurité.

La police municipale de Halifax a fait un travail extraordinaire dans les circonstances. Le fait est qu'elle assume la responsabilité de toute la municipalité de Halifax, de sorte que, si on lui signale une introduction par effraction, elle doit quitter le port.

La présence d'une police portuaire à plein temps, ayant une formation spécialisée et des compétences relativement aux douanes et au revenu, à l'immigration et au Code criminel et qui détiendrait une autorité sur le port lui-même, entre autres, assurerait certainement un niveau accru de sécurité. Le député a aussi signalé les clôtures et autres obstacles physiques qui pourraient être installés, de même que des caméras.

Le député convient-il qu'une force policière spécialisée pourrait offrir un service adapté aux besoins des ports et à la menace particulière qui s'y pose?

• (1725)

M. Mac Harb: Monsieur le Président, les Canadiens nous ont dit à maintes et maintes reprises que leurs deux priorités principales sont la sécurité économique et leur sécurité personnelle. Le gouvernement a tenu compte de cela lorsqu'il a présenté son programme de sécurité. Il a tenu compte de cela lorsqu'il a élaboré le plan qui est maintenant à la phase de mise en oeuvre.

Nous devons impérativement obtenir la coopération des diverses administrations dans les diverses régions du pays. La création d'une entité nouvelle pourrait bien être, ou ne pas être, la solution. Le gouvernement fonctionne dans le cadre du système en place et travaille avec les organisations et les organismes existants, y compris les forces policières et la GRC, pour essayer de coordonner les efforts collectivement. Pour le moment, c'est la meilleure approche possible.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant le 11 septembre, nous avions déjà établi les polices des ports. Je voudrais demander au député, avez-vous entendu une seule administration portuaire dire que le nouvel arrangement avec les policiers municipaux est préférable à ce qui existait antérieurement? Il devrait répondre à cette question. Je n'ai jamais encore entendu une administration portuaire affirmer que les services policiers en place sont préférables à ceux qui existaient auparavant.

Le président suppléant (M. Bélair): Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Mac Harb: Monsieur le Président, je sais que mes collègues d'en face ont du mal à rendre à César ce qui appartient à César, surtout lorsque César est le gouvernement.

Le gouvernement, y compris le ministre des Transports, a élaboré une stratégie exhaustive. Nous avons un plan complet et global qui correspond aux besoins des Canadiens.

Il y a deux jours, j'ai parlé à la Chambre de l'investissement du gouvernement dans le transport aérien et routier. Aujourd'hui, je dis à mes collègues que, dans le domaine maritime, la stratégie du gouvernement par rapport à la sécurité est excellente. Les administrations portuaires de tout le pays travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement pour assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens et celles de nos voisins.

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de Scarborough—Agincourt a la parole pour participer au débat. Il reste deux minutes.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes ici pour discuter d'une question très importante, celle de la sécurité de notre pays, le Canada.

Notre pays a participé à tous les conflits qui sont survenus à l'échelle mondiale depuis qu'il a vu le jour, par exemple, la guerre des Boers, la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée, la guerre du Golfe, le conflit au Kosovo et, maintenant, celui en Afghanistan.

Aucun conflit ne s'est produit en Amérique du Nord depuis que notre pays a vu le jour. Nous avons la plus longue frontière non surveillée du monde et nous entretenons d'excellents rapports avec nos voisins du Sud. Malheureusement, nos amis américains ont eu une réaction impulsive et ont automatiquement voulu accroître la sécurité à nos frontières. Certains ont même dit qu'il fallait fermer les frontières après les événements du 11 septembre.

De nombreux politiciens aux États-Unis ont automatiquement blâmé le Canada de ce qui est arrivé dans leur pays. Jusqu'à maintenant, on n'a établi aucun lien entre le Canada et des terroristes ayant participé aux événements du 11 septembre aux États-Unis. Notre système d'immigration, notre système de sécurité nationale et notre système aérien n'étaient pas en cause dans les événements qui sont survenus à New York le 11 septembre 2001. Cela ne veut pas pour autant dire que nous ne pourrions pas être victimes de pareils attentats.

• (1730)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont terminées.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES CRÉDITS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 février, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 21 février, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion M-296 sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

• (1750)

Après l'appel du timbre:

M. John Williams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer que la motion sur laquelle nous voterons ce soir a trait au rapport Catterall-Williams.

Le président suppléant (M. Bélair): J'appellerais cela une blessure volontaire.

• (1800)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 245)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Bennett
Benoit	Bergeron
Bigras	Blaikie
Brien	Brisson
Bryden	Calder
Cardin	Carroll
Chamberlain	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
Desjarlais	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Folco
Forseth	Fournier
Gagnon (Québec)	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin
Goldring	Grewal
Grey	Grose
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Ianno	Jaffer
Johnston	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Laframboise
Lancôt	Lavigne
Lebel	Leung
Lill	Lincoln
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Marceau	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McNally	McTeague
Ménard	Meredith
Merrifield	Nystrom
O'Brien (Labrador)	Pankiw
Paquette	Parrish
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Proulx	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Ritz
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
St-Julien	Strahl
Ur	Vellacott
Venne	Volpe
Wappel	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Williams	Yelich — 112

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Bagnell	Bakopanos
Barnes	Bélanger
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Brown
Byrne	Cannis
Castonguay	Catterall
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duplain	Eggleton
Eyking	Finlay
Fontana	Fry
Goodale	Graham
Guarnieri	Harb
Harvey	Jackson
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Lastewka
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Manley	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuire	McLellan
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pagtakhan	Paradis
Peric	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Provenzano
Redman	Regan
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherer
Scott	Sgro
St-Jacques	St. Denis
Stewart	Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Valeri	Vanclief
Whelan	Wilfert
Wood — 103	

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)	Augustine
Bonwick	Bourgeois
Gagnon (Champlain)	Lalonde
LeBlanc	Maloney
Roy	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 10

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée.

*Les crédits***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1805)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 février, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 février, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion concernant les crédits, inscrite au nom de la députée de Halifax.

● (1810)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 246)

POUR

Députés

Blaikie
Desjarlais
Lill
Nystrom — 7

Comartin
Godin
Martin (Winnipeg Centre)

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Assad
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bailey
Barnes
Bellehumeur
Benoit
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Boudria
Brien
Brown
Byrne
Cannis
Carroll
Catterall
Charbonneau
Clark
Collenette
Crête
Cummins
DeVillers
Dion
Doyle
Drouin
Duceppe
Duplain
Elley
Eyking
Folco
Forseth
Fry
Galloway
Girard-Bujold
Goldring
Graham
Grey
Guarnieri
Guimond
Harb
Harvey
Hinton
Jackson
Johnston
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Keys
Knutson

Adams
Anders
Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bagnell
Bakopanos
Bélanger
Bennett
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Bonin
Bradshaw
Brisson
Bryden
Calder
Cardin
Castonguay
Chamberlain
Chatters
Coderre
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Dubé
Duncan
Eggleton
Epp
Finlay
Fontana
Fournier
Gagnon (Québec)
Gauthier
Godfrey
Goodale
Grewal
Grose
Guay
Hanger
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Jaffer
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan

Laframboise
Lastewka
Lebel
Leung
Longfield
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacAulay
Macklin
Malhi
Marceau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McGuire
McLellan
McTeague
Meredith
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pankiw
Paradis
Penson
Perron
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Price
Provenzano
Redman
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Rocheleau
Saada
Savoy
Schmidt
Sgro
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
St-Julien
Stewart
Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Whelan
White (North Vancouver)
Williams
Yelich — 215

Lancôt
Lavigne
Lee
Lincoln
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney
Manley
Mark
Matthews
McCallum
McKay (Scarborough East)
McNally
Ménard
Merrifield
Minna
Moore
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pagtakhan
Paquette
Parrish
Peric
Peschisolido
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Proulx
Rajotte
Regan
Richardson
Robillard
Rock
Sauvageau
Scherrer
Scott
Shepherd
Solberg
Spencer
St-Jacques
St. Denis
Strahl
Telegdi
Tirabassi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Wayne
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert
Wood

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)
Bonwick
Gagnon (Champlain)
LeBlanc
Roy
Augustine
Bourgeois
Lalonde
Maloney
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 10

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion rejetée.

Initiatives parlementaires

[Français]

À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 13, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE VERBALE

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.) propose: Que le projet de loi C-414, Loi instituant la Semaine de la prévention de la violence verbale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-414. Comme son nom l'indique, le projet de loi C-414 tend à désigner la première semaine du mois d'octobre chaque année comme la Semaine de la prévention de la violence verbale.

La violence verbale est souvent un élément important de la violence psychologique et cela comprend notamment le fait de blâmer les autres, de les ridiculiser, de les insulter, de jurer, de crier, d'humilier certaines personnes et de les qualifier de certains noms.

Si je présente ce projet de loi, c'est pour sensibiliser davantage les gens aux répercussions que les paroles ont dans notre société.

Nous devons reconnaître que la violence verbale a des coûts sur le plan psychologique et au niveau de l'éducation et de la santé et constitue le signe avant-coureur d'autres formes de violence.

Étant donné que les suicides et les meurtres récents de jeunes dans des écoles au Canada et à l'étranger sont directement liés à la violence verbale et à l'intimidation, en tant que parlementaires, nous devons absolument sensibiliser davantage les gens et développer les efforts de prévention et de sensibilisation à cette question avec les collectivités du pays.

La création d'une Semaine de la prévention de la violence verbale s'inscrirait dans les premières mesures à prendre, soit sensibiliser davantage les gens au sujet du terrible pouvoir des mots.

C'est surtout à la suite des initiatives lancées dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, qu'on a commencé à s'intéresser à cette question au niveau national. En 1998, Tami Martell de Milltown Cross, dans l'Île-du-Prince-Édouard, fondatrice de Walk for Talk, a retenu l'attention provinciale et nationale à la suite de sa décision de traverser à pied la province pour sensibiliser les gens à la gravité de la violence verbale. À l'automne de 1999, l'Île-du-Prince-Édouard a eu sa première Semaine de prévention de la violence verbale dans les écoles de la province et depuis, c'est devenu un événement annuel.

Lorsque j'ai soulevé cette question pour la première fois dans le cadre des initiatives parlementaires, j'ai reçu de nombreuses lettres d'appui d'organisations, de législateurs et de citoyens.

Si je pouvais résumer tout l'objectif du projet de loi, cela revient à une comptine que nous avons tous entendue sur les terrains de jeux voulant que les coups puissent faire mal, mais que les injures ne causent pas d'enflures. Depuis, il y a eu beaucoup de recherches et on a acquis beaucoup de connaissances et de sagesse sur toute cette question et on sait maintenant que si les coups peuvent faire mal, les injures peuvent également blesser.

L'agression verbale n'a souvent aucun témoin extérieur. Les gens n'ont pas d'oeil au beurre noir ni d'os brisés. Le comportement privé peut être très différent du comportement public ce qui fait qu'il est facile de nier la violence verbale et qu'il est très difficile de poursuivre les intéressés.

La violence verbale laisse des cicatrices invisibles et est souvent utilisée à des fins de contrôle par l'agresseur afin d'asservir sa victime, notamment dans le cadre de liens parentaux ou d'autres liens sociaux.

Selon des chercheurs, la violence physique n'est pas aussi répandue que d'autres types de violence dans les relations de violence chez les adolescents, et les agresseurs commencent habituellement par recourir à une violence verbale avilissante qui peut ensuite se transformer en des attentions physiques importunes, en viol par une connaissance et en d'autres genres de violence physique.

Bien qu'il n'y ait pas d'ecchymoses, d'os brisés ou d'oeil noirci, la violence verbale n'en a pas moins une incidence sur la santé physique.

Terry Kinney, professeur à l'Université du Minnesota, a mené des recherches sur les effets de l'agression verbale chez les gens et a constaté que le stress provoqué par l'agression verbale peut rendre une personne malade, car il peut affaiblir son système immunitaire.

Une étude récente parue dans *Psychology Today* révèle que les femmes soumises à un traumatisme émotif sont proportionnellement plus nombreuses que les autres femmes à faire état d'une mauvaise santé physique, et que ces problèmes médicaux sont remarquablement similaires à ceux que présentent les femmes victimes de violence physique.

Selon un chercheur de l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les travailleurs de la santé prennent plus souvent des congés de maladie et sont plus longtemps absents que les personnes occupant d'autres emplois, en partie à cause des niveaux élevés de violence verbale dont ils font l'objet au travail.

●(1815)

La violence verbale à l'endroit des enfants a des effets particulièrement dévastateurs. Les enfants sont tributaires des personnes dont elles sont le plus près sur le plan de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. S'ils se font dire dès la petite enfance qu'ils ne valent rien, ils le croiront. Ces sentiments négatifs peuvent être très difficiles à chasser plus tard dans la vie. Les enfants victimes de violence verbale peuvent acquérir une capacité restreinte de percevoir, de ressentir, de comprendre et d'exprimer des émotions.

Des recherches révèlent que les enfants victimes de violence sont proportionnellement plus nombreux que les autres à être victimes de violence plus tard dans la vie, deviennent eux-mêmes des agresseurs et/ou deviennent déprimés et autodestructeurs. Selon une étude de 1991 sur les effets de la violence verbale sur les enfants, des taux fréquents d'agression verbale de la part d'un parent se traduisent par une plus grande probabilité de violence physique, ou de comportement agressif ou délinquant chez l'enfant. Cette étude montre aussi que les problèmes affectent tous les groupes d'âge des deux sexes et toutes les familles, peu importe leur situation socioéconomique.

Initiatives parlementaires

Selon un projet de recherche mené dans le Maine, des enfants de huit ans dont on avait établi qu'ils terrorisaient fréquemment d'autres enfants étaient six fois plus susceptibles que d'autres d'être condamnés pour des crimes à l'âge de 24 ans. De plus, ces mêmes enfants sont cinq fois plus susceptibles que ceux qui ne terrorisent pas les autres d'aboutir avec un dossier criminel grave à l'âge de 30 ans.

Hier soir, au réseau anglais de la CTV, a été diffusé un excellent reportage sur l'intimidation, qui a fait le point sur ce problème sévissant dans tout le pays. La présente initiative parlementaire porte beaucoup sur cette question. L'intimidation par d'autres élèves a également été liée à la hausse du taux de décrochage, à une piètre estime de soi, à la rareté des amis, à des notes déclinantes et à l'augmentation des cas de maladie, sujets qui comptent parmi ceux qui ont été discutés hier soir.

Ce problème sévit aussi sur les lieux de travail et peut causer davantage de stress et d'anxiété, une perte de l'estime de soi et de la foi en ses capacités professionnelles, un comportement d'évitement, facteurs tous susceptibles de nuire au rendement professionnel, et cela comprend un nombre accru d'absences du travail, un effet néfaste sur les relations interpersonnelles et une perte de la satisfaction au travail.

La violence verbale ne touche pas seulement ceux qui en sont directement victimes; elle touche aussi ceux qui voient silencieusement leurs proches souffrir. Nous devons prendre conscience que l'abaissement et les critiques constituent aussi de la violence verbale. Les enfants et les adultes doivent apprendre à communiquer sans dégradation ni domination.

Je tiens à souligner que la violence verbale est la seule forme de violence qui n'a fait pas l'objet d'un intense programme de sensibilisation publique. D'autres formes d'agressions ou de violence, comme le viol par une connaissance, la violence familiale, les mauvais traitements infligés à des aînés, les mauvais traitements infligés à des enfants, les agressions sexuelles et les mauvais traitements infligés au conjoint sont déjà reconnus dans notre société comme étant des comportements inacceptables et ont fait l'objet de divers mécanismes visant à modifier le comportement des auteurs de ces actes et à aider les victimes. Il est capital que tous soient sensibilisés à la violence verbale, à ses effets dévastateurs à long terme ainsi qu'au fait qu'elle se transforme rapidement et fréquemment en violence physique.

Malheureusement, la population tarde à être sensibilisée à la question. Les médias nationaux et internationaux ont fait état d'un certain nombre de cas dramatiques de violence verbale. En janvier 2002, Thomas Junta a été condamné pour avoir battu à mort Michael Costin lors d'une séance d'entraînement de hockey de leurs enfants à Cambridge, le tout ayant commencé, comme chacun le sait à la Chambre, par un échange hostile entre les deux pères.

Un autre incident survenu dans les sports a attiré l'attention des Canadiens: une altercation qui s'est produite en 1979 à une partie de softball de filles à Albany, en Géorgie. Ray Knight, ancien joueur de troisième but des Reds de Cincinnati et directeur, s'est livré à un échange d'insultes fort agité avec le père d'une autre fille. M. Knight a fini par frapper l'autre père et il a été inculpé. Mais le tout a commencé par la violence verbale.

• (1820)

C'est un problème très grave dans le hockey mineur partout au Canada. Il arrive que des parents des deux sexes, des gens qui, loin de la patinoire, ne cèdent pas à ce genre de comportement, lancent des injures à des arbitres de 12 ou 13 ans.

La violence verbale est également un problème de plus en plus grave dans nos écoles, ce qui sème la peur chez les enseignants comme chez les élèves. Des incidents récents de suicide et de tir d'arme à feu sur des jeunes, au Canada comme à l'étranger, sont liés à la violence verbale et à l'intimidation. L'horrible incident survenu à l'école secondaire de Columbine, où 12 élèves et un enseignant ont été tués par des adolescents qui ont ensuite retourné leurs armes contre eux-mêmes, a été attribué en grande partie à la violence verbale infligée à ces deux garçons par leurs compagnons.

Je crois que nous pouvons prévenir ce qui est devenu chose presque courante à l'école: la violence, le suicide et l'utilisation d'armes à feu. Par une meilleure information, nous pourrions mieux comprendre comment prévenir la violence verbale et, du même coup, ses effets à long terme.

En choisissant la première semaine d'octobre pour tenir cette Semaine de prévention de la violence verbale, nous donnerons aux administrateurs, enseignants et membres du personnel du système d'éducation le temps de préparer des initiatives greffées sur le programme d'études et d'encourager les élèves à participer à des activités de prévention de la violence verbale. Ces activités aideront à faire comprendre aux jeunes qu'ils doivent traiter les autres comme ils voudraient eux-mêmes être traités, c'est-à-dire avec bienveillance et respect.

Une organisation américaine appelée Words Can Heal s'inscrit dans le droit fil de la campagne de sensibilisation à la violence verbale. Cette organisation, créée en 2001 peu après la publication d'un sondage national indiquant que 90 p. 100 des Américains reconnaissent que la violence verbale et les ragots étaient un problème dans les écoles, à la maison et au travail, est le fruit d'un effort national. Words Can Heal est une campagne médiatique et éducative visant à éliminer la violence verbale, à freiner les ragots et à promouvoir le pouvoir curatif des mots pour le maintien de meilleures relations à tous les niveaux. Son conseil d'administration comprend des politiciens et des diplomates de premier rang, des chefs de direction parmi les plus influents de Wall Street, des membres du clergé, des vedettes de Hollywood et des leaders communautaires.

Cette campagne américaine illustre bien la nécessité d'une action gouvernementale et le besoin de sensibilisation. Il y a quelques bons programmes de prévention de la violence verbale au Canada, mais une semaine nationale de sensibilisation donnerait plus de résultats au plan de la coordination des programmes de sensibilisation d'un bout à l'autre du Canada et de la médiatisation de cette importante question.

Des électeurs et des organisations dans ma province et dans tout le Canada appuient fortement le projet de loi. Ce projet de loi d'initiative parlementaire peut en effet contribuer à sensibiliser davantage de gens aux effets de la violence verbale en les aidant à mieux se renseigner sur les effets des mots, ce qui pourrait en inciter à réfléchir avant de parler et d'agir.

Le projet de loi peut aussi contribuer à faire valoir de meilleures habiletés en matière de résolution de conflits. Je crois que de telles habiletés sont plus nécessaires que jamais dans le monde bouleversé où nous vivons.

Enfin, le projet de loi pourrait ouvrir un meilleur accès à l'information aux victimes et aux auteurs de violence verbale et aider les Canadiens à aller chercher l'aide professionnelle dont ils ont besoin.

Initiatives parlementaires

Il s'agit certainement d'une préoccupation de plus en plus vive chez les Canadiens et dans le monde entier. J'ai parrainé ce projet de loi en espérant qu'il réussirait à capter l'attention et à éveiller la sensibilité de mes collègues parlementaires au sujet de la gravité de la violence verbale dans nos communautés, dans nos maisons et dans nos écoles, et de l'importance de sensibiliser davantage les gens à cette importante question.

• (1825)

Ce projet de loi n'a pas pu faire l'objet d'un vote, mais je presse mes collègues ici présents de réfléchir à l'importance de la question et de faire en sorte que notre société prenne au sérieux les auteurs et les victimes de violence verbale dans l'avenir.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au nom des électeurs de Surrey-Centre pour appuyer le projet de loi C-414, Loi instituant la Semaine de la prévention de la violence verbale. Ce projet de loi est parrainé par le député de Hillsborough, que j'aimerais féliciter pour son travail.

Si ce projet de loi est adopté, la première semaine du mois d'octobre sera reconnue comme la Semaine nationale de la prévention de la violence verbale. Cela permettrait de sensibiliser les Canadiens à cette question puisque bon nombre d'entre eux semblent ne pas être très au courant des effets dévastateurs de la violence verbale.

Tout au long des années 1990, le mouvement prônant la rectitude politique nous a fait prendre conscience à tous du pouvoir des mots. Nous pouvons bien sûr être d'accord ou non avec la politique, mais le message qui en ressort, c'est que les mots dont nous nous servons sont puissants. La violence verbale est beaucoup plus qu'une simple question de rectitude politique.

Richard Krugman a défini la violence verbale comme étant «le fait de rejeter, feindre d'ignorer, critiquer, isoler ou terroriser des enfants, mesures qui ont toutes pour résultat de miner leur estime de soi».

C'est une question qui va au coeur même de notre société. Ce n'est pas seulement malséant, cela fait du mal aux victimes. Les insultes, les propos discriminatoires et les moqueries font mal. Qu'il s'agisse d'un doigt d'honneur pointé au cours d'une altercation provoquée par la rage au volant, de jurons, de propos humiliants, de menaces ou d'intimidations faites auprès des enfants, cela fait mal. Personne n'a le droit de faire preuve de violence, qu'il s'agisse d'une belle-mère face à sa belle-fille ou d'une personne riche face à une personne pauvre, comme c'est le cas dans certaines sociétés ou certaines cultures. Tout cela fait mal.

La violence verbale est à la base de la violence familiale, de la violence au foyer et des autres formes de violence. Des familles fortes font des collectivités fortes et des collectivités fortes font une nation forte. Pour renforcer les familles, nous devons exercer notre responsabilité morale en vue de prévenir la violence familiale. Pour prévenir la violence familiale, nous devons nous pencher sur les causes profondes de la violence au sein des familles, c'est-à-dire la violence verbale.

Des mots doux et courtois apaisent les gens. Ils calment et adoucissent les relations entre les personnes. Ce qui fait la supériorité des humains par rapport aux animaux est l'évolution du langage. Alors pourquoi ne pas utiliser des mots qui plaisent aux autres et adoucissent les relations interpersonnelles au lieu de mots qui blessent? Les mots que nous prononçons ne doivent pas être durs, parce qu'il se pourrait bien que nous ayons à les ravalier un jour.

Au travail, des mots tels que «merci» et «pardon» comptent beaucoup. Nous savons tous que, pour être respecté, il faut d'abord respecter les autres. Dire bonjour ou souhaiter bonne journée à quelqu'un dans un autobus, un ascenseur ou dans un endroit public peut le mettre de bonne humeur pour la journée. Ce qui caractérise un pays c'est la façon dont ses habitants se parlent. La manière de s'adresser à la personne qui est de l'autre côté du comptoir illustre la qualité du service qui est fourni.

J'étais à Salt Lake City il y a quelque temps. J'ai rendu visite à un ami hospitalisé. J'ai été impressionné par la manière dont on abordait les visiteurs à l'hôpital. Je n'ai jamais vu autant de respect et d'humilité. Cela m'a fait une forte impression.

D'une façon générale, la violence verbale est assez répandue et les statistiques montrent qu'elle est en hausse.

• (1830)

Selon une étude, trois millions d'enfants américains sont victimes de violence verbale. Si les mêmes proportions s'appliquent au Canada, cela voudrait dire qu'environ 300 000 de nos enfants sont victimes de violence verbale. Ces chiffres sous-estiment vraisemblablement la prévalence de la violence verbale, parce que des adultes aussi en sont victimes.

La violence verbale a de graves répercussions sur les enfants. D'ailleurs, toutes les formes de violence sont un mal social. Comme le député l'a mentionné, la violence verbale ou la violence sous toutes ses formes est un mal social qui touche de nombreuses composantes de notre société. Les cours d'école, les milieux de travail, les foyers et les rues sont tous des endroits où l'on peut entendre des railleries, des insultes et même des injures. Quand cela se produit, les effets sont dévastateurs pour les victimes.

Nous avons été nombreux à voir l'horreur des attaques meurtrières survenues à Columbine, au Colorado, et à Tabor, en Alberta. Même si rien ne peut excuser ce que ces adolescents ont fait, ces incidents puisaient leur source dans les paroles d'intimidation et les injures proférées à l'école.

La violence verbale et diverses formes de cruauté peuvent mettre en branle une spirale de violence qui, dans ces deux cas, a mené à la perte tragique de vies. Ce sont surtout ces cas extrêmes qui reçoivent l'attention des médias.

Parmi les sujets qui reçoivent moins d'attention, notons ceux des enfants qui ont peur d'aller à l'école, des travailleurs qui prennent des congés de maladie et des femmes et des maris qui souffrent à cause de la violence familiale, du stress et des problèmes de santé provoqués par l'intimidation verbale et les humiliations.

La circonscription de Surrey-Centre a connu sa part de tragédies ainsi que les effets corrosifs de la violence verbale et de l'intimidation à l'école.

Hamed Nastoh s'est suicidé à 14 ans parce qu'il ne pouvait plus supporter les railleries incessantes de ses camarades de classe. Sa mère, en fait toute la famille, était évidemment dévastée lorsque je l'ai rencontrée en mars 2000 pour lui exprimer ma sympathie et pour tâcher de comprendre ce qui avait poussé Nastoh à s'enlever la vie.

Plus récemment, la mère de Nastoh a expliqué à un journal local que la sensibilisation représentait la meilleure arme contre les brutes et la violence. Convaincue de cela, elle s'est unie à deux autres mères de l'endroit dont les enfants étaient morts de causes que l'on aurait pu éviter.

Initiatives parlementaires

Ensemble, elles ont formé un organisme appelé Angels in Heaven, qui permet aux parents ayant perdu un enfant de se soutenir mutuellement. C'est le genre d'organisme qui pourrait profiter d'une semaine de la prévention de la violence verbale pour renseigner la population sur les effets néfastes de la violence verbale.

Un autre exemple d'initiatives locales nous vient de l'Île-du-Prince-Édouard, où Tami Martell a entrepris une marche en 1998 parce que l'un de ses six enfants avait été victime de violence verbale. C'était après avoir rédigé, en 1997, un rapport intitulé «Un rapport d'information reconnaissant l'existence de la violence verbale au Canada».

Fruit d'un travail de 18 mois, ce rapport contenait plusieurs recommandations s'adressant aux gouvernements provinciaux et aux commissions scolaires: établissement d'un code de comportement pour les écoles interdisant toute violence physique, sexuelle, verbale ou psychologique, affichage d'un code de comportement bien en vue dans les écoles, inclusion d'un segment sur la violence verbale dans les cours sur la santé et la vie de famille et mise sur pied, par les commissions scolaires, d'un système normalisé de consignation et de classement des incidents de violence dans les écoles. Si les recommandations de M^{me} Martell étaient mises en pratique dans les écoles, elles feraient une énorme différence.

Une semaine nationale de la prévention de la violence verbale donnerait aux Canadiens l'occasion de s'instruire sur le sujet et d'instruire les autres. Ils prendraient le temps de réfléchir aux conséquences de leurs actes pour les autres. Les auteurs d'actes de violence verbale et leurs victimes sauraient où trouver de l'aide, et le problème serait mieux connu du public.

• (1835)

Je prie tous les députés d'appuyer ce projet de loi. En fait, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, puisque cette motion ne fera pas l'objet d'un vote car le consentement unanime a été refusé, cela veut dire qu'on peut débattre de ce projet de loi, mais cela n'aboutira à rien. Il est déplorable qu'à la Chambre, on fasse des débats, des discours sur des sujets qui n'aboutissent pas.

C'est un autre exemple, ces sujets du fonctionnement du parlementarisme et de la revalorisation du travail du député, qu'il faudra examiner de très près, parce que cela commence à ressembler beaucoup plus à l'émission de Janette Bertrand, *Parler pour parler*, qu'à des débats de parlementaires, qui font un travail sérieux et qui présentent un projet de loi qui mérite que leurs collègues se prononcent. Qu'on soit pour ou contre, il faut que nos électeurs, ceux qui votent pour nous, qui nous nomment à titre de représentants, sachent quelle est notre façon de penser concernant un projet de loi ou un autre.

Aujourd'hui, on étudie le projet de loi C-414. Je suis heureux d'intervenir, car on ne parlera jamais suffisamment de toute la question de la violence sous quelque forme que ce soit. Ce projet de loi traite de la violence sous forme verbale. Il s'agit de désigner une semaine, la première semaine du mois d'octobre, comme étant la Semaine de la prévention de la violence verbale. Je pense que

personne dans cette enceinte ne peut être contre un tel projet de loi. Ce serait de s'opposer à un principe que tout le monde approuve, c'est-à-dire qu'il y en a trop et qu'il ne devrait pas y avoir de violence verbale.

On vit dans une drôle de société lorsqu'il faut instaurer une Semaine de la prévention de la violence verbale, alors que tous devraient être d'accord pour dire qu'il ne devrait pas y en avoir et qu'il y en a trop. Tous reconnaîtront que la violence verbale est le premier pas avant la violence physique. Ici, d'une certaine façon, on recherche, par des législations ou par une façon de faire, à atteindre un objectif de tolérance zéro eu égard à la violence physique. Toutefois, il faut commencer quelque part. Et de toute façon, il est utopique de penser qu'on peut atteindre cette tolérance zéro en ce qui a trait à la violence physique.

Quand même, il faut commencer quelque part. Je crois très sincèrement que la violence verbale est un début. Il va de soi qu'il faut la prévenir. Je sais que dans certaines provinces, notamment au Québec, il y a déjà de la publicité, un programme en matière de prévention de la violence verbale, surtout dans les écoles. On en voit même dans les cinémas quelquefois. À mon avis, c'est très productif.

Avoir une Semaine de la prévention de la violence verbale pour faire de l'éducation, pour en discuter, serait très positif. On pourrait favoriser les échanges ou en parler davantage avec les groupes de jeunes. Bien souvent, la violence verbale commence très jeune; elle commence dans les écoles, dans les corridors d'école, dans les jeux.

Tout à l'heure, je disais qu'on est une drôle de société, qu'on tolère bien des choses. Justement, dans les jeux, dans le hockey, dans le sport amateur, il y a beaucoup de violence verbale. Quelquefois, il faut aller dans des arénas pour constater que les parents encouragent une certaine violence chez leurs enfants qui participent à des sports. Les parents utilisent beaucoup la violence verbale. Je sais qu'il y a l'esprit compétitif, et ça, c'est sain, il faut être compétitifs. On est en politique et on est tous compétitifs, ici. Toutefois, il y a quand même un seuil à ne pas franchir. Sincèrement, je crois que certains parents ne connaissent pas le seuil à ne pas franchir eu égard à la violence verbale dont ils font usage dans les arénas.

Avec une Semaine de la prévention de la violence verbale, on pourrait peut-être sensibiliser les parents impliqués dans le sport amateur et aussi dans le hockey, même professionnel. Il faut aller au Forum assister à des matchs pour se rendre compte qu'il y a de la violence verbale. Si on est proche de la glace, de temps en temps, on se rend compte qu'il y a également de la violence verbale sur la glace.

C'est un problème de société qui est important, puisque cette violence peut conduire, un jour ou l'autre, à la violence physique, comme en ont fait part les collègues qui m'ont précédé.

• (1840)

Lorsqu'on regarde la violence sous toutes ses formes, verbale entre autres puisque c'est le sujet du projet de loi qui est devant nous, cela soulève la question de la violence tolérée à la télévision. Il y a également la violence verbale tolérée dans les films. Il faudrait qu'un jour on se penche et qu'on s'attarde sur cette violence et sur le fait qu'on l'encourage. Peut-être qu'une semaine de la prévention de la violence verbale serait toute indiquée pour que ces gens réalisent qu'ils ne sont peut-être pas sur un chemin souhaitable. À un moment donné, il faut mettre des balises et ne pas les dépasser.

Initiatives parlementaires

Tantôt, le député a semblé établir une certaine similitude entre la violence verbale et le taxage dans les écoles. Il faut vraiment faire une distinction très importante parce que le taxage est de la violence physique; ce n'est pas une violence verbale. Celui qui fait du taxage a dépassé la violence verbale, puisqu'il est rendu à un acte. Il dit: «Amène-moi dix piastres, ou je te casse les deux jambes.» C'est du taxage et c'est une violence physique; on ne peut plus considérer cela comme de la violence verbale.

À tout événement, pour en revenir au projet de loi C-414, je pense que nous pourrions avoir cette semaine pour les jeunes, mais aussi pour les personnes plus âgées. Il y a une certaine violence verbale entre les enfants et les personnes âgées. Même dans le milieu hospitalier, il peut y avoir une certaine violence verbale à l'endroit des personnes âgées. Je pense que les gens ne le font pas méchamment, mais à un moment donné, par fatigue, par stress ou pour toute autre raison, on passe à un acte, on passe à un niveau supérieur, soit celui de la violence verbale. Au fur et à mesure, cela engendre une violence qui peut déboucher sur de la violence physique.

On pourrait avoir une semaine pour prendre connaissance de tout cela et se documenter sur la question. Je pense que ce serait souhaitable. Ce serait une chose productive pour les OSBL, pour les groupes qui s'occupent des jeunes et des moins jeunes, pour ceux qui s'occupent des personnes âgées.

Je conclurai en disant que c'est beau de penser à une semaine de prévention de la violence verbale, mais je crois qu'il faut que cela soit appuyé par des deniers publics. Si on veut que ce soit productif, si on y croit, si on veut faire de la prévention—je pense qu'un dollar de prévention fait économiser beaucoup d'argent au niveau de la santé, au niveau des psychologues, au niveau criminel pour les pénalités et les infractions physiques—dans un premier temps, on devrait peut-être se prononcer sur une semaine de prévention de la violence verbale. Éventuellement, peut-être pas aujourd'hui mais à un autre moment donné, il faudrait également prévoir d'appuyer cela par des deniers publics pour véritablement entrer dans les sphères de la société. On pourrait toucher les groupes où il y a le plus de violence verbale et faire un travail de prévention pour avoir moins de problèmes dans la société en général.

• (1845)

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur ce projet de loi, mais après avoir entendu les diverses interventions ainsi que les raisons énoncées par le député de Hillsborough pour justifier le dépôt de ce projet de loi, mon esprit était en ébullition.

On peut facilement imaginer que, lorsque j'étais jeune, j'étais en fait ce que je suis aujourd'hui, mais en miniature. J'avais la même forme et la même configuration globale. Je dois donc avouer que j'ai fait l'objet de beaucoup de taquineries. Aujourd'hui, on parlerait plutôt de violence verbale. Quand j'y repense aujourd'hui, je me rends compte que j'ai été traité de façon bien injuste. Je ne m'en rendais pas compte à ce moment-là, mais, lorsque j'y repense aujourd'hui, je suis étonné de la cruauté dont certains enfants ont fait preuve à mon égard.

Je me souviens du jour où notre école a fermé ses portes. La petite école de campagne que je fréquentais regroupait, dans une seule grande salle, un enseignant et des élèves de la première à la huitième année. L'école a dû fermer ses portes parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'étudiants. J'étais un gros gars de la ferme. Je pesais

déjà près de 180 livres en huitième année. Vous pouvez vous imaginer.

On nous a par la suite envoyés par autobus à la grande école de la ville. Ces enfants de la ville étaient vraiment sans pitié, non seulement parce que nous étions de pauvres agriculteurs, mais aussi parce que j'avais, selon moi, une extraordinaire ligne aérodynamique. Les autres n'étaient pas du même avis.

Il m'est arrivé bien des choses. Je n'entrerai pas dans les détails, mais en écoutant le débat de ce soir, de nombreuses choses que j'avais oubliées depuis longtemps me sont revenues à la mémoire. Je suis passé à autre chose.

J'ai eu beaucoup d'aide de mes parents qui m'ont encouragé par leur exemple et leurs bonnes paroles. Ils m'ont aidé à regagner la confiance en moi qui avait été beaucoup affaiblie, non seulement par les élèves, mais aussi par le professeur.

Je me souviens de ma neuvième année. J'étais ignorant alors; je suis prêt à l'admettre. Les jeunes d'aujourd'hui auront du mal à le croire, mais c'était à une époque où la télévision n'existait pas encore. Je n'avais jamais assisté à une partie de football de ma vie et, comme la télévision n'avait pas encore été inventée, je ne savais pas ce qu'était le football.

Comme je l'ai dit plus tôt, j'étais alors à l'école de la ville. Par une magnifique journée d'automne, le professeur de gymnastique nous a dit que nous allions jouer au football. Je ne savais pas à quoi m'attendre. Vraiment pas. Personne ne m'a rien expliqué. Nous devions tout simplement jouer au football.

Je présume que les autres jeunes de cette 9^e année se sont rendu compte que j'étais ignorant. Ainsi, personne n'a pris la peine de me couvrir, car je ne présentais aucune menace. Toujours est-il que j'ai appris plus tard, lorsque le quart arrière m'a lancé le ballon. J'étais assez intelligent pour l'attraper et je me suis mis à courir. Comme tout le monde peut l'imaginer, ce devait être tout un spectacle. J'ai couru le plus rapidement possible et j'ai fait un touché, mais à la mauvaise extrémité du terrain. J'ignorais que je courais vers le mauvais côté. Je pensais que les gars qui me criaient après m'encourageaient à courir plus vite. En rétrospective, c'était très gênant.

Cependant, je me rappelle encore le professeur. Je ne mentionnerai pas son nom, même si je présume que, à la Chambre, je pourrais le faire. Je me souviens toujours de son nom. Il s'est approché de moi et m'a flanqué un grand coup de pied. J'avais mal au derrière. J'étais humilié et blessé, mais, comme d'habitude, j'ai tourné cela à la blague et j'en ai ri.

Je suis certain d'être le seul à se rappeler cet incident après tant d'années, mais il s'agissait là d'une forme de violence. Je présume que, aujourd'hui, je poursuivrais le gars en justice. Non, je ne le ferais pas, mais c'est le genre d'incident qui risque d'avoir des conséquences terribles. Heureusement, j'avais la chance d'avoir des parents qui prévenaient entièrement les conséquences que ce genre d'incident aurait pu entraîner.

Je me souviens d'un autre incident où ces jeunes faisaient délibérément un pas vers moi. L'un d'eux s'approchait très près de moi et avançait d'un pas. Comment réagit-on naturellement? On fait un pas en arrière parce qu'il s'approche de trop près. À mon insu, un autre gars s'était agenouillé derrière moi, et je me suis retrouvé par terre, et ils ont ri. Ils trouvaient cela drôle. Je présume que ce l'était. Ce devait être hilarant. Je souhaiterais aujourd'hui avoir cette scène sur vidéocassette. C'était de la violence à son pire.

Initiatives parlementaires

● (1850)

Comme je l'ai dit, le meilleur antidote contre la violence verbale est venu de mes parents. Un jour, j'ai fait quelque chose de stupide à la ferme. Je n'ennuierai pas les députés en donnant des détails, mais j'ai brisé une pièce d'équipement agricole par pure négligence. Mon père aurait eu toutes les raisons du monde de m'engueuler parce que nous n'avons pu utiliser cette machine pendant un certain temps et les réparations ont été coûteuses. Au lieu de cela, mon père m'a dit: «Ken, la prochaine fois, tu devrais prendre un peu plus de temps.»

Je me souviens clairement de cet incident. Mon père, que j'aime beaucoup, a eu 90 ans il y a quelques mois. Il n'était pas fâché. Il ne m'a fait subir aucune violence verbale ni aucune autre forme de violence. Il m'a simplement conseillé de prendre un peu plus de temps, et c'était un très bon conseil. La façon dont il a agi a fait reposer tout le fardeau sur moi. S'il m'avait frappé ou engueulé, nous aurions eu une bonne vieille querelle, et il en aurait été tout aussi responsable que moi, mais il a tellement bien agi. Je ne sais pas où il a acquis cette sagesse, mais il était vraiment sage.

Mon collègue de Hillsborough a eu l'idée de porter le problème de la violence, verbale ou autre, à l'attention des Canadiens, et c'est un objectif fort louable.

Comme les députés le savent, j'ai eu l'avantage d'enseigner au niveau secondaire pendant quatre ans. J'ai ensuite enseigné au niveau collégial pendant 27 ans avant d'arriver ici. La différence entre cet endroit et les collèges est que, ici, personne n'écoute et personne n'apprend quoi que ce soit. Je ne devrais pas dire cela. C'est différent. Cependant, durant mes années d'enseignement, mes expériences passées m'ont aidé à comprendre les jeunes qui, pour une raison ou une autre, étaient victimes de mépris et de violence.

L'initiative est bonne. Elle aiderait à mettre cette question en relief. On doit mettre fin au cycle de la violence qui se perpétue de génération en génération. Si nous pouvons attirer l'attention des Canadiens sur ce problème et les amener à se rendre compte à quel point des paroles peuvent être blessantes, j'espère que, au fil du temps, les gens apprendront à se respecter profondément les uns les autres.

Je ne puis m'empêcher de penser à quelque chose d'autre qui s'est produit il y a un peu plus d'un an et qui m'a blessé probablement tout autant. Je vais en parler aussi gentiment que possible. Au cours de la campagne électorale, nos adversaires politiques ont tenu à l'égard de notre parti des propos très blessants.

Je suis fier de ce que mes enfants ont travaillé avec des organismes d'aide humanitaire un peu partout dans le monde. Une des photos que je chéris le plus est celle de mon fils et de sa femme, en nouveaux mariés, au Rwanda, entourés d'environ 400 beaux petits enfants noirs dont les parents ont été tués lors de l'horrible holocauste qu'a connu ce pays. Et voilà que quelqu'un est assez insensible pour me traiter de raciste. Cela blesse. C'est de la violence adulte. C'est de la violence verbale au niveau adulte et cela donne un mauvais exemple aux enfants et aux jeunes de notre pays quand cela vient de nos propres leaders.

J'aimerais que nous puissions dépasser cela. J'aimerais que nous puissions discuter honnêtement et franchement sans porter de fausses accusations ni nous attaquer les uns les autres verbalement ou autrement. Bâtissons une société sur le respect et un amour véritable les uns envers les autres, en faisant passer les intérêts et le bien-être d'autrui avant les nôtres.

● (1855)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-414 vise à sensibiliser la population aux conséquences négatives de la violence verbale dans nos collectivités, nos écoles et nos milieux de travail. Le projet de loi désignerait la première semaine d'octobre de chaque année comme la Semaine de la prévention de la violence verbale à l'échelle du Canada.

Je félicite le député du dévouement et de la perspicacité dont il a fait preuve en soumettant cette importante question à la Chambre. Je sais que bon nombre de députés voudront, comme moi, le remercier du rôle qu'il a joué en amenant aujourd'hui sur le tapis cette question trop souvent oubliée.

Les Canadiens devraient pouvoir vivre dans un milieu exempt de tout comportement humiliant, avilissant et préjudiciable, dans un milieu où le respect et la dignité sont valorisés au sein des familles, entre voisins et amis et dans l'ensemble de la société.

Le gouvernement du Canada appuie l'intention du projet de loi. Je suis certain que tous les députés souscrivent à l'objectif valable qui consiste à sensibiliser davantage les gens à ce mal évitable.

La violence verbale a des répercussions profondes sur le plan émotif. Elle peut miner la confiance de quelqu'un et empêcher certaines personnes de s'épanouir pleinement dans notre société. Elle a des répercussions sur les familles, mais aussi sur nos collectivités partout au Canada. Les effets préjudiciables de la violence verbale sont reconnus comme étant graves et d'une vaste portée.

La violence verbale est une question de pouvoir. En sont généralement victimes les personnes les plus vulnérables de la société, notamment les jeunes, les personnes âgées, les déficients mentaux ou les personnes physiquement handicapées, et les nouveaux immigrants. En quelques mots, en sont victimes ceux qui ne peuvent pas y échapper.

La violence verbale est souvent un aspect important d'une relation de violence. Les relations de violence ne laissent pas toutes des stigmates visibles. Il arrive parfois que les dommages causés par ce type de violence soient intériorisés par les victimes et qu'ils aient des effets préjudiciables de longue portée sur leur estime de soi, comme nous venons de l'entendre dire. Les statistiques montrent effectivement que les personnes les plus dépendantes et les plus démunies dans la société sont souvent victimes de violence psychologique.

La violence verbale se manifeste parfois par des déclarations témoignant d'une certaine étroitesse d'esprit et dirigées contre les minorités visibles. Cette forme de violence a des effets préjudiciables non seulement pour les personnes visées, mais pour l'ensemble de la société canadienne.

Que peut faire le gouvernement du Canada pour régler ce grave problème? Des dispositions législatives sont déjà en place pour enrayer les formes les plus graves de la violence verbale en société et sur les lieux de travail. Le Code criminel comporte des dispositions visant à punir les auteurs de menaces verbales graves dirigées contre autrui.

La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit le harcèlement en milieu de travail pour tout motif de distinction illicite. La Commission canadienne des droits de la personne a notamment pour mission de sensibiliser la population au problème du harcèlement, dans un but préventif.

Initiatives parlementaires

Des programmes de gestion de la colère ont été élaborés à l'intention des délinquants, jeunes et adultes confondus. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents prévoit des mesures d'intervention précoce pour aider les jeunes délinquants à reconnaître les torts subis par leur victime, et les amener à trouver des moyens de canaliser autrement leur colère.

Mais les lois à elles seules ne suffisent pas. La violence verbale peut prendre de nombreuses formes n'incluant pas nécessairement des menaces de violence ou des comportements criminels. Les réflexions dégradantes, par exemple les insultes, les railleries et les injures, bien que ne correspondant pas nécessairement à un comportement criminel, témoignent néanmoins d'une volonté de rabaisser, de diminuer et d'humilier la personne qui en est la cible.

Il est indispensable de protéger les enfants, autant que faire se peut, contre toutes les formes de violence verbale. Les enfants passent une bonne partie de la journée à l'école. Des études de plus en plus nombreuses confirment que l'intimidation par la violence verbale n'est pas sans effets préjudiciables sur le développement socio-affectif des jeunes.

• (1900)

L'intimidation cause souvent de la peur, de la détresse et des dommages qui font que les enfants qui en sont victimes se sentent seuls et mal acceptés à l'école. Ils risquent aussi davantage d'être malheureux et de manquer d'estime de soi. Paradoxalement, ils risquent davantage eux-mêmes de rudoyer les autres.

Toutefois, l'intimidation et les problèmes de sécurité à l'école relèvent surtout de la compétence des provinces et des territoires. Ceux-ci ont déjà pour plusieurs établi leur propre programme de règles contre la violence verbale à l'école.

Dans bien des cas, la victime reste silencieuse pendant que l'abuseur répète son manège. Si l'on n'y voit pas, la violence ne s'en va pas avec le temps; elle ne fait qu'empirer.

Le gouvernement croit important de conscientiser les gens au problème de la violence verbale et de contribuer à le régler. En fait, nous avons adopté avec nos partenaires provinciaux et territoriaux des stratégies visant à réduire l'incidence de la violence verbale et à offrir une certaine protection à ceux qui en sont les victimes.

Ces stratégies comprennent notamment des initiatives visant à lutter contre les conditions sociales qui trouvent souvent leur expression dans la violence verbale. Ces initiatives vont de campagnes d'éducation de la communauté et de l'école sur la nature et les conséquences néfastes de la violence émotionnelle à des programmes visant à promouvoir la sécurité et les comportements non violents à l'école, au travail et dans la communauté, en passant par des programmes de traitement et d'aide aux personnes qui vivent dans un milieu émotionnellement violent.

La violence verbale est de plus en plus considérée comme une forme de violence qui peut avoir des conséquences dévastatrices pour ses victimes. On peut et on doit faire plus pour réduire l'incidence de la violence émotionnelle et pour protéger les plus vulnérables de notre société contre les torts durables que cette violence risque de causer. En fait, en tant que gouvernement responsable, nous voulons trouver le meilleur moyen de contrer les effets néfastes de la violence verbale. Il n'est pas inutile à cet égard de conscientiser les gens, de promouvoir l'éducation et d'encourager le respect de la dignité humaine.

Le gouvernement appuie l'intention du projet de loi, mais croit que la voie législative n'est peut-être pas la meilleure façon de résoudre ce problème social. Nous préférons continuer de chercher, en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, notamment, les meilleurs moyens de contrer les effets néfastes de la violence verbale.

• (1905)

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je vais clore le débat en rappelant ce que j'ai dit au tout début de mon intervention, soit que le débat portait sur une question très importante pour la société canadienne. J'exhorte tous les parlementaires et tous les Canadiens à réfléchir à son impact dans leur vie quotidienne.

Il existe peut-être d'autres façons de sensibiliser la population à cette question fort importante. Évidemment, le projet de loi ne visait pas à éliminer la violence verbale. Il ne s'agissait que d'une petite mesure pour sensibiliser davantage la population. Je suis naturellement très déçu que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ait décidé que ce projet de loi n'allait pas faire l'objet d'un vote. Je suis également déçu de ne pas avoir obtenu le consentement unanime de la Chambre.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous mes collègues qui ont appuyé le projet de loi. Grâce à ce débat, nous avons peut-être réussi dans une petite mesure à sensibiliser la population à cette importante question. Un jour, la question sera peut-être abordée de nouveau à la Chambre des communes. D'autres législateurs canadiens saisiront peut-être l'occasion de faire avancer cette cause. Peut-être même que le nombre de cas de violence verbale diminuera au sein de notre société dans les jours, les mois et les années à venir.

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[Français]

Puisqu'il est 19 h 8, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 9.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 12 mars 2002

AFFAIRES COURANTES		Mme Meredith.....	9534
Réponse du gouvernement à des pétitions		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Regan.....	9507	Le parc du Mont-Mégantic	
Les comités de la chambre		M. Binet.....	9536
Comptes publics		La pornographie juvénile	
M. Williams.....	9507	M. Grewal.....	9536
Pétitions		Les Jeux d'hiver paralympiques de 2002	
Le programme de défense antimissiles		M. Malhi.....	9536
M. Blaikie.....	9507	Les prix littéraires	
Questions au <i>Feuilleton</i>		M. Tirabassi.....	9536
M. Regan.....	9507	L'intimidation	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Mme Neville.....	9536
Les crédits		L'Association canadienne des policiers	
Jour désigné—La sécurité nationale		M. Thompson (Wild Rose).....	9537
M. MacKay.....	9507	La déficience intellectuelle	
Motion.....	9507	Mme Folco.....	9537
Recours au Règlement		La déficience intellectuelle	
La motion du jour désigné		Mme Dalphond-Guiral.....	9537
M. Gauthier.....	9508	Roland Pinsonneault	
M. White (Langley—Abbotsford).....	9510	M. Bertrand.....	9537
M. Blaikie.....	9510	Le Service correctionnel du Canada	
M. Regan.....	9511	Mme Yelich.....	9537
M. MacKay.....	9511	L'Association canadienne des policiers	
M. White (Langley—Abbotsford).....	9512	M. Harb.....	9538
M. Mayfield.....	9513	Les armes nucléaires	
M. Harris.....	9514	M. Blaikie.....	9538
Les crédits		L'Association canadienne des policiers et des policières	
Jour désigné—La sécurité nationale		M. Bellehumeur.....	9538
Motion.....	9514	Les sports	
M. MacKay.....	9514	M. Reed.....	9538
Mme Grey.....	9515	L'Association canadienne des policiers	
M. McNally.....	9517	M. Hill (Prince George—Peace River).....	9538
M. Cannis.....	9517	Le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent	
M. Myers.....	9518	M. Harvey.....	9539
M. MacKay.....	9519	L'Association canadienne des policiers	
M. Lee.....	9520	M. Goldring.....	9539
M. Strahl.....	9521	QUESTIONS ORALES	
M. MacKay.....	9522	Les subventions et les contributions	
M. Sorenson.....	9522	M. Reynolds.....	9539
M. MacKay.....	9524	M. Boudria.....	9539
M. White (Langley—Abbotsford).....	9524	M. Reynolds.....	9539
M. McNally.....	9525	M. Boudria.....	9539
M. MacKay.....	9526	M. Reynolds.....	9539
M. Bachand (Saint-Jean).....	9526	M. Boudria.....	9540
M. McNally.....	9527	M. Jaffer.....	9540
M. Laframboise.....	9528	M. Boudria.....	9540
M. Bachand (Richmond—Arthabaska).....	9529	M. Jaffer.....	9540
M. MacKay.....	9530	M. Boudria.....	9540
M. Blaikie.....	9530		
M. O'Reilly.....	9532		
Mme Wayne.....	9533		
M. Bagnell.....	9534		

M. Duceppe	9540	La citoyenneté et l'immigration	
M. Boudria	9540	M. Solberg	9545
M. Duceppe	9540	M. Coderre	9545
M. Boudria	9540	M. Solberg	9545
M. Gauthier	9540	M. Coderre	9545
M. Boudria	9541	Le bois d'oeuvre	
M. Gauthier	9541	M. Paquette	9545
M. Boudria	9541	M. Pettigrew	9545
M. Blaikie	9541	M. Paquette	9545
M. Boudria	9541	M. Pettigrew	9545
Le terrorisme		La recherche-développement	
M. Blaikie	9541	M. Merrifield	9546
M. Chrétien	9541	Mme McLellan	9546
Les subventions et contributions		M. Merrifield	9546
M. Clark	9541	Mme McLellan	9546
M. Boudria	9541	Le commerce	
M. Clark	9542	M. Caccia	9546
M. Boudria	9542	M. Pettigrew	9546
L'assurance-emploi		Le bois d'oeuvre	
M. White (Langley—Abbotsford)	9542	M. Duncan	9546
Mme Stewart	9542	M. Chrétien	9546
M. White (Langley—Abbotsford)	9542	La Société Radio-Canada	
Mme Stewart	9542	Mme Gagnon (Québec)	9546
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada		Mme Capps	9546
M. Lebel	9542	Le Service correctionnel du Canada	
M. Boudria	9542	M. MacKay	9546
M. Lebel	9542	M. MacAulay	9547
M. Boudria	9542	La biotechnologie	
L'assurance-emploi		M. Bélanger	9547
Mme Skelton	9543	M. Rock	9547
Mme Stewart	9543	Le bois d'oeuvre	
Mme Skelton	9543	M. Duncan	9547
Mme Stewart	9543	M. Pettigrew	9547
La fiscalité		Les armes nucléaires	
M. Loubier	9543	M. Bachand (Saint-Jean)	9547
M. Martin (LaSalle—Émard)	9543	M. Chrétien	9547
M. Loubier	9543	Présence à la tribune	
M. Martin (LaSalle—Émard)	9543	Le Président	9547
Le Service correctionnel du Canada		Recours au Règlement	
M. Sorenson	9543	La motion du jour désigné—Décision de la présidence	
M. MacAulay	9543	Le Président	9547
M. Sorenson	9543		
M. MacAulay	9544		
L'environnement		ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT	
M. Bagnell	9544	Jour désigné—La sécurité nationale	
Mme Redman	9544	Motion	9548
Le secteur bancaire		M. Manley	9548
M. Nystrom	9544	M. McNally	9550
M. Martin (LaSalle—Émard)	9544	M. Solberg	9550
L'assurance-emploi		M. Pickard	9551
M. Godin	9544	M. McNally	9552
Mme Stewart	9544	M. Moore	9553
Les subventions et contributions		M. Solberg	9553
M. Pankiw	9544	M. Karygiannis	9554
M. Boudria	9544	M. Moore	9555
M. Pankiw	9545	M. Karygiannis	9556
M. Boudria	9545	M. Mahoney	9557
		M. Abbott	9559

M. Nystrom	9560
Mme Hinton	9560
Mme Venne	9561
M. Bellehumeur	9562
M. MacKay	9563
M. Cullen	9564
M. Harb	9564
M. MacKay	9566
M. Bailey	9566
M. Karygiannis	9566

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les crédits

Motion	9567
Le président suppléant (M. Bélair)	9567
Adoption de la motion	9567

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—La politique budgétaire

Motion	9568
Rejet de la motion	9568

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la Semaine de la prévention de la violence verbale

M. Murphy	9569
Projet de loi C-414. Deuxième lecture	9569
M. Grewal	9571
M. Bellehumeur	9572
M. Epp	9573
M. Macklin	9574
M. Murphy	9575

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**